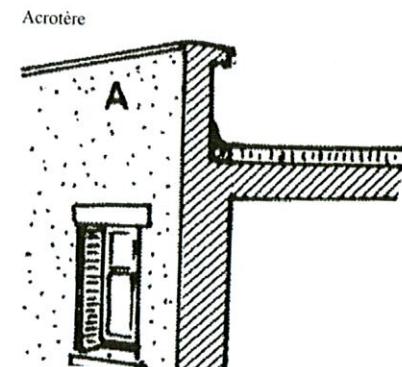


VOCABULAIRE

ACROTERE n. m.

Dans l'architecture moderne, on appelle mur acrotère, en abrégé acrotère, un muret situé en bordure de toitures-terrasses pour permettre le relevé d'étanchéité.



ALLEGÉE n. f

L'allège désigne, sur un bâtiment, la partie du mur située entre le plancher et l'appui de fenêtre.

ARASER v.

Créer une arase (face supérieure d'un mur) horizontale. Par extension éliminer tout ce qui dépasse une hauteur limite.

ARASEMENT / ECRETEMENT n. m.

Action d'araser et son résultat.

BRECHE FERRUGINEUSE n. f

Les brèches sont, avec les poudingues et les tillites une des trois sortes de roches qui forment la famille des conglomérats. Les conglomérats sont des roches issues de la dégradation mécanique d'autres roches, généralement sédimentaires, parfois volcaniques, et sont constituées de fragments unis par un ciment naturel. Les brèches contiennent des éléments anguleux. Si le ciment de conglomérat est ferrugineux, on parle de brèche ferrugineuse.

BITUME adj.

Qui est enduit ou enrobé de bitume

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

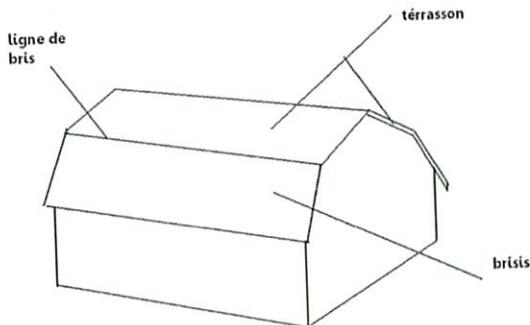
Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

BRISE-VENT

Clôture, abri, plantation destinée à garantir arbres et plantes de l'action du vent

BRISIS n. m.

Partie inférieure d'un versant de comble brisé à la Mansart (sous la ligne de bris)



CALEPINAGE n.m.

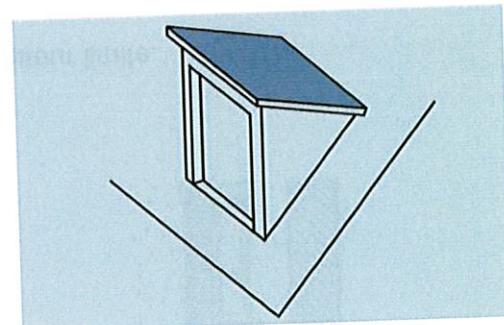
Dessin de joints de pierre ou de brique sur une façade, découpage en panneaux d'un enduit de parement, de répartition des éléments de pavement de sol etc..

CHASSIS DE TOIT n. m.

Le châssis de toit est un châssis vitré ayant la même pente que le toit dans lequel il est fixé.

CHIEN-ASSIS n. m.

Un chien-assis est à l'origine une lucarne de petite dimension propre aux toits à faible pente, couverte par un rampant unique en pente inverse de celle du toit, destinée à assurer principalement une fonction de ventilation. Le chien assis est l'équivalent d'une *lucarne retroussée* ou « demoiselle ». Il ne doit pas être confondu avec la lucarne rampante comportant un rampant unique de pente plus faible mais de même sens que celle du toit principal. Le terme "chien-assis" est maintenant communément employé pour désigner une lucarne à baie carrée et présentant une toiture à deux pentes et faîtière horizontale.



COURONNEMENT (D'UN MUR) n. m.

La partie qui termine le haut d'un mur. Exemple : un chaperon sur l'arase.

2

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

EGRESER v., PIERRE EGRESEE

Polir avec de la poudre de grès ou un minéral du même genre.

ENCADREMENT n. m.

En architecture, une moulure (en pierre, plâtre, mortier, bois ...) encadrant une ouverture (porte ou fenêtre).

ENROBE n.m.

Un enrobé (ou enrobé bitumineux) est un mélange de graviers, sable et de liant hydrocarboné (appelé couramment goudron ou bitume) appliqué en une ou plusieurs couches pour constituer la chaussée des routes.

FAÇADE n. f /PIGNON n. m

Chacune des faces verticales en élévation d'un bâtiment (en élévation signifie hors parties enterrées), on distingue : façade principale, façade arrière, façade latérale généralement appelée PIGNON surtout si elle épouse la forme du comble.

FERRONNERIE n. f.

Travail de fer et d'autres métaux à la forge à l'étampe ou au marteau à chaud ou à froid. Ouvrages ainsi façonnés : grilles, ferrures, balustres, rampes, etc.

FRONTON n. m.

Tympan encadré par une corniche et des rampants moulurés, qui couronne une façade, une portique, une lucarne. Voir Lucarne à fronton.

FRONT URBAIN n. m.

Ensemble bâti formé de bâtiments au même alignement, et de gabarit voisins formant une façade plus ou moins continue bordant une rue ou une place.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

GABARIT n. m.

Servitude d'enveloppe d'un bâtiment, particulièrement sa hauteur, définie par rapport aux bâtiments voisins, à la voirie et aux espaces publics.

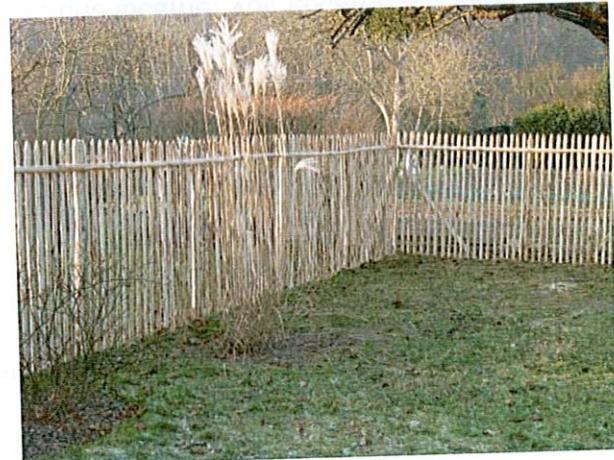
Terme voisin : enveloppe-limite

GALVANISE adj.

Protégé contre l'oxydation (rouille) par une couche de zinc. Protection par galvanisation des métaux ferreux se fait en usine soit par immersion à chaud des pièces, tôles ou des fils dans un bain de zinc fondu, soit par procédé électrolytique.

GANIVELLE n. f

Une ganivelle, aussi appelée "barrière girondine", est une barrière formée par l'assemblage de lattes de bois (habituellement du châtaignier calibré en 45 mm de large et 13 d'épaisseur) : les lattes sont verticales, séparées les unes des autres par un espace dont la largeur détermine la "perméabilité" de la barrière, et assemblées par des cours de fils de fer galvanisé. Traditionnellement, il s'agit de châtaignier refendu manuellement, ce qui assure une meilleure durabilité que des lattes sciées.



GARDE-CORPS n. m.

Dispositif plein ou ajouré de protection contre les chutes à hauteur d'appui (1m env)

GNEISS n. m.

Le gneiss est une roche métamorphique contenant du quartz, du mica, des feldspaths plagioclases et parfois du feldspath alcalin, tous suffisamment gros pour être identifiés à l'œil nu. La foliation, toujours présente, est parfois marquée par l'alternance de petits lits clairs et de fins niveaux plus sombres.

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-0544N

GRAVIER STABILISE n. m.

Technique d'aménagement de sol extérieur réalisé en répartissant le gravier sur des plaques de polypropylène expansé en forme de nid d'abeilles, posées sur une surface préalablement aplanie et compactée.

Le terrain à traiter (allée d'accès, terrasse etc) est aplani avec des matériaux drainants fortement compactés. Des bordures en béton, (ou de tout autre type) sont obligatoirement implantées en périphérie de la surface à aménager. Les plaques de polypropylène extrudé en forme de nids d'abeille sont installées sur la zone à aménager.

Le géotextile déborde de chaque plaque, permettant un recouvrement, ceci afin de garantir une parfaite continuité de l'occlusion, empêchant la poussée des mauvaises herbes. L'ensemble est chargé avec les graviers, puis étalé sur toute la surface. Un compactage léger des graviers permet alors de bien mettre en charge, et d'assurer une répartition uniforme des graviers.

LATTES DE BOIS (CLOTURE EN LATTES DE BOIS)

Barrière (clôture) faite de planches verticales ou horizontales en bois plus ou moins ajourées.

Synonyme : palissade



LISSE n. f

Pièce de bois ou barre métallique fixée sur des montants et servant, le plus souvent, de garde-corps. Voir ci-après Mur bahut.

Synonyme : main courante

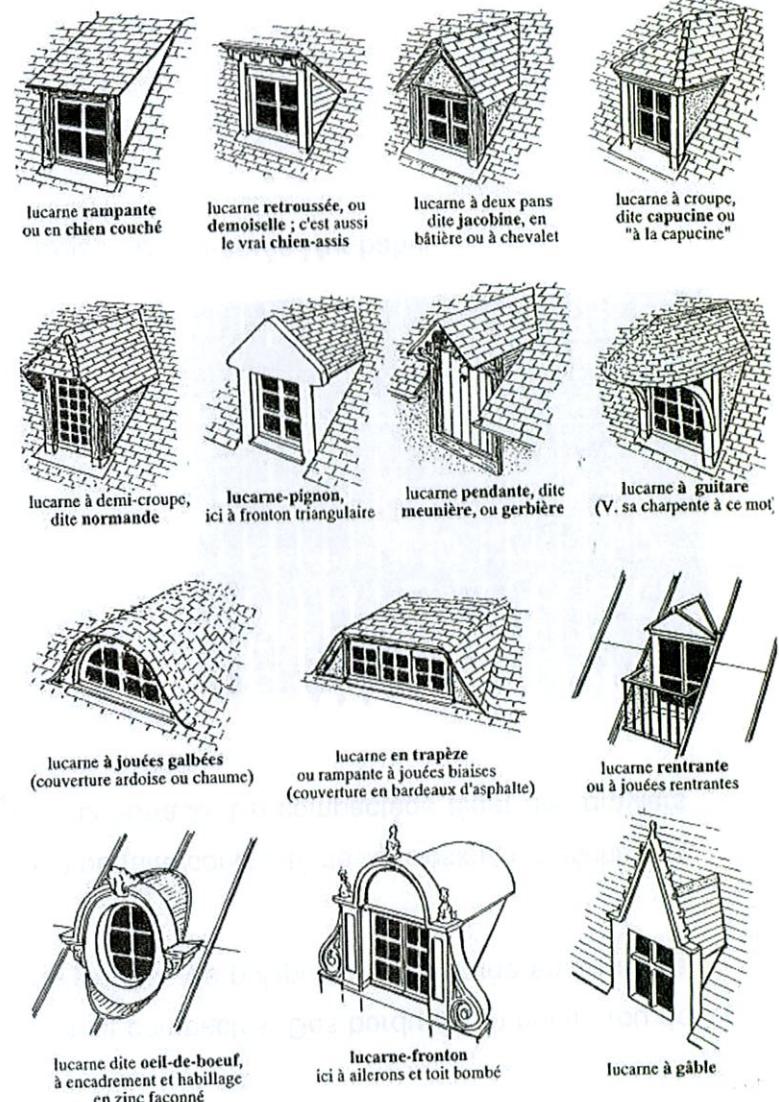
LOGGIA n. f

Une loggia est un renforcement en retrait de façade formant un espace souvent couvert, comportant une fermeture au moins sur l'une de ses faces et souvent une communication vers le bâtiment sur lequel elle est adossée, à son arrière ou au-dessus, vers les étages.

LUCARNE n. f

Une lucarne est une baie verticale placée en saillie sur la pente d'une toiture, pour donner du jour, de l'aération et/ou l'accès au comble. La lucarne est composée d'une façade verticale, de deux côtés (appelés « joues » ou « jouées ») et d'une couverture généralement à 2 ou 3 pentes (croupe) formant des noues avec le pan de toiture principal. La lucarne est un ouvrage de charpente qui dépend de la toiture, même si sa façade peut être en maçonnerie.

Les lucarnes peuvent prendre de l'ampleur, la grande-lucarne réunit plusieurs fenêtres et peut être le couronnement d'un corps de bâtiment. Une lucarne à plusieurs niveaux éclaire plusieurs étages de comble.



MOELLON n.m.

Un moellon est une pierre pour la construction, en général pierre de calcaire plus ou moins tendre, taillée partiellement ou totalement, avec des dimensions et une masse qui le rendent maniable par un homme seul.

MORTIER n.m.

Mélange composé d'un liant (hydraulique, aérien ou synthétique), de granulat fins (sables, granulat de diverses matières) et éventuellement de pigments colorants, d'adjuvant divers. Si on y ajoute des cailloux le mortier devient un *béton*.

Les mortiers sont utilisés pour lier (maçonner les éléments taillés ou moulés), pour enduire mais aussi pour coller, r agréer, jointoyer, isoler, obturer, sceller.

MUR BAHUT n.m.

Mur de clôture constitué d'un soubassement de maçonnerie surmonté d'un élément à claire voie : grille métallique, clôture en lattes de bois, ou lisses en bois ou métal.

MUR HAUT n.m.

Mur de clôture en maçonnerie mesurant plus de 1m50.

PARCELLAIRE n.m.

Découpage, généralement du sol ou parfois d'un volume, en parcelles. Le foncier est le bien immobilier vu sous l'angle de sa réalité physique (bâti, vert, relief), de sa constructibilité matérielle et juridique, et de son mode d'occupation.

PAREMENT n. m.

Dans la construction, un parement est la face visible du mur.



PASTICHE n.m.

Œuvre littéraire ou artistique dans laquelle on imite le style, la manière d'un écrivain, d'un artiste soit dans l'intention de tromper, soit dans une intention satirique. Ouvrage d'imitation du style d'une époque ou d'un genre.

Un pastiche architectural est une imitation, une copie d'un édifice célèbre ou d'une autre époque.

PERCEMENT n. m.

Action de percer une chose pour y pratiquer une ouverture ; ou le résultat de cette action.

Le percement d'un mur, d'une fenêtre, d'un tunnel etc.

PIEDS-DROITS n. m.

En maçonnerie, montant verticaux e part et d'autre d'une baie, ou partie verticale du mur qui porte une voûte.

RÉNOVATION n.f.

Dans le cadre du règlement de l'AVAP le terme « rénovation » et « rénover » désigne une remise en bon état d'un bâti ancien, sans nécessairement respecter son matériau ou son intérêt patrimonial.

RESTAURATION n.f.

Dans le cadre du règlement de l'AVAP le terme « restauration » et « restaurer » désigne une remise en bon état d'un bâti ancien visant à conserver ou à retrouver son aspect d'origine, avec les matériaux et techniques traditionnels ou adaptés. A l'occasion des travaux, le bâti ancien remarquable ou de qualité doit impérativement être restauré et non simplement rénové.

RESTITUTION / RECONSTITUTION n.f.

Dans le cadre du règlement de l'AVAP le terme « restitution » et « restituer » désigne le rétablissement d'un élément bâti dans sa forme initiale présumée en utilisant des matériaux existants ou de substitution. La reconstitution respecte l'intérêt patrimonial du bien et se fonde sur des preuves.

REVETEMENT n.m.

Le mot désigne de façon générale toute couche superficielle de matériaux homogène ou d'éléments préformés rapportée sur un support quelconque (sol naturel, chaussée, paroi de maçonnerie, plafond, façade, panneau de bois etc...)

SAILLIE n. f.

Élément architectural sortant de l'enveloppe d'une façade, pouvant dépasser l'alignement s'il s'agit d'une façade antérieure.

TAILLE D'ARBRE

Arbre taillé en tête

- Source : <http://trait-de-nature.over-blog.com/page-a-l-ombre-des-vieux-saules-5042705.html>

Un arbre tête est un arbre qui a été taillé avec une technique ancestrale, visant à recéper les arbres à hauteur d'homme. L'arbre tête est recépé périodiquement et produit du bois de chauffage. L'aspect si particulier de ce type d'arbre est le résultat d'un mode d'exploitation très ancien et très répandu du bois hors forêt. Il est dû à un étage régulier des arbres permettant des repousses de rejets. Il contraint l'arbre à prendre une forme caractéristique à grosse tête d'où son nom « tête ».

Arbre taillé en ragosse

- Source : http://www.maisonbotanique.com/dyn/1acte_2_bardel.pdf

Les ragosse sont des formes d'arbres spécifiques à la Bretagne et en particulier au bassin rennais : ce sont des arbres élancés et graciles dont on émondé périodiquement toutes les branches. Les repousses régulières donnent à l'arbre une forme très reconnaissable dans le paysage.

TOUT-VENANT n. m.

Mélange brut de sable et de granulat, tel qu'il est extrait d'une carrière, avant calibrage ou criblage.

TRAVEE n. f.

Une travée, dans le domaine de l'architecture, est une ouverture, un espace construit ou un élément de construction délimité par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux ou les pièces maîtresses d'une construction (piliers, colonnes, arcs, fermes, poutres etc.).

Dans le cadre du règlement de l'AVAP, le terme « travée de façade » désigne un alignement vertical de baies.

VANTAIL n.m. (pluriel VANTAUX), synonymes *BATTANT, OUVRANT*

Panneau plein ou ajouré d'une porte, d'une croisée, d'un volet d'une grille, d'un portail. En général mobile (pivotant ou coulissant), un vantail peut aussi être fixe.

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 2 PALETTE VEGETALE

05 JAN. 2026

HAIES DES ZONES URBANISEES

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

Buis (*Buxus sempervirens*)



Buis (*Buxus sempervirens*) - détail



Buis à larges feuilles (*Buxus rotundifolia*)



Chalef (*Eleagnus ebenea*)



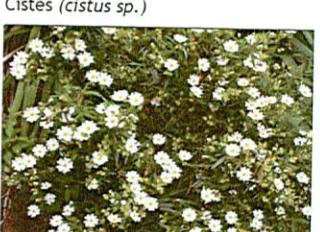
Charme (*Carpinus betulus*)



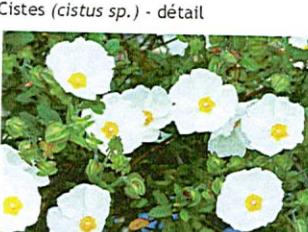
Chêne vert (*Quercus ilex*)



Cistes (*cistus sp.*)



Cistes (*cistus sp.*) - détail



Escallonia (*Escallonia sp.*)



Fusain persistant (*Euonymus japonica*)



Autre cultivar de fusain



Hortensia (*Hydrangea sp.*)



COMMUNE D'ERQUY

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

1

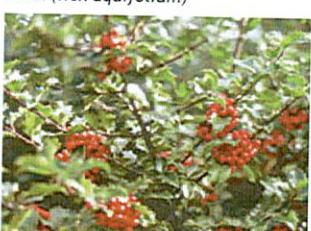
approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 2 PALETTE VEGETALE

HAIES DES ZONES URBANISEES

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

Houx (*Ilex aquifolium*)



Autre cultivar de houx



If (*Taxus baccata*)



Laurier sauce (*Laurus nobilis*)



Lonicera (*Lonicera nitida*)



Oléaria (*Oléaria macrodonta*)



Oranger du mexique (*Choisia ternata*)



Osmanthe (*Osmanthus sp.*)



Osmanthe à feuille pourpre (*Phillyrea angustifolia*)



Troène commun (*Ligustrum vulgare*)



COMMUNE D'ERQUY

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

2

approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 2 PALETTE VEGETALE

HAIES RIPISYLVIA

Aulne (*Alnus glutinosa*)



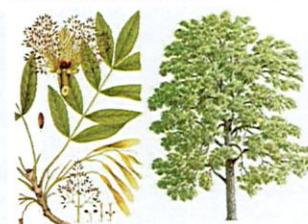
Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)



Hêtre (*Fagus sylvatica*)



Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)



Houx (*Ilex aquifolium*)



Saule blanc (*Salix alba*)



Saule marsault (*Salix caprea*)



Saule osier (*Salix viminalis*)



Saule roux (*Salix atrocinerea*)



Sorbier (*Sorbus aria*) - détail



3

COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

approuvé le 5 juillet 2016

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 2 PALETTE VEGETALE

HAIES BOCAGERES - STRATE ARBOREE

Aulne (*Alnus glutinosa*)



Charme (*Carpinus betulus*)



Châtaignier (*Castanea sativa*)



Chêne pédonculé (*Quercus robur*)



Chêne sessile (*Quercus petraea*)



Erable champêtre (*Acer campestre*)



Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)



Frêne (Fraxinus excelsior)



Hêtre (*Fagus sylvatica*)



Merisier commun (*Prunus avium*)



Saule blanc (*Salix alba*)



Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)



COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

4

approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 2 PALETTE VEGETALE

HAIES BOCAGERES - STRATE ARBUSTIVE

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

05 JAN. 2026

Aubépine (*Crataegus sp.*)



Charme (*Carpinus betulus*)



Cornouiller (*Cornus mas*)



Eglantier (*Rosa canina*)



Genêt à balais (*Cytisus scoparius*)



Houx (*Ilex aquifolium et cultivars*)



Noisetier (*Corylus avellana*)



Sureau (*Sambucus nigra*)



Saule roux (*Salix atrocinerea*)



Prunellier (*Prunus spinosa*)



TAILLE DES ARBRES - ARBRE TAILLE EN TETARD ARBRE TAILLE EN RAGOSSE



COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

5

approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 2 PALETTE VEGETALE

HAIES BOCAGERES - STRATE ARBUSTIVE (suite)

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)



Prunellier (*Prunus spinosa*)



Saule roux (*Salix atrocinerea*)



COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

6

approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 2 PALETTE VEGETALE

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-AN_5-DE

RECOMMANDATIONS POUR UN ENTRETIEN REGULIER DES STRUCTURES ARBOREES

HAIES BOCAGERES

Les haies seront soit laissées en port libre, soit entretenues selon les principes suivants :

- Haies d'arbres de haut jet (futaie): élagage ou émondage des branches (tous les 10-15 ans) à la tronçonneuse ou au lamier puis tronçonneuse (suppression des chicots pour éviter le développement de champignons et maladies). L'élagage sur les arbres de haut-jet adultes doit permettre de concilier le passage d'engins agricoles et le développement de l'arbre.
- Haies de taillis, arbustive : entretien au lamier ou à la tronçonneuse (taille latérale visant à permettre le passage des machines agricoles tout en maintenant une largeur de haie suffisante pour la biodiversité et la pérennité de la haie ; c'est le recouvrement des branches qui empêche les machines de trop s'approcher et permet à une flore associée de se développer ou recépage à la tronçonneuse).
- Haie mixte (jeunes arbres, haut-jet et/ou taillis) : associer les préconisations liées au taillis ou aux arbres de haut-jet.

Et pour les trois types de haies adultes ci-dessus :

- nettoyage mécanique de la végétation herbacée au pied de la haie, sauf entre les troncs pour favoriser la régénération naturelle (semis d'arbres et arbustes spontanés).
- Pas de décapage des bordures de haies et flancs de talus.
- Matériel autorisé sur la végétation herbacée des pieds de haies et flancs de talus : broyeur d'accotement, épaveuse, barre de coupe, débroussailleuse manuelle, fauille ...
- Brûlis interdit à proximité de la haie.

RIPISYLVES

Les arbres des ripisylves seront soit laissés en port libre soit entretenus selon les principes suivants :

- Arbres de haut jet (futaie) : élagage ou émondage des branches (tous les 10-15 ans) à la tronçonneuse ou au lamier puis tronçonneuse (suppression des chicots pour éviter le développement de champignons et maladies). L'élagage sur les arbres de haut-jet adultes doit permettre de concilier le passage d'engins agricoles et le développement de l'arbre.
 - Taillis arbustif: recépage à la tronçonneuse (par tronçon de longueur inférieure à 10 fois la largeur du cours d'eau) ou entretien au lamier ou tronçonneuse (taille latérale visant à permettre le passage des machines agricoles tout en maintenant une largeur de haie suffisante pour la biodiversité et la pérennité de la haie ; c'est le recouvrement des branches qui empêche les machines de trop s'approcher et permet à une flore associée de se développer).
 - Mixte (jeunes arbres, haut-jet et/ou taillis) : associer les préconisations liées au taillis ou aux arbres de haut-jet.
- Et pour les trois types d'arbres adultes ci-dessus:
- Nettoyage mécanique de la végétation herbacée au pied de la haie, sauf entre les troncs pour favoriser la régénération naturelle (semis d'arbres et arbustes spontanés).
 - Pas de décapage des bordures de haies et flancs de talus.
 - Matériel autorisé sur la végétation herbacée des pieds de haies et flancs de talus : broyeur d'accotement, épaveuse, barre de coupe, débroussailleuse manuelle, fauille ...
 - Brûlis interdit à proximité de la haie.

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 3 PALETTE DE COULEURS

MENUISERIES DE FENETRES, CONTREVENTS ET PORTES couleurs inspirées des peintures marines

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le 05 JAN. 2026
ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE



Les gammes de couleurs se lisent à la verticale: les couleurs des menuiseries, devantures et stores bannes d'une maison seront choisies dans une seule colonne. Les devantures et stores bannes pourront être choisis assortis avec les menuiseries ou contrastés.

COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

1
approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 3 PALETTE DE COULEURS

MENUISERIES DE FENETRES, CONTREVENTS ET PORTES couleurs faux bois

couleurs neutres

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le 022-212200547-20251218-AN7_5-DE



Les neutres peuvent être assortis avec toutes les couleurs de la palette pour le devantures commerciales et les stores-bannes.

COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

2
approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 3 PALETTE DE COULEURS

PORTAILS DE CLOTURE, GRILLES, LISSES DES MURS BAHUTS, CLOTURES GRILLAGEES, CLOTURES EN

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID: 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

les gris



RAL 7011



RAL 7016

les verts



RAL 6005



RAL 6009

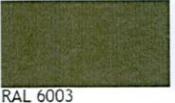


RAL 6013

RAL 6003



RAL 6012



RAL 8016

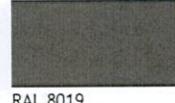


RAL 8017

les bruns



RAL 7022



RAL 7024



RAL 8019



RAL 8014

RAL 7043



RAL 7021

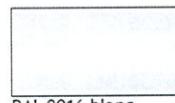


RAL 6012

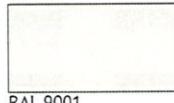
RAL 6028

Le portail d'une maison sera de la même couleur que les grilles ou les lisses des murs bahuts.

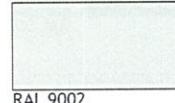
les blancs



RAL 9016 blanc



RAL 9001



RAL 9002

Les blancs ne sont pas autorisés pour les clôtures grillagées ou en lattes de bois

GARDE-CORPS

garde-corps en métal, verrandas, marquises
ils seront peints dans les teintes «les gris»

garde-corps en bois

ils seront peints dans la même couleur que les menuiseries

garde-corps en béton

ils seront peint dans les teintes «les blancs»

COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

3

approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 3 PALETTE DE COULEURS

MATERIAUX DE COUVERTURE CONTEMPORAINS autorisés dans le secteur paysager suivant les conditions

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID: 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

les gris



RAL 7011



RAL 7016

les verts



RAL 6005

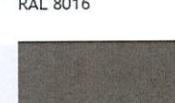


RAL 6012

les bruns



RAL 8016



RAL 8017



RAL 7022



RAL 7024



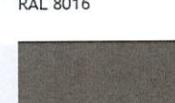
RAL 6009



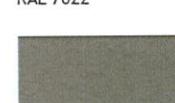
RAL 6003



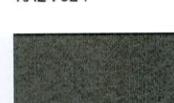
RAL 8019



RAL 8014



RAL 7043



RAL 7021



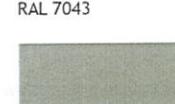
RAL 6013



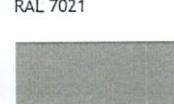
RAL 6028



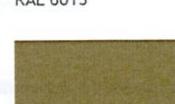
RAL 8025



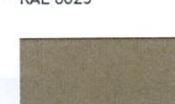
RAL 7030



RAL 7037



RAL 7008



RAL 7006

COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

4

approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 3 PALETTE DE COULEURS

ENDUITS DU BATI TRADITIONNEL
nuancier de référence PRB*

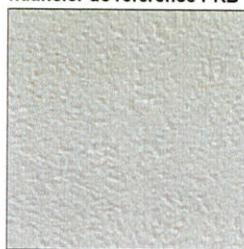
Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

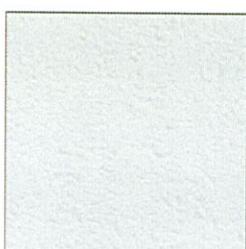
05 JAN. 2025



19 AQUITAINNE



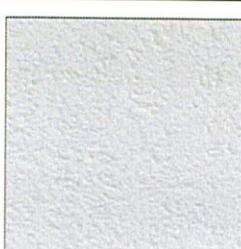
383 ISLANDE



783 JERSEY



757 GIBRALTAR



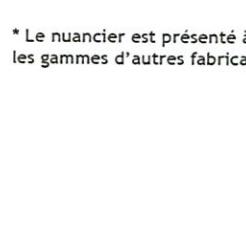
854 BREHAT



9 GRIS OUSSANT



41 FINISTERE



203 CENDRE BEIGE CLAIR



276 GRIS VERT



202 CENDRE BEIGE FONCE



314 TERRE SOMBRE

COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

5

approuvé le 5 juillet 2016

CAHIER REGLEMENTAIRE - ANNEXE 3 PALETTE DE COULEURS

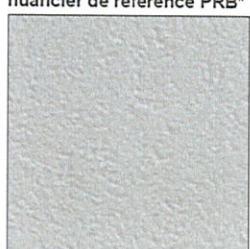
ENDUITS DES FACADES CONTEMPORAINES
nuancier de référence PRB*

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE



19 AQUITAINNE



383 ISLANDE



783 JERSEY



757 GIBRALTAR



854 BREHAT



9 GRIS OUSSANT



41 FINISTERE



39 CARNAC



42 AUVERGNE



625 ETRETAT



33 MEDOC

textures composées
de granulats de cou-
leurs différentes



* Le nuancier est présenté à titre indicatif, les mêmes teintes peuvent être obtenues dans les gammes d'autres fabricants.

6
approuvé le 5 juillet 2016

COMMUNE D'ERQUY
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

V. PANIOUCHKINA-MOULLET A. TUDOR-HENON FESSNER architectes du patrimoine dpig & MP GOSSET architecte paysagiste

approuvé le 5 juillet 2016



1 - DONNEES GENERALES

V.PANIUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dpg & MP GOSSET architecte-paysagiste

SOMMAIRE

1. DONNEES GENERALES

1.1 QU'EST-CE QU'UNE AVAP	1
1.2 PRESENTATION DE LA COMMUNE	2
1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
1.3.1 ETAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU PATRIMOINE	4
1.3.2 INVENTAIRE GENERAL	5
1.4 RAPPEL DE L'EVOLUTION URBAINE	6
1.4.1 CHRONOLOGIE SOMMAIRE	10
1.4.2 EVOLUTION DU RESEAU VIAIRE	12
1.4.3 L'OCCUPATION BATIE	
1.4.4 ANALYSE DU CADRE BATI A TRAVERS LES CADASTRES DU XVIIIE ET XIXE SIECLES	13
1.4.5 ANALYSE DU SITE A TRAVERS LES PHOTOGRAPHIES ANCIENNES	20

2. ANALYSE PRELIMINAIRE

2.1. IDENTIFICATION PRELIMINAIRE DU PERIMETRE D'ETUDE	
2.1.1 ENTITES PAYSAGERES	26
2.1.2 ENTITES URBAINES	52
2.2. ANALYSE DES ELEMENTS IDENTITAIRES	
2.2.1. PATRIMOINE PAYSAGER	97
2.2.2. PATRIMOINE URBAIN	117
2.2.3 PATRIMOINE BATI	
TYPOLOGIES DU BATI	129
TECHNIQUES ET MATERIAUX TRADITIONNELS	144
2.3. DIAGNOSTIC DE L'ETAT ACTUEL	
2.3.1. POINTS DE FRAGILITE DES PRINCIPAUX SITES PAYSAGERS ET URBAINS	158
2.3.2. EVOLUTION DU PATRIMOINE URBAIN	169
2.3.3. EVOLUTION DU VOCABULAIRE ARCHITECTURAL	179

3. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

3.1. IMPLANTATION DENSITE ET ORIENTATION DU BATI	190
3.2. ECONOMIES D'ENERGIE ET MATERIAUX	195
3.3 ARTICULATION AVEC LE PADD DU PLU	203
3.4 PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER	205
3.5 EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES	209

ANNEXE DOCUMENTAIRE

211

1.1 QU'EST CE QU'UNE AVAP?

Une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, établie en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, est une servitude d'utilité publique ayant pour objet la promotion et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Le dossier relatif à la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comporte :

- un rapport de présentation des objectifs de l'aire. Ces objectifs sont fondés sur le diagnostic mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 642-1 modifié du Code du Patrimoine et déterminés en fonction du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme en vigueur ;
 - un règlement comprenant des prescriptions ;
 - et un document graphique faisant apparaître le périmètre de l'aire, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie et aux dimensions des constructions.

Le règlement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine contient des règles relatives :

- à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
 - à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

La création d'une telle aire fait l'objet d'une concertation. Une instance consultative composée d'acteurs locaux est chargée du suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'aire.

En cas de travaux réalisés sur des bâtiments se trouvant dans une telle aire, les demandes d'autorisation feraient l'objet d'une procédure simplifiée.

1. DONNEES GENERALES

1.2 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La commune d'Erquy est située au nord-est de la ville de Saint-Brieuc, sur la côte de Penthièvre et appartient à la communauté de communes de la Côte de Penthièvre, qui regroupe 6 communes pour une population totale de 15 505 habitants (recensement de 1999).

Le territoire communal est relativement étendu : 3.3 km d'est en ouest, 7.8 km du nord au sud, soit une superficie de 2 650 ha.

Erquy est traversée par la route départementale 786 qui longe l'ensemble du littoral et la relie au réseau départemental principal en direction de St-Brieuc.

litoral et la rive du *Vannes* départemental principal en direction de *St-Brieuc*. La gare ferroviaire la plus proche se trouve à une vingtaine de kilomètres au sud, à *Lamballe* (ligne *Rennes-Brest* desservant l'ensemble du nord de la Bretagne). Deux éléments majeurs apparaissent sur la carte IGN : d'une part le cap d'*Er-*

quy et la forêt maritime au nord de la commune, d'autre part le centre-bourg implanté au fond de la grande anse limité au sud par la pointe de la Houssaye. La commune est bordée par la Manche des trois côtés avec un linéaire côtier de 15 km, des plages sauvages remarquables et des sites naturels prestigieux comme la pointe de La Houssaye et le cap (site classé le plus étendu du département).

La rivière de l'Islet constitue la limite orientale d'Erquy. Celle-ci se jette dans la Manche par l'estuaire de "la Bouche", plus connue sous le nom des "Sables

d'Or".

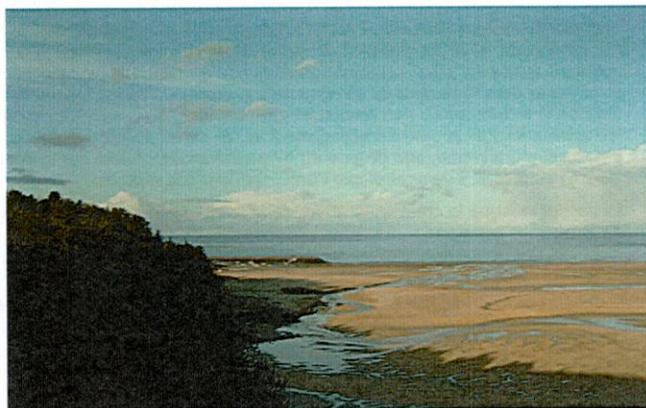
- es communes limitrophes sont :
- Pléneuf Val-André et Saint Alban au sud-ouest.

Le paysage de la commune d'Erquy s'inscrit dans la Côte de Penthièvre répondant à la question : « Quel est le paysage ? »

“ *Bordure orientale de la Baie de Saint-Brieuc, elle est caractérisée par un*

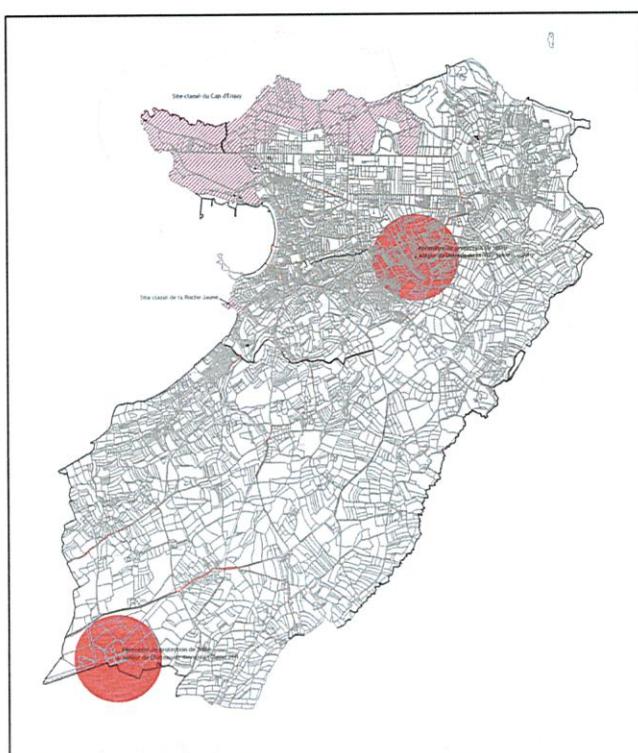
Dans sa partie la plus septentrionale, le grès rose lui confère un aspect particulièrement pittoresque et pittoresque.





V.PANIOUCHINA-MIOLLET / A.TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dpg & MP.GOSSET architecte-paysagiste

1. DONNEES GENERALES



Carte des protections du patrimoine de la commune d'Erquy (état 2010)

1.3.1 ETAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU PATRIMOINE

Actuellement deux sites naturels de la commune sont classés au titre de la loi de 2 mai 1930 :

- falaise de la Roche Jaune arrêté du 2 avril 1952
- cap d'Erquy, arrêté du 16 octobre 1978

Deux monuments historique sont recensés sur le territoire communal :

- Dolmen avec cairn de la Ville Hamon (ISMH 11/03/1980)
- Château de Bienassis (Cl MH 29/08/1945)

Les rayons de 500 m autour des monuments historiques constituent aujourd'hui des périmètres de protection qui ne tiennent pas compte des réalités sur le terrain, mais de la seule notion de co-visibilité. Ces périmètres, excentrés par rapport au centre ville, ne permettent pas une protection suffisante de l'ensemble du patrimoine architectural, ni des interconnexions visuelles entre les sites naturels et la ville et s'avèrent en partie inadaptés aux spécificités du site.

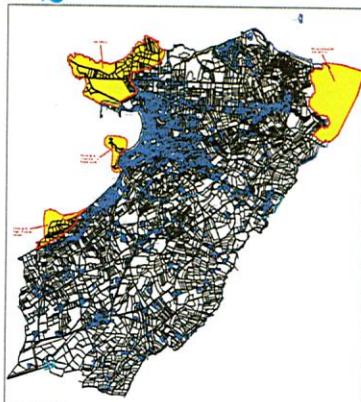
Tout le littoral allant du Cap d'Erquy au Cap Fréhel figure en site européen Natura 2000 qui a pour objectif de dresser un inventaire des sites naturels d'intérêt majeur au niveau européen. Ces sites font l'objet d'une gestion se basant sur des notions de développement durable, avec un comité de pilotage associant tous les acteurs locaux concernés par la gestion du site. Le site Natura 2000 est classé en zone NL dans le Plan Local de l'Urbanisme et certains de leurs boisements en zone EBC.

Le Cap d'Erquy est également un espace naturel sensible acquis par le Département dès 1978 par la taxe d'aménagement (anciennement taxe départementale des espaces naturels sensibles) dont les objectifs principaux sont la protection, la gestion et l'ouverture au public des sites naturels remarquables. Une Zone de Préemption du Département au titre des Espaces Naturels Sensibles est également instaurée en périphérie du site. Celle-ci est mentionnée dans le Plan Local de l'Urbanisme et couvre 242 ha sur Erquy.

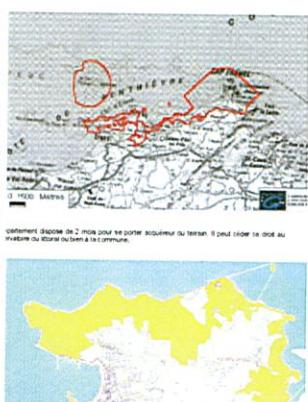
Le territoire communal possède par ailleurs 5 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique) :

- Cap D'Erquy (195 ha 36)
- Pointe de Saint Pabu- Dune de Caroual (137 ha 55)
- Pointe de la Houssaye/ La Roche Jaune (21 ha 96) :
- Estuaire de Sable d'Or les Pins (24 ha 23) :
- Dunes de Caroual

Dans le Plan Local de l'Urbanisme les ZNIEFF sont classées en zone NL et certains de leurs boisements en EBC.



Repérage des ZNIEFF (source: PLU)

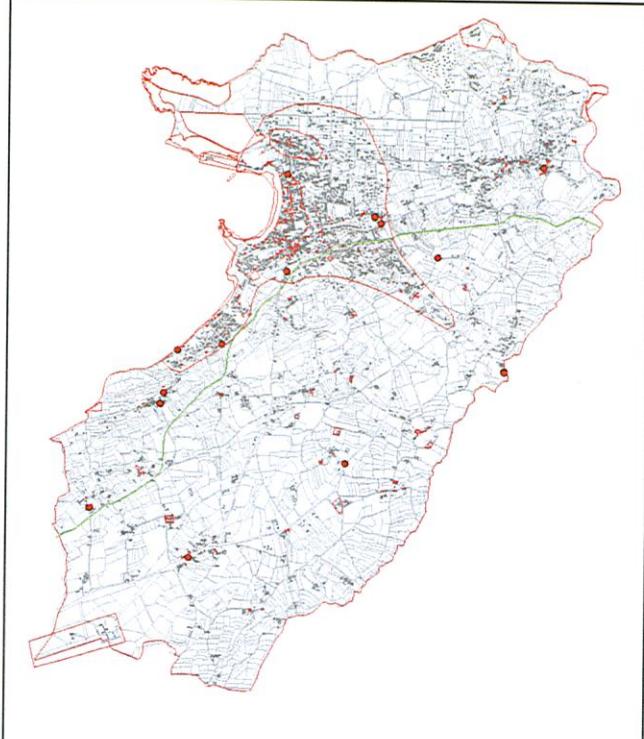
Zone de Préemption ENS
(source: PLU)

Enfin, une Zone de Préemption du département au titre des Espaces Naturels sensibles, est signalée dans le Plan Local de l'Urbanisme, et recouvre 242 ha sur Erquy.

1.3.2 L'INVENTAIRE PRELIMINAIRE

L'inventaire préliminaire conduit en 2004-2005 par la DRAC et le Conseil Général des Côtes d'Armor a permis de repérer un total de 332 œuvres (le patrimoine immobilier et le patrimoine mobilier), dont :

- 275 relèvent de l'architecture domestique et agricole,
- 15 de l'architecture religieuse, commémorative et funéraire,
- 12 de l'architecture du génie civil,
- 10 de l'architecture des fontaines, lavoirs et puits,
- 7 de l'architecture militaire,
- 6 de l'architecture artisanale et industrielle,
- 4 de l'architecture des équipements publics et
- 3 de l'architecture commerciale.



Carte de repérage d'œuvres du patrimoine bâti recensés à l'inventaire préliminaire.

CHRONOLOGIE SOMMAIRE

Occupation humaine attestée par l'éperon barré du cap d'Erquy et le dolmen à cairn de la Ville-Hamon

Vestiges de l'occupation gauloise au niveau des retranchements du cap d'Erquy: le «fossé de Catuelan» et le «fossé de Pleine Garenne». Une ville appelée Nazado aurait été édifiée en bord de mer par les Coriosolites, un peuple de l'Armorique.

Occupation gallo-romaine attestée par les vestiges d'une villa à Pussouë et les fouilles en bord de mer. Certains historiens situent à Erquy le port de mer nommé Reginéa, attesté par la table de Peutinger à la fin du III^e siècle.

Le comté de Penthievre, dont le siège se fixe à Lamballe, établi des droits sur le territoire formant la paroisse d'Erquy

L'abbaye bénédictine de Saint-Jacut s'établit à Erquy. L'abbaye cistercienne de Saint-Aubin fonde à Erquy des établissements religieux et agricoles. Les Hospitaliers s'établissent à Erquy.

Le bourg se forme autour de la Motte d'Erquy, expression de la principale puissance féodale de la paroisse. La motte était située entre l'église, le cimetière et le presbytère (J.-P. Le Gal La Salle)

2500 ans av. J.C.

550 - 300 av.J.C.

I^e av.J.C - V^e siècle

IX^e-XI^e siècle

XI^e siècle

début XII^e siècle

courant XII^e siècle

1167

1182

1298

XIV^e siècle

XV^e siècle

Occupation humaine attestée par l'éperon barré du cap d'Erquy et le dolmen à cairn de la Ville-Hamon

Vestiges de l'occupation gauloise au niveau des retranchements du cap d'Erquy: le «fossé de Catuelan» et le «fossé de Pleine Garenne». Une ville appelée Nazado aurait été édifiée en bord de mer par les Coriosolites, un peuple de l'Armorique.

Occupation gallo-romaine attestée par les vestiges d'une villa à Pussouë et les fouilles en bord de mer. Certains historiens situent à Erquy le port de mer nommé Reginéa, attesté par la table de Peutinger à la fin du III^e siècle.

Le comté de Penthievre, dont le siège se fixe à Lamballe, établi des droits sur le territoire formant la paroisse d'Erquy

L'abbaye bénédictine de Saint-Jacut s'établit à Erquy. L'abbaye cistercienne de Saint-Aubin fonde à Erquy des établissements religieux et agricoles. Les Hospitaliers s'établissent à Erquy.

Le bourg se forme autour de la Motte d'Erquy, expression de la principale puissance féodale de la paroisse. La motte était située entre l'église, le cimetière et le presbytère (J.-P. Le Gal La Salle)

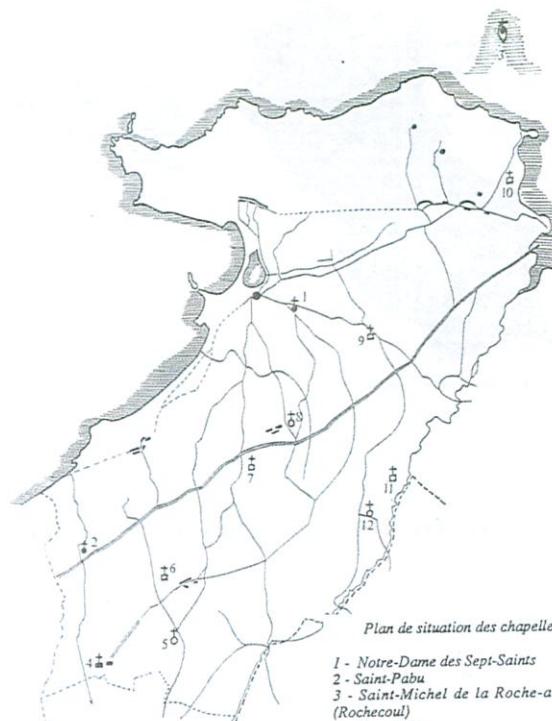
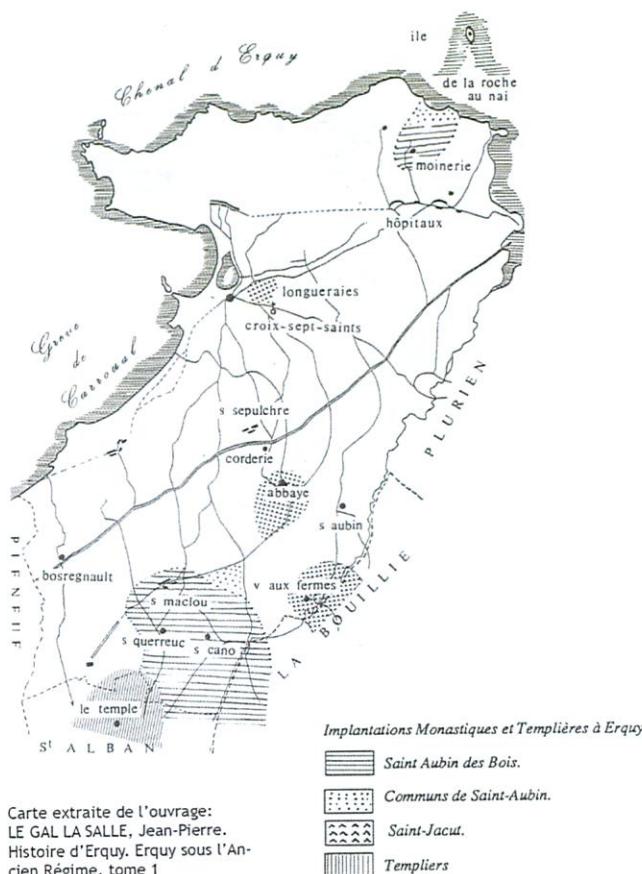
Première mention de la paroisse d'Erquy

Mention d'une propriété des Templiers à Erquy

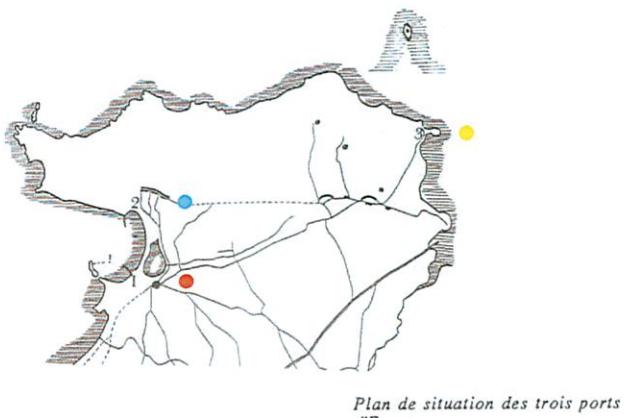
L'église du bourg d'Erquy est mentionnée pour la première fois dans une charte

Apparition d'autres noyaux urbains : Tu Es Roc, le Val et le Pussouë

Le premier port d'Erquy situé dans la partie sud de la grève du bourg est délaissé au profit de l'échaussée



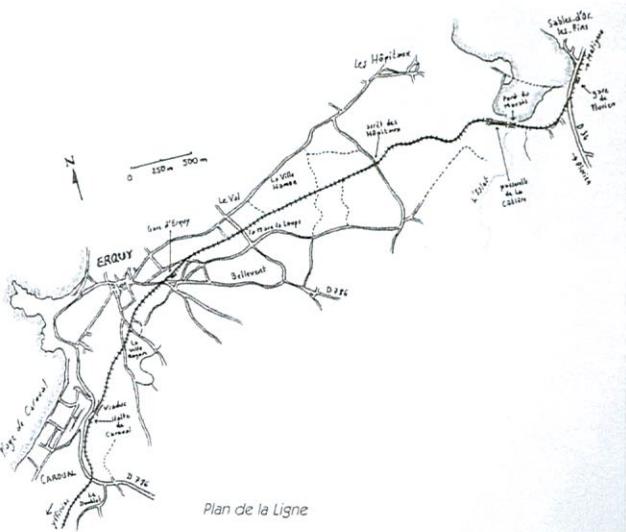
1.2 - RAPPEL DE L'EVOLUTION URBAINE



Carte extraite de l'ouvrage:
 LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre. Histoire d'Erquy. Erquy sous l'Ancien Régime. tome 1

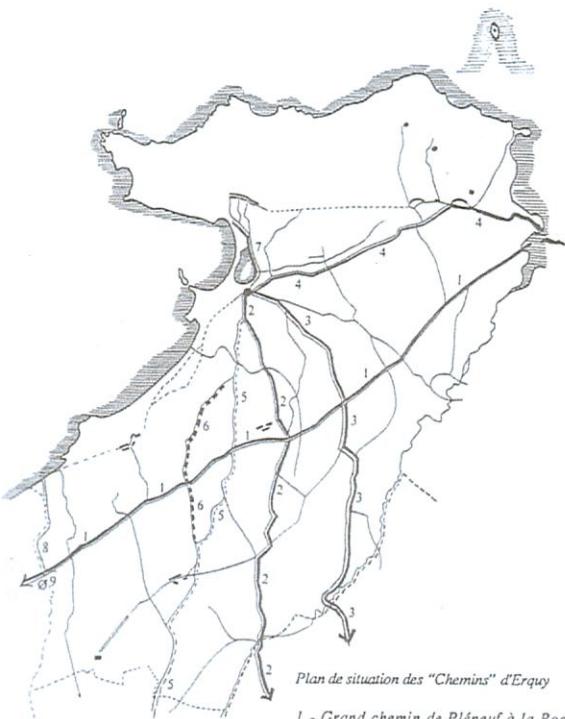
1516	Un document relatant un accord passé entre Jacques de Quellenec, seigneur de Bien Assis, et les paroisiens d'Erquy confirment l'existence d'une place forte sur le site du bourg
XVII ^e siècle	Construction de la défense du port d'Erquy (four à boulets, tour de guet, corps de garde) sous la direction de Vauban
début XVIII ^e siècle	Construction de la défense du port d'Erquy (four à boulets, tour de guet, corps de garde) sous la direction de Vauban
1785-1810	Le marais de la «Grande Banche d'Erquy» est envahi par les eaux. S'ensuivent des travaux d'assèchement du marais.
fin XVIII ^e siècle	Le marais de la rive gauche de l'Islet est poldérisé.
1840-1845	Début de l'exploitation des carrières de la Garenne, ce qui entraîne l'urbanisation du hameau de Tu-es-Roc au courant du XIX ^e siècle
1845-1847	Construction d'une jetée et d'un premier quai au pied de la falaise du Noirmont. Il fut en partie détruit par les tempêtes de 1870 et 1884 et reconstruit en 1887.
1895	Reconstruction de l'église du bourg Saint-Pierre et Saint-Paul (le pignon ouest avec les deux tours)
1880	Construction d'une jetée aux Hôpitaux et aménagement d'un appontement au port de la Bouche
1899	Construction de la première villa en bord de mer : la villa Saint Michel.
1913	Canalisation du ruisseau du Val et construction du boulevard de la mer, début de l'urbanisation du cordon dunaire.
	Achèvement de la construction du phare sur le premier môle
	Installation de l'électricité à Erquy

1914-1916	Construction du viaduc de Caroual en béton armé.
1922	La ligne de chemin de fer des Côtes du Nord («le p'tit train») arrive à Erquy.
1924	Réalisation d'un lotissement privé à Caroual plage par le Syndicat d'Initiative. Construction de l'Hôtel des Terrasses (en fonction jusqu'en 1939 et transformé en colonie de vacances en 1947)
1935	Construction de la digue à Caroual
1948	Le «p'tit train» cesse de fonctionner
1950	Le marais du bourg est comblé et asséché, la dune stabilisée par un chemin empierré
1952	Aménagement du camping de Caroual
1960	Création de lotissements et de nouveaux équipements tels que la mairie, la salle des fêtes, la poste, le collège et le tennis.
1965	Le domaine de Lanruen est loti.
1974	Fermeture de la dernière exploitation de carrière à Tu-es-Roc.



Plan de la ligne de Pléneuf à Matignon extrait de:
Le Viaduc de Caroual et son environnement. Voies ferrées
d'intérêt local des Côtes-du-Nord. n° 10 juin 2006

EVOLUTION DU RÉSEAU VIAIRE



Plan de situation des "Chemins" d'Erquy

- 1 - Grand chemin de Pléneuf à la Roche des Marais, Plurien et Pléhôrel.
- 2 - Grand chemin d'Erquy à Lamballe.
- 3 - Grand chemin d'Erquy au Chemin Chaussée.
- 4 - "Les chemins d'Erquy".
- 5 - Chemin des Croix.
- 6 - Chemin Ferré ou de Roche-Plate.
- 7 - Les Chaussées d'Erquy.
- 8 - Sentier du Château.

Carte extraite de l'ouvrage:
LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre. Histoire d'Erquy. Erquy sous l'Ancien Régime. tome 1

Les voies de communication apparaissent sur le Plan Terrier du 1785 sous l'appellation de «chemin» ou «sente». Selon J-P. Le Gal La Salle (op. cit.), ils étaient de largeur inégale, bordés de haies, de grands arbres au droit des maisons nobles ou de murets en pierre au centre des villages. Les carrefours s'étaient formés sur des terres communes, le plus souvent à proximité d'une «marre» qui servait d'abreuvoir pour les bestiaux. Au milieu des carrefours étaient édifiées des croix en pierre.

Les chemins traversaient les ruisseaux sur des «gués» doublés par des ponts construits en dalles de pierre provenant de la garenne.

L'appellation des différentes voies de communication traduisait leur importance:

- les «grands chemins» traversaient la paroisse d'ouest en est et de nord au sud, sans passer par les villages les plus importants ; ils étaient les voies de communication de première importance;
 - les «chemins» reliaient les principaux villages entre eux;
 - les «rues» étaient les voies de communication interne entre les maisons du même village;
 - les «sentes» étaient innombrables et traversaient dans tous les sens les dunes et la Garenne.

Les chemins les plus importants, tout comme les principaux noyaux bâtis, restent pratiquement inchangés entre 1785 et 1846.

L'analyse de la trame viaire actuelle indique la persistance des chemins et routes anciens. Aucune voie n'a été créée ex-nihilo dans l'agglomération, les voies existantes sont des aménagements de chemins plus anciens, seulement la hiérarchie des voies a changé.

La voirie primaire constituée aujourd’hui de la RD 34 et la RD 786 a repris le tracé d’anciens chemins de faible importance. Le grand chemin de Pléneuf à la Roche du Marais est devenu aujourd’hui un axe rural d’importance tertiaire.

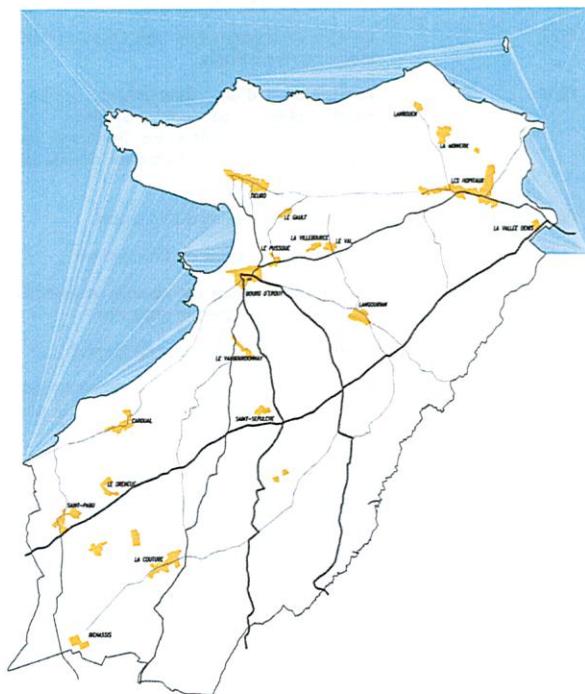


Schéma du réseau viaire et des principaux noyaux bâties d'après le plan terrier de 1785

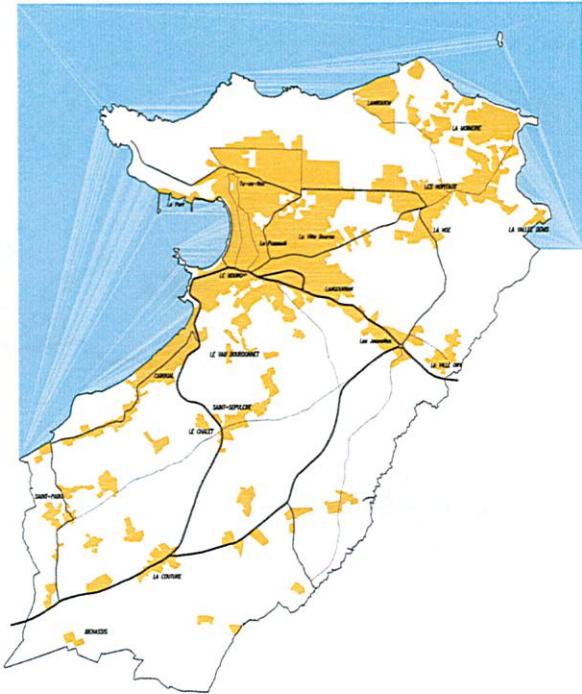


Schéma du réseau viaire et des principaux noyaux bâties d'après le cadastre actuel

L'OCCUPATION BATIE

L'augmentation considérable de la surface des noyaux bâties de la commune, depuis 1785, s'est opérée principalement au niveau du bourg ancien, du front de mer et des villages situés au nord.

L'occupation bâtie est constituée en majeure partie par les secteurs d'habitat.

On distingue 3 secteurs d'habitat (ancien et récent) :

1. un noyau urbain principal correspondant au bourg ancien et qui s'étend sur 300 ha.
2. des noyaux urbains secondaires : les Hôpitaux / la Noé, Lanruen et Caroual-plage.
3. des noyaux urbains tertiaires : La Moinerie, La Ville-Ory, St-Sépulcre / Le Chalet, Saint-Pabu et La Couture.

Le reste des habitations de la commune se trouvent dispersées dans l'espace rural.

ETUDE DE PLANS CADASTRAUX ANCIENS

Le développement urbain de la paroisse d'Erquy est retracé par des plans cadastraux. Les Archives Départementales des Côtes d'Armor conservent trois séries de plans détaillés datant de XVIII^e et de XIX^e siècles :

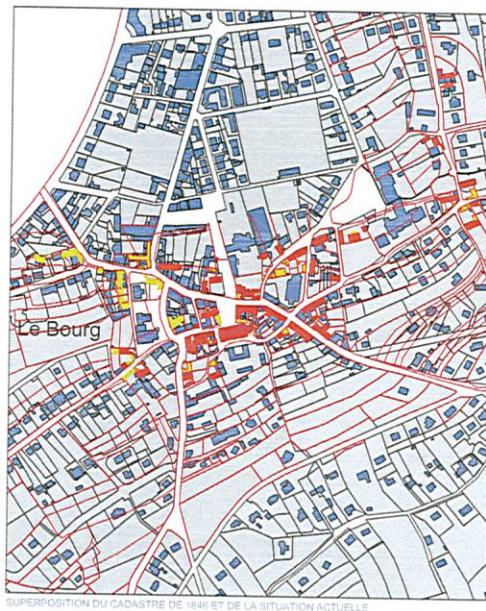
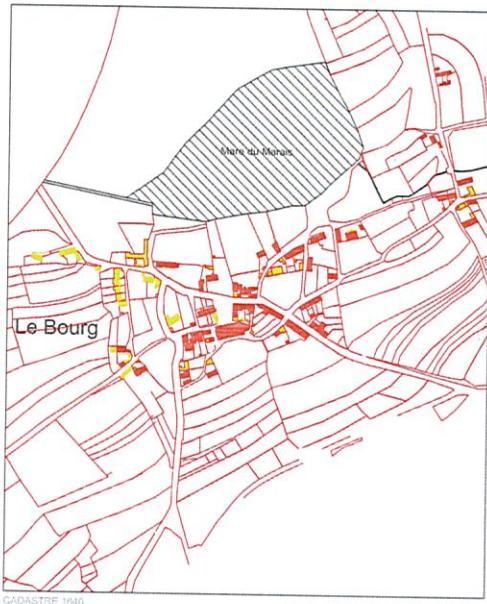
- plans terriers du Penthievre de 1785,
- cadastre de 1811,
- cadastre 1846.

L'étude de ces plans et leur comparaison avec le cadastre actuel permet de constater l'évolution du cadre urbain et paysager.

On remarque notamment :

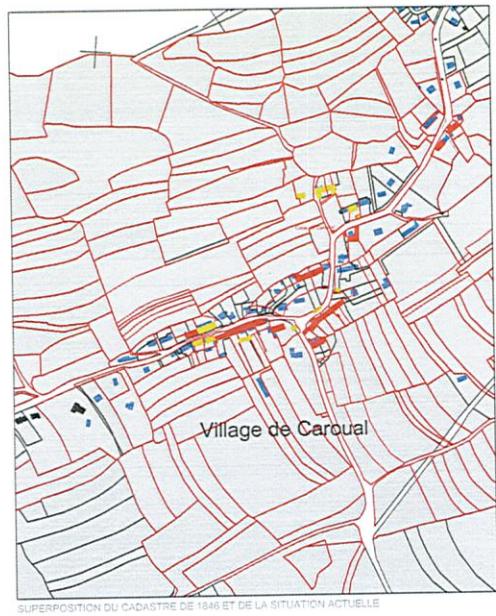
- jusqu'au début du XX^e siècle les villages de la commune et le bourg d'Erquy restent profondément ancrés dans un mode de vie rural.
- les villages sont formés autour des axes de communication, le bâti et le parcellaire est généralement orienté nord-sud, ce qui permet différents types de présentation de maisons par rapport à la voie (en épis, ou en front aligné)
- les maisons traditionnelles de villages sont accolées par groupes de 2 à 5 maisons ou forment des fronts bâtis continus comme dans le Bourg ou le village du Caroual
- dans certains secteurs la création de la station balnéaire vers 1900 s'accompagne d'une forte expansion urbaine (le Bourg d'Erquy, Les Hopitaux), vers les terres agricoles

BOURG D'ERQUY



L'essor de la station balnéaire d'Erquy à la fin du XIX^e siècle conduit à l'agrandissement du bourg qui s'étend dans toutes les directions. Le cœur du bourg est densifié, les terrains agricoles et l'emprise du Marais sont bâties. Le boulevard de la plage est créé au début du XX^e siècle avec son lotissement des villas.

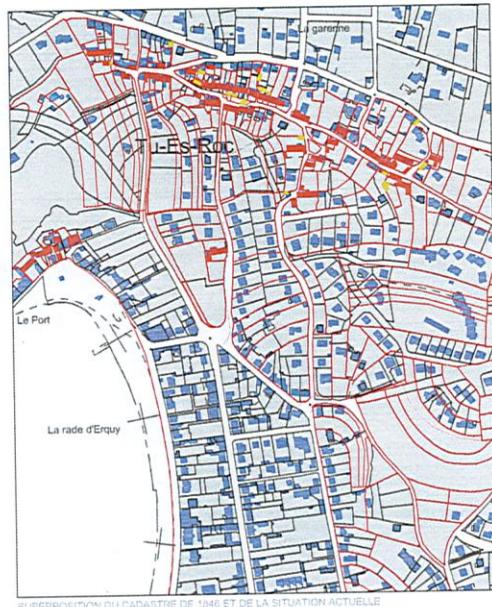
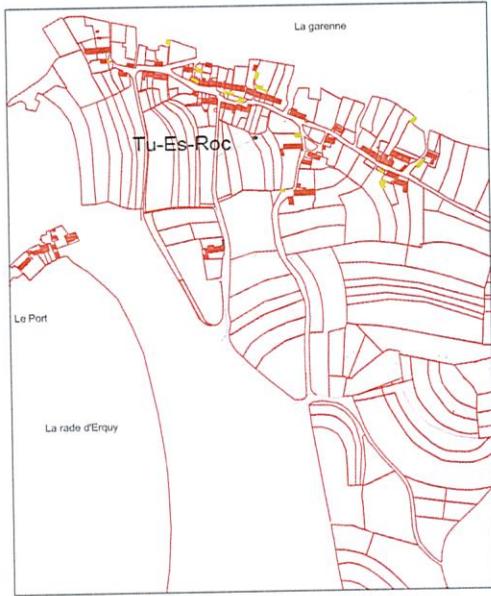
Il ne reste quasiment plus de traces du parcellaire ancien.



SUPERPOSITION DU CADASTRE DE 1846 ET DE LA SITUATION ACTUELLE

BÂTI 2004 PARCELLAIRE 1846 PARCELLAIRE ACTUEL

Le village se densifie au XX^e siècle avec la construction de nouvelles maisons le long de rue principale et la formation des alignements sur rue au centre du village. Vers la périphérie les extensions sont du type pavillonnaire avec la redévision des parcelles attenantes à la rue.

TU-ES-ROC


SUPERPOSITION DU CADASTRE DE 1846 ET DE LA SITUATION ACTUELLE

BÂTI 2004 PARCELLAIRE 1846 PARCELLAIRE ACTUEL

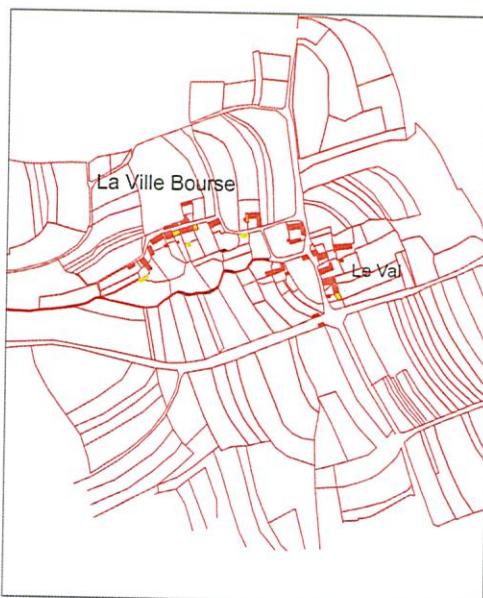
La comparaison du plan cadastral du 1846 et l'état actuel du village fait apparaître plusieurs modifications notables.

Vers le Nord : la partie sud de la Garenne est lotie et une nouvelle rue est aménagée, le front bâti est plus dense en haut de la rue des Terre-Novas (l'ancienne Grande Rue)

Vers le sud : les parcelles en lanières en partie sud du vil-

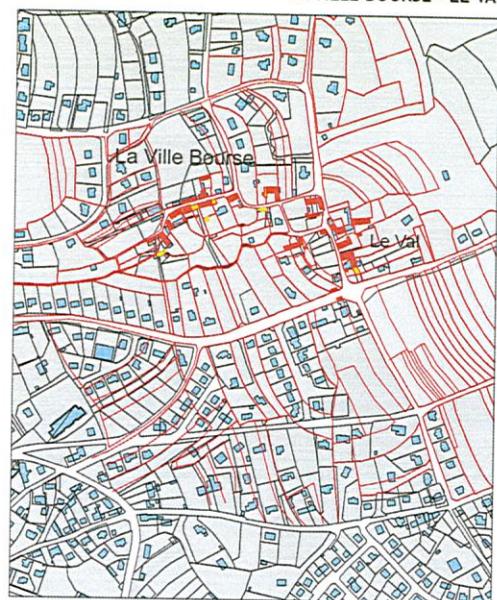
lage sont redévisées et bâties de pavillons.

Vers l'est et l'ouest : l'extension du village sous forme de lotissements de pavillons ou des villas.



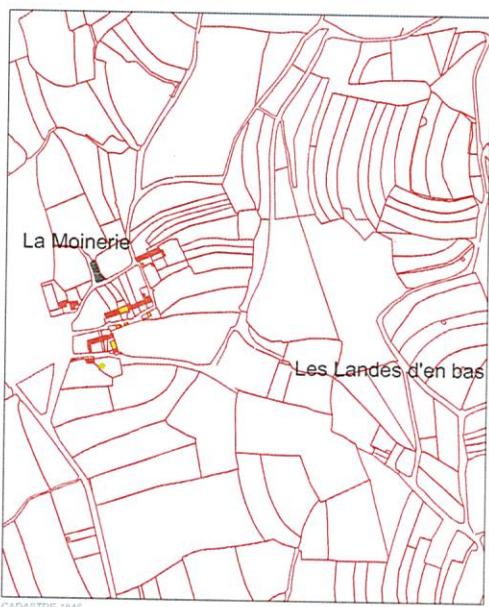
VILLAGE ANTIQUE DISPARU

VILLAGE ANTIQUE REGROUPÉ DEPUIS 1846



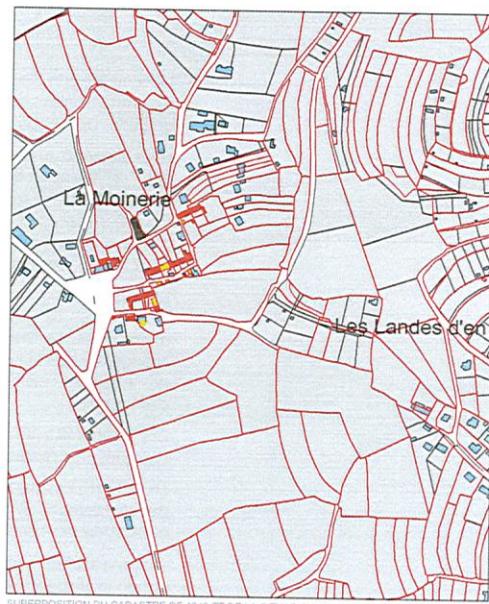
VILLAGE 2004
 PARCELLAIRE 1846
 PARCELLAIRE ACTUELLE

Au cours du XIX^e et XX^e siècles ces deux villages se fondent dans un tissu pavillonnaire développé autour du bourg d'Erquy. Le parcellaire ancien est conservé uniquement à l'est du village du Val dans la zone non urbanisée.

LA MOINERIE


VILLAGE ANTIQUE DISPARU

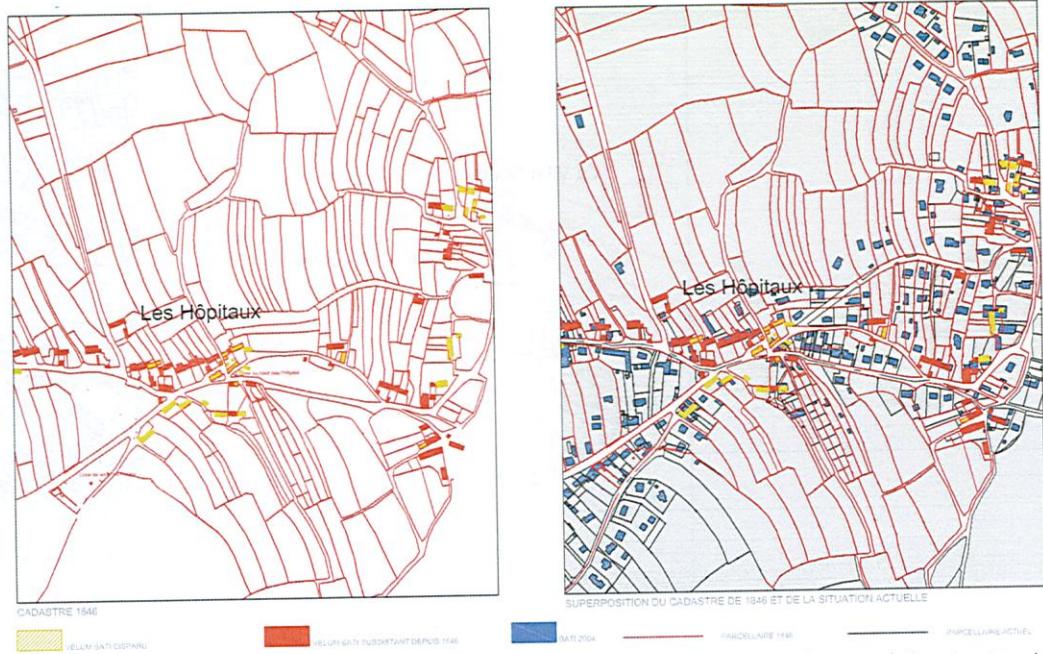
VILLAGE ANTIQUE REGROUPÉ DEPUIS 1846



VILLAGE 2004
 PARCELLAIRE 1846
 PARCELLAIRE ACTUELLE

L'évolution récente fait apparaître un secteur pavillonnaire au nord du village avec un regroupement des anciennes parcelles en lanières et à l'ouest avec le lotissement de la Garenne.

LES HOPITAUX



Les extensions récentes du village s'étendent à l'est et à l'ouest autour des voies structurantes. Le lotissement de l'ancienne Terre Gicquel forme un groupe compact suivant le principe du village ancien : les maisons mitoyennes et placées en retrait de la rue. Plus loin le tissu pavillonnaire prédomine avec une profonde modification du parcellaire et de principes d'implantation du bâti.

1.2.3 - ANALYSE DU SITE A TRAVERS LES PHOTOGRAPHIES ANCIENNES

ANALYSE DES PHOTOGRAPHIES ANCIENNES

La comparaison des photographies récentes prises des mêmes points de vue que les photographies ou les cartes postales anciennes a mis en évidence l'évolution du cadre bâti et paysager de la commune.

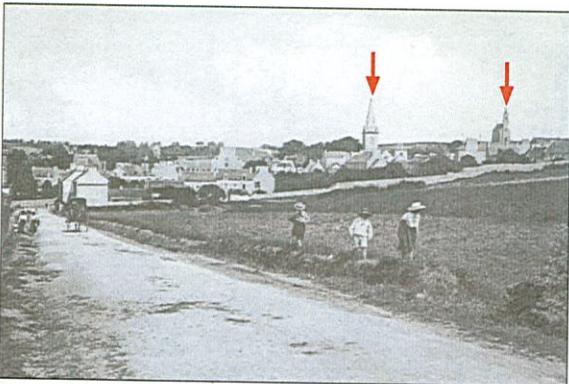
Nous pouvons ainsi constater la modification de la silhouette du centre-ville par l'urbanisation des faubourgs et la densification des constructions, dont certaines dépassent le gabarit des constructions anciennes. Les deux flèches de l'église du bourg et de la chapelle des Marins constituaient jadis les seuls points culminants dans la silhouette urbaine ; elles sont aujourd'hui concurrencées par des constructions nouvelles.

Le centre-bourg a conservé son atmosphère d'antan, à l'exception de la disparition des devantures commerciales et des quelques insertions modernes dissonantes. Le changement s'est opéré dans les détails: nouvelles enseignes, changement de la couleur des menuiseries (généralisation du blanc), disparition des volets en bois et leur remplacement par des volets roulants, multiplication des lucarnes.

Les fronts bâtis du port ancien et du Boulevard de la mer ont été localement densifiés, les routes élargies, l'enrobé généralisé.

La lisibilité des lignes de crête vues depuis le front de mer est perturbée par le développement de la végétation spontanée, les plantations des résineux, l'urbanisation des zones jadis non construites.

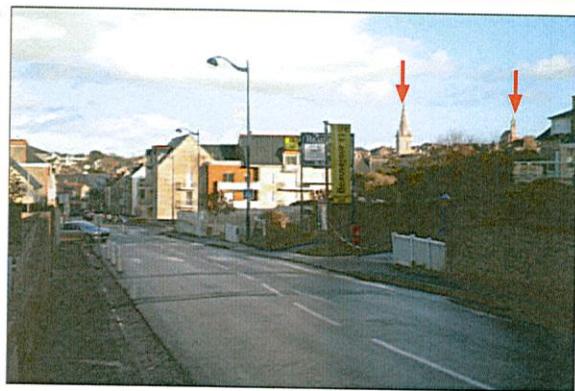
En zone rurale, nous remarquons l'élargissement des voies au centre des villages, la disparition des fossés et des plantations qui les accompagnaient (La Couture), l'assèchement des mares.



19xx

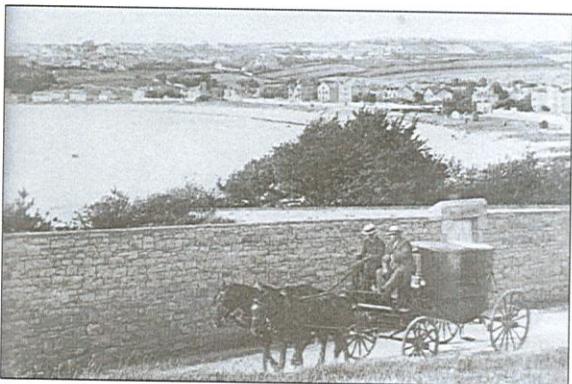
2010

L'arrivée par la rue de la Corniche depuis Pléneuf.



repère

Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



19xx

2010

Vue vers la baie d'Erquy depuis la rue de la Corniche.



Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996

V. PANIOUCHKINA-MOULLET / A. TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dplg & M. GOSSET architecte-paysagiste

21



19xx

2010

La rue Clémenceau, anciennement Grande rue, en arrivant depuis Caroual. Sur le côté gauche, l'ancien Hôtel de France a laissé la place au bar Le Fréhel.



Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



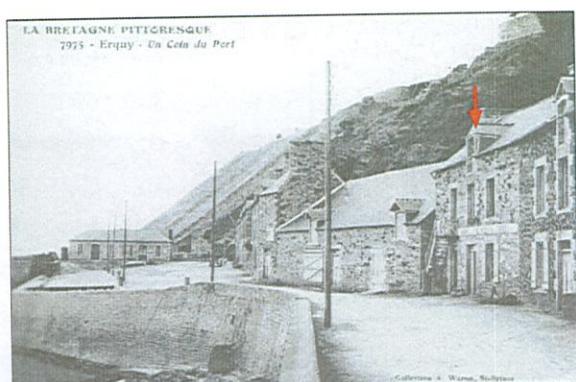
19xx

2010

La rue Clémenceau, anciennement Grande rue. Sur le côté droit, l'ancien Hôtel des Bains.



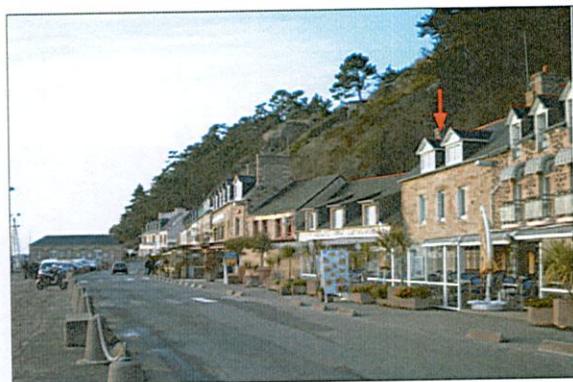
Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



19xx

2010

Le port.



repère

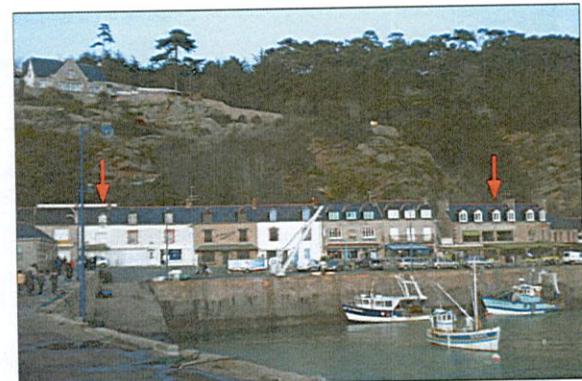
Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



1904-1908

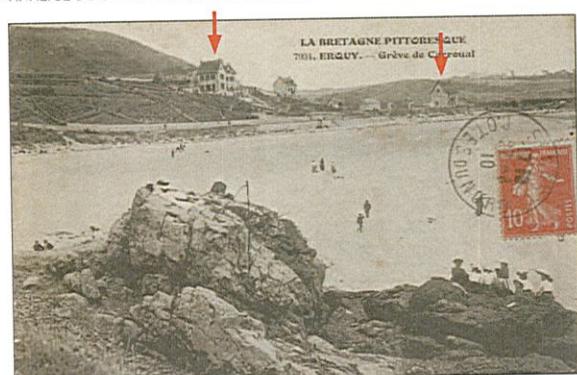
2010

Le Port.



Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques.

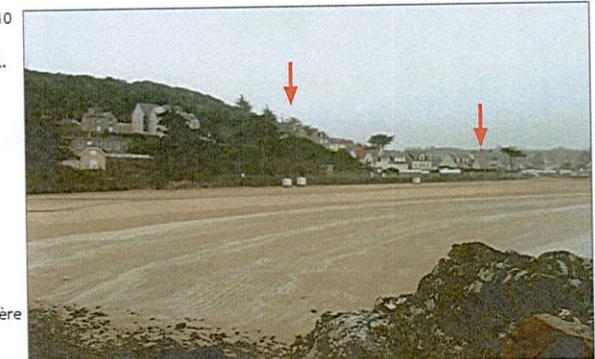
1.2.3 - ANALYSE DU SITE A TRAVERS LES PHOTOGRAPHIES ANCIENNES



1910

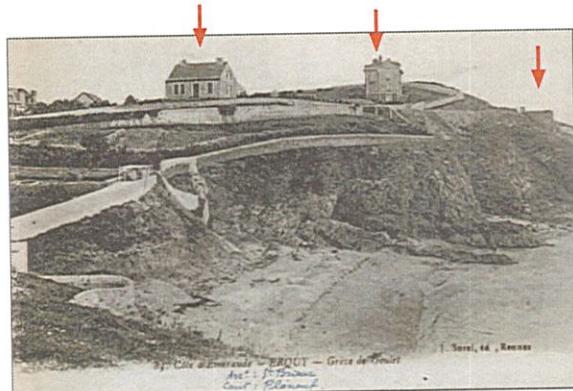
2010

La grève de Caroual.



repère

Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques.



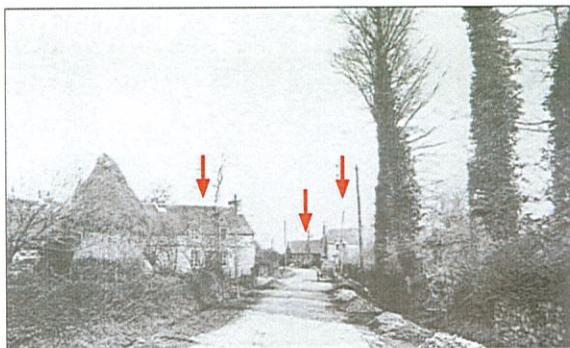
1919

2010

La grève de Goulet



Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques.



19xx 2010
Le hameau de la Couture



Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



19xx 2010
La Mare de la Moinerie au
hameau de la Couture



Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996

2 - ANALYSE PRELIMINAIRE

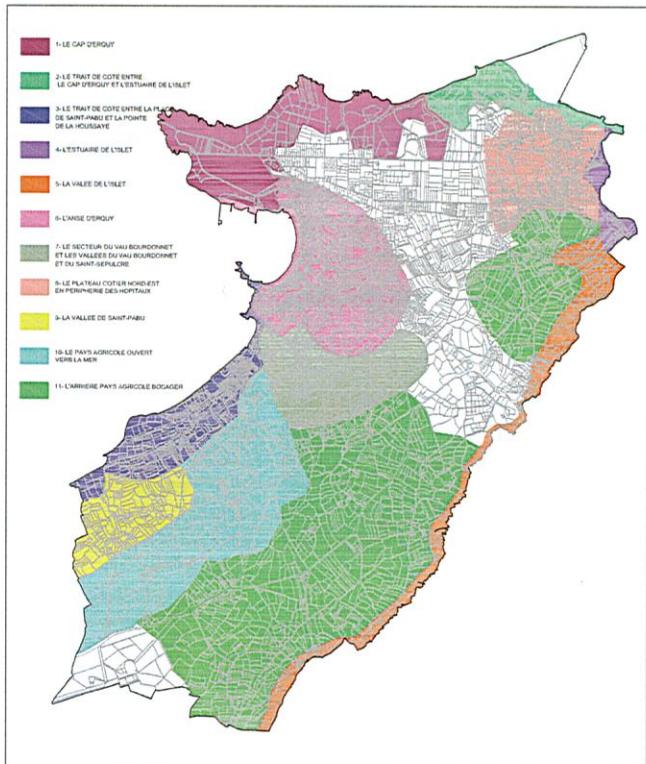
V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.ESSNER architectes du patrimoine dplg & M.GOSSET architecte-paysagiste

2.1. IDENTIFICATION PRELIMINAIRE DU PERIMETRE D'ETUDE

2.1.1 ENTITES PAYSAGERES

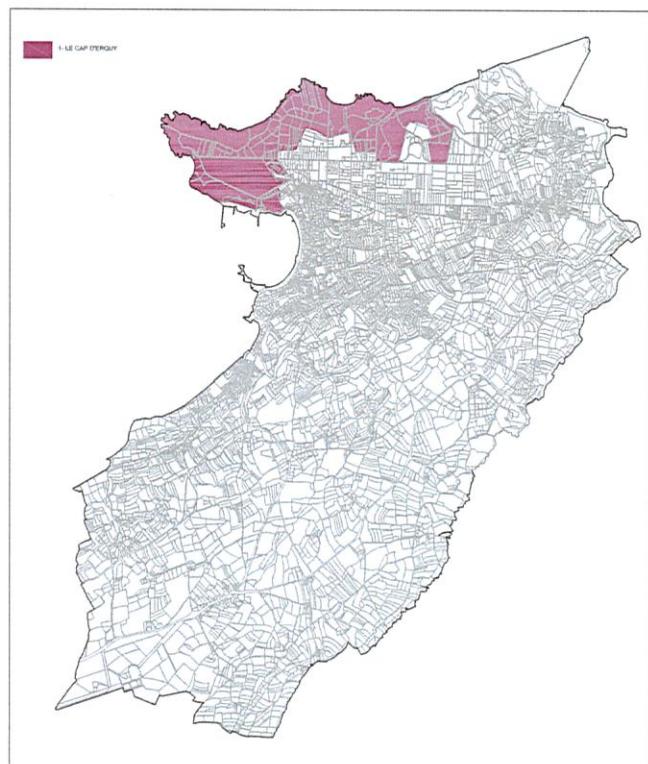
Un repérage sélectif a permis de distinguer plusieurs entités (urbaines ou paysagères) susceptibles d'être intégrées dans la future aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et cerner les enjeux de protection du patrimoine sur le territoire de la commune .

La découpe des entités résulte d'un croisement de plusieurs informations : unité topographique, occupation des sols, ambiances paysagères, etc.



Carte de repérage des entités paysagères présentant un caractère patrimonial

2. ANALYSE PRELIMINAIRE



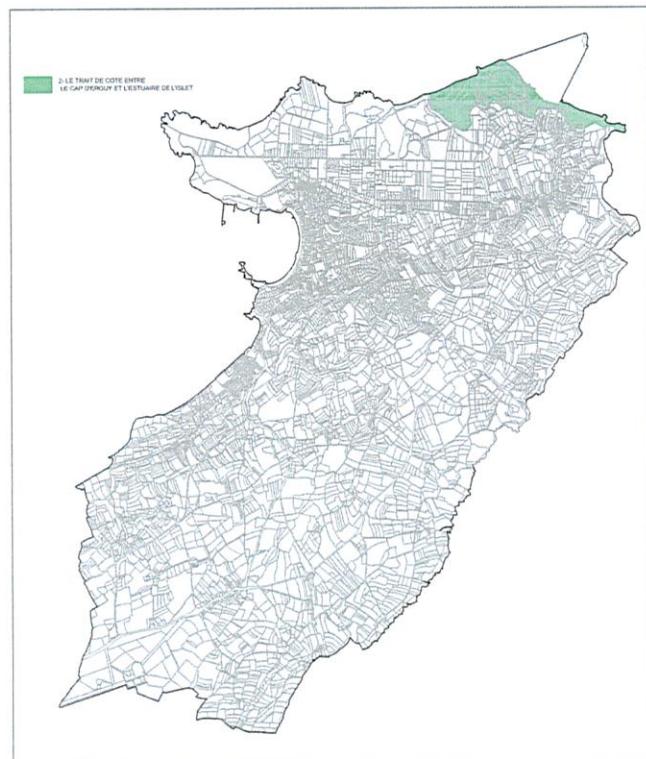
LE CAP D'ERQUY

- Localisation :** Pointe d'Erquy, limite septentrionale et occidentale de la commune d'Erquy correspondant au site classé.
- Topographie :** Plateau côtier surplombant la mer, côte rocheuse de grès rose, plage et dune ondulée, petites vallées du Portuas, du Lourtuais.
- Occupation du sol :** Espaces naturels remarquables de grande diversité floristique (landes sèches, dunes fixées, landes humides, dépressions alcalines, végétation de falaise...) et faunistique (avifaune, invertébrés, amphibiens...)
- Trame viaire :** Chemin des douaniers longeant le trait de côte. Sente piétonne et circulation douce traversant le site classé.
- Habitat :** Zone non bâtie, à l'exception de quelques bâtiments anciens aux matériaux traditionnels dont le four à Boulet.
- Typologie visuelle :** Beaux panoramas lointains depuis le chemin des douaniers dévoilant la baie de Saint-Brieuc, le cap Fréhel. Nombreux panoramas multidirectionnels sur les pages de Portuas, de Lourtuais.
- Ambiances paysagères :** Grande beauté d'un paysage paraissant sauvage. Paysage grandiose bien préservé de l'anthropisation.
- Eléments structurants :** Grande beauté d'un paysage et intérêt botanique et faunistique
- Zonage PLU :** Espaces naturels remarquables - (NL)
- Protection existante :** Site classé, ZNIEFF, zone Natura 2000, loi Littorale.
- Enjeux :** Paysage protégé, classé au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les sites. L'altération liée à la grande fréquentation du site est maintenant contrôlée par la mise en place de sentiers balisés, la fermeture de nombreuses sentes, le recul des aires de stationnement et la résorption du stationnement sauvage. Du point de vue de la gestion des milieux naturels, l'accent est mis sur le maintien des paysages des landes, des formations végétales arrière dunaire (placage sableux, bas marais alcalin) par un pâturage extensif. Ces actions participent à la préservation du paysage naturel et emblématique du site. L'ensemble de ces actions de gestion fait l'objet de mesures de suivi scientifique (botanique, habitat de végétation et faunistique).
- Pointe de la Heussaye/La Roche Jaune :** Le Département est propriétaire de la pointe depuis 2013, suite à une Déclaration d'Utilité Publique.

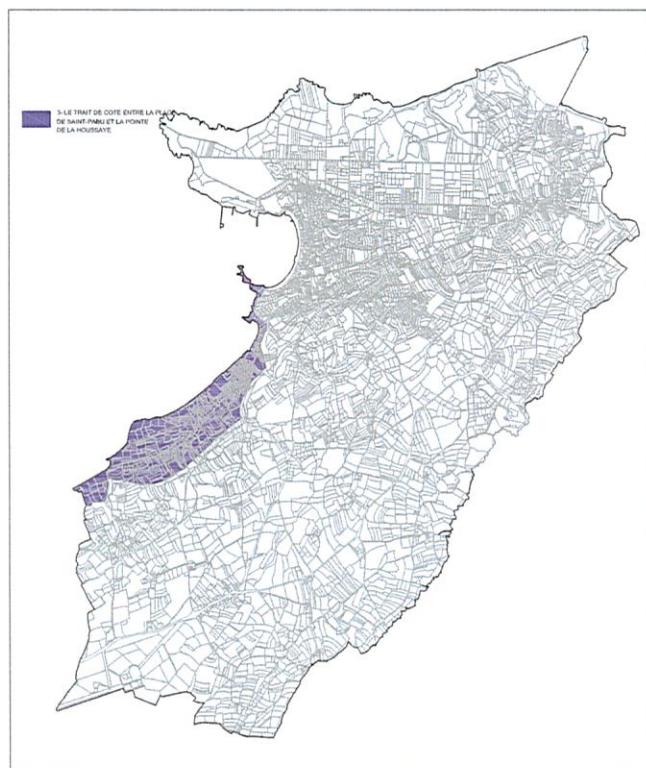
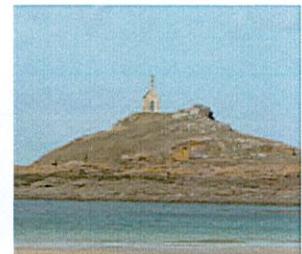
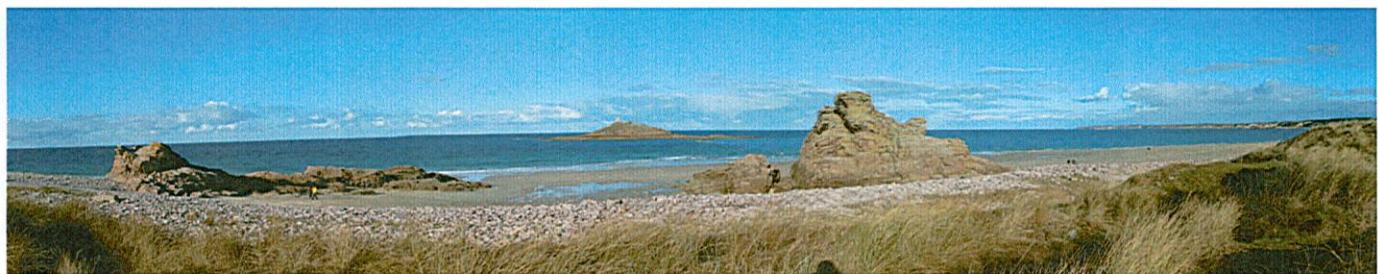


V. PANIOUCHKINA-MOULLET / A. TUDOR-HENON / F. ESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P. GOSSET architecte-paysagiste

LE TRAIT DE CÔTE ENTRE LE CAP D'ERQUY ET L'ESTUAIRE DE L'ISLET



- Localisation :** Limite nord-est de la commune. Trait de côte s'étendant entre le Cap d'Erquy et l'estuaire de l'Islet.
- Topographie :** Plateau côtier surplombant la mer, côte rocheuse de grès rose, plages de Guen et de Saint-Michel, petite vallée du Liorbé.
- Occupation du sol :** Espaces naturels (grande diversité floristique : landes sèches, dunes fixées, landes humides, pelouses littorales, etc) mélangés à des espaces urbanisés.
- Trame viaire :** Chemin des douaniers longeant le trait de côte. Voirie en enrobé et aires de stationnement.
- Habitat :** Habitat diffus de mobil-homes, camping municipal, zone pavillonnaire à Lanruen.
- Typologie visuelle :** Beaux panoramas lointains sur le cap Fréhel, sur la chapelle de l'îlot Saint-Michel.
- Ambiances paysagères :** Paysage grandiose sur le plateau côtier au-dessus de Fosse-Eyrand. Remarquables plages de Guen et de Saint-Michel.
- Eléments structurants :** Grande qualité du paysage et intérêt botanique. Elément emblématique de l'îlot Saint-michel.
- Zonage PLU :** N, NL, NH, UD, UA, UT, AU...
- Protection existante :** ZNIEFF, zone Natura 2000, loi Littorale.
- Enjeux :** Paysage naturel de grand intérêt qui devrait être traité avec la même pertinence que la pointe d'Erquy. Maîtriser et intégrer dans le paysage le développement des campings/caravaning et résorber l'occupation sauvage de parcelles par le caravanning.



LE TRAIT DE CÔTE ENTRE LA PLAGE DE SAINT-PABU ET LA POINTE DE LA HOUSSAYE

Localisation : Trait de côte s'étalant entre la plage de Saint-Pabu et la pointe de la Houssaye.

Topographie : Pointe rocheuse de la Houssaye, de la Roche-Jaune et de Saint-Pabu, plages de Caroual et de St-Pabu, grève du Goulet, estran.

Occupation du sol : Espaces naturels (présence de plantes rares sèches au niveau des dunes fixées, végétation de falaise) mêlés à des parcelles urbanisées et agricoles.

Trame viaire : Chemin de douanier longeant le trait de côte. Voirie en enrobé irrigant les zones urbanisées.

Habitat : Habitat hétérogène : traditionnel, pavillonnaire, résidences de villégiature, camping.

Typologie visuelle : Beaux panoramas lointains depuis le chemin des douaniers sur la baie de St-Brieuc et sur la pointe d'Erquy. Vue cadrée par la pointe rocheuse de St-Pabu.

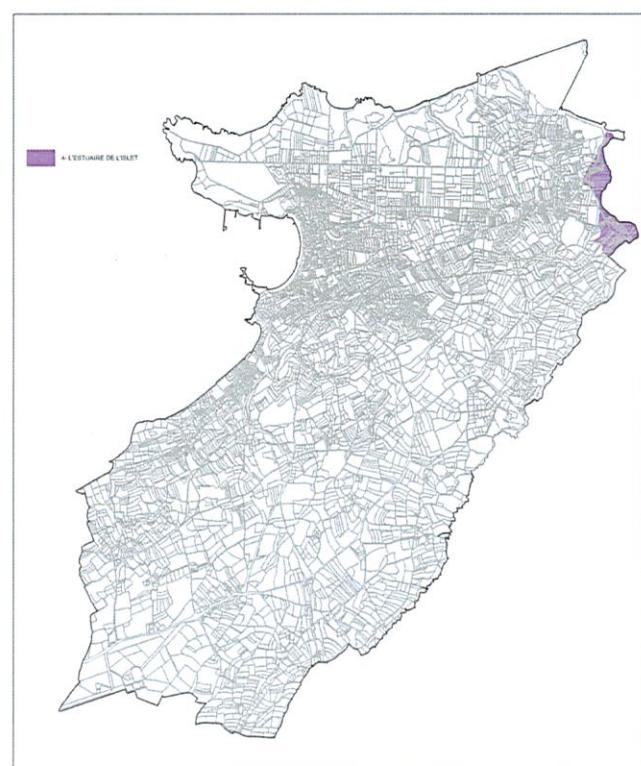
Ambiances paysagères : Paysage pittoresque de la grève du Goulet, de la pointe de St Pabu et de la pointe de la Houssaye. Qualité paysagère des plages de sable avec dunes de St-Pabu et Caroual.

Eléments structurants : Grande qualité du paysage. Intérêt botanique et géologique. Importance des lignes de crêtes laissées naturelles.

Zonage PLU : N, NL, NH, UC, UA, UE

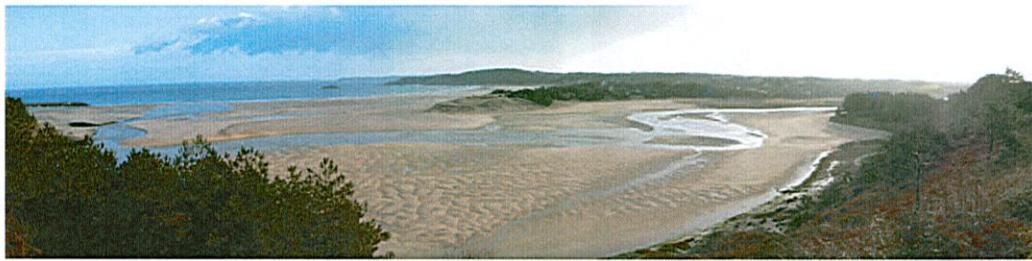
Protection existante : ZNIEFF, site classé de la Roche Jaune, Loi Littorale.

Enjeux : Maîtriser et intégrer dans le paysage l'urbanisation nouvelle. Préserver des lignes de crêtes. Maîtriser et intégrer dans le paysage le développement des campings/caravanning et résorber l'occupation sauvage de parcelles par le caravanning.



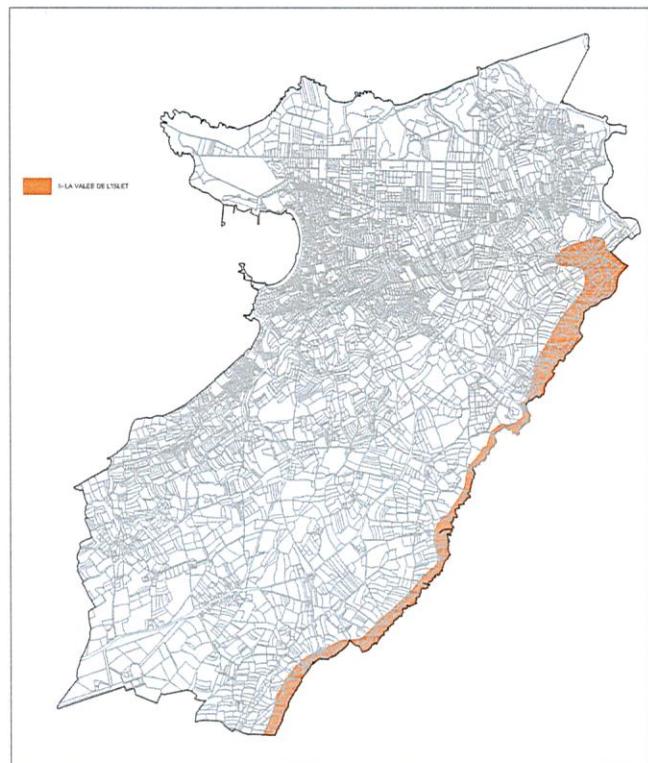
L'ESTUAIRE DE L'ISLET

- Localisation :** Limite nord-ouest de la commune.
- Topographie :** Vaste embouchure à fond plat au coteau dissymétrique : relief peu marqué coteau est, plus accentué coteau ouest formant un amphithéâtre s'ouvrant vers la mer.
- Occupation du sol :** Marais maritime sur estuaire sableux avec végétation halo-nitrophiles pionnière, prés et prairies salés, végétation dunaire. Coteau d'Erquy couvert de lande côtière et boisé.
- Trame viaire :** Chemin de randonnée bordant les rivages et passant en surplomb au niveau de la Vallée Denis.
- Habitat :** Hameau ancien et habitations récentes au niveau de la vallée Denis.
- Typologie visuelle :** Beau panorama depuis le chemin de randonnée surplombant l'estuaire. Depuis l'estuaire, vues exceptionnelles, vers la vallée de l'Islet, vers la mer avec en arrière-plan la chapelle de l'îlot Saint-Michel.
- Ambiances paysagères :** Splendeur d'un paysage maritime variant au grès des marées. Vaste étendue de sable fin.
- Eléments structurants :** Grande qualité du paysage de l'embouchure de l'Islet. Grand intérêt botanique de la zone.
- Zonage PLU :** N, NL, Nhl
- Protection existante :** ZNIEFF, zone Natura 2000, loi Littorale
- Enjeux :** Zones N et NL sont aujourd'hui protégées par le PLU mais dont on peut proposer de pérenniser la protection.



V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.ESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P.GOSSET architecte-paysagiste

35

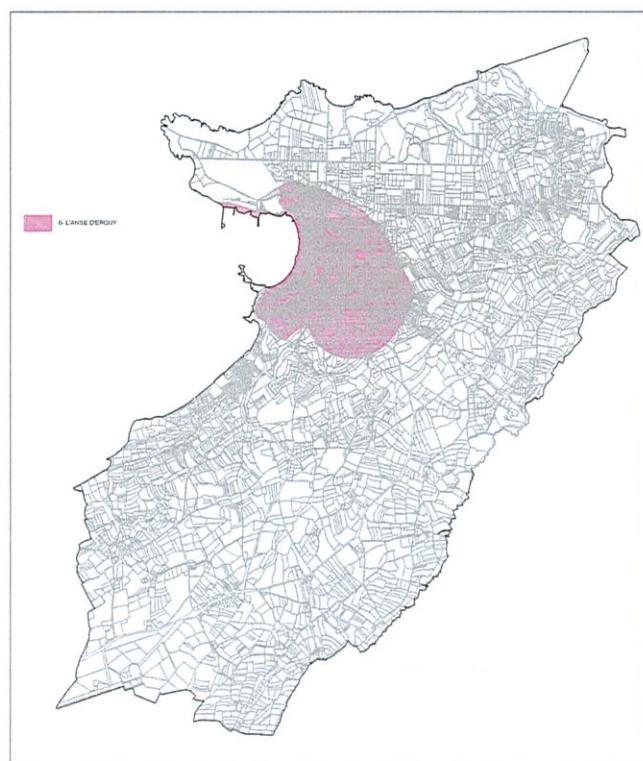


LA VALLÉE DE L'ISLET

- Localisation :** Limite orientale de la commune d'Erquy.
- Topographie :** En amont de la route D 786, paysage de vallée peu marquée. En aval de la route D 786 jusqu'à la digue, fond de vallée étroite bordée de coteaux pentus.
- Occupation du sol :** En amont : prairie et culture. En aval : friche liée à l'abandon d'anciennes pratiques culturales de lande côtière et boisé.
- Trame viaire :** Partie aval : sentier de randonnée longeant les berges entre la route D 786 et la digue. Partie Amont : Voirie D 68 parallèle au cours d'eau légèrement en surplomb et traversant l'Islet au niveau du hameau de Launay. Peu d'accessibilité au cours d'eau.
- Habitat :** Zone bâtie peu visible, en retrait du cours d'eau.
- Typologie visuelle :** En amont : paysage ouvert sur un arrière pays bocager. En aval, les coteaux boisés pentus abritent les vues en les canalisant vers le cours d'eau.
- Ambiances paysagères :** Paysage intimiste de fond de vallée pour la partie aval marqué par un relief accidenté et un certain envasissement végétal offrant une vision pittoresque. Partie amont : le paysage est intéressant sans être toutefois remarquable.
- Eléments structurants :** Grande qualité du paysage des bords de l'Islet dans la partie aval.
- Zonage PLU :** NL, N
- Protection existante :** Zones humides
- Enjeux :** Maîtriser la végétation spontanée, réglementer les plantations. Pérenniser la protection de l'ensemble de zone humide.



2. ANALYSE PRÉLIMINAIRE

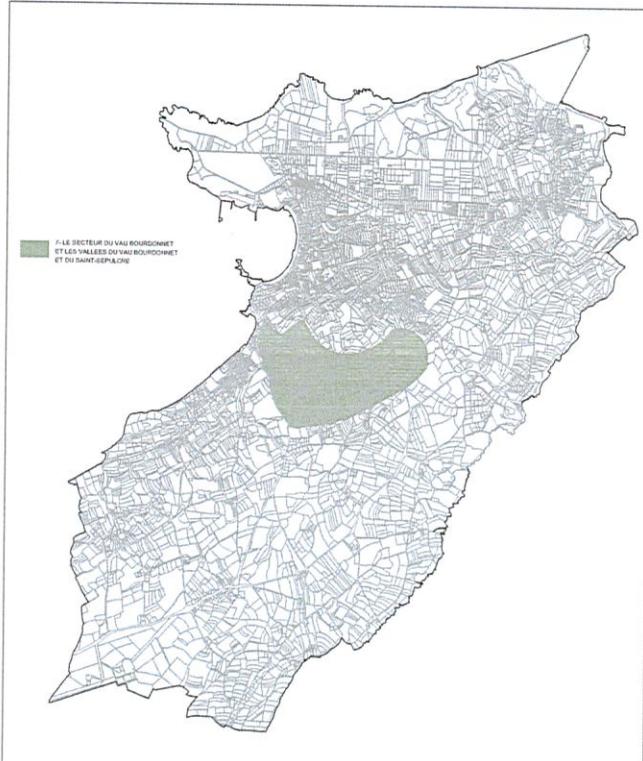

L'ANSE D'ERQUY

- Localisation :** Espace situé entre la pointe de la Houssaye et le cap d'Erquy.
- Topographie :** Anse naturelle composée d'une cuvette (ancienne zone marécageuse) au niveau du centre ville et de coteaux formant un amphithéâtre ouvert vers la mer.
- Occupation du sol :** Parcelles urbanisées et de quelques rares espaces interstitiels (cultures, pâturages)
- Trame viaire :** Réseau viaire dense.
- Habitat :** Tissu urbain hétérogène. Traditionnel (village de Tu-es-Roc, centre-bourg). Pavillonnaire en marges de la ville. Secteur balnéaire en front de mer.
- Typologie visuelle :** Ouverture visuelle de l'anse vers la mer. Les vues dévoilent la diversité et la densité du bâti.
- Ambiances paysagères :** Paysage de centre urbain minéral coupé de la mer (en raison de sa position dans une cuvette et en retrait d'habitations ou d'immeubles hauts). La hauteur des coteaux permet visuellement de relier la ville à la mer.
- Eléments structurants :** Ensemble urbain homogène et points de vues panoramiques de Tu-es-Roc. Importance des murs de clôtures structurant le paysage urbain.
- Eléments d'altération :** Paysage essentiellement minéral laissant peu de place à la végétation ; Enrobé noir s'étalant jusqu'au pied des maisons et des murets. Omniprésence visuelle des poteaux électriques. Eclectisme architectural
- Zonage PLU :** UA, UB, UC, UE, AU, N, NH,
- Protection existante :** Loi Littorale
- Enjeux :** Intégrer au paysage le bâti neuf. Préserver les lignes de crêtes, préserver coupures vertes, préserver les beaux panoramas.



V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.ESSNER architectes du patrimoine dplg & MP.GOSSET architecte-paysagiste

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
 Reçu en préfecture le 26/12/2025
 Publié le
 ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE



LE SECTEUR DU VAUBOURDONNET ET LES VALLÉES DU VAU BOURDONNET / SAINT-SÉPULCRE

Localisation : Secteur correspondant aux abords du ruisseau du Langourian/Saint-Sépulcre et à la butte de Vau Bourdonnet.

Topographie : Modélisé de terrain ample dessinant des buttes arrondies. Au niveau du bois de la Cavé le relief est accentué, plus en amont le ruisseau du Langourian se scinde en deux bras qui entaillent légèrement le relief.

Occupation du sol : Secteur essentiellement agricole sur parcelles labourées ou pâturées. Boisements spontanés dans les parties les moins accessibles (pente importante des coteaux et fond de vallée).

Trame viaire : Peu de dessertes importantes.

Habitat : Habitat dispersé ou petits villages (Saint-Sépulcre, la vallée Roussel). Meilleure intégration de l'ancien par rapport aux nouveaux.

Typologie visuelle : Depuis les lignes de crêtes vues permettant d'embrasser le paysage rural et maritime. En fond de vallée, vues courtes cloisonnées par la végétation et abritées des coteaux.

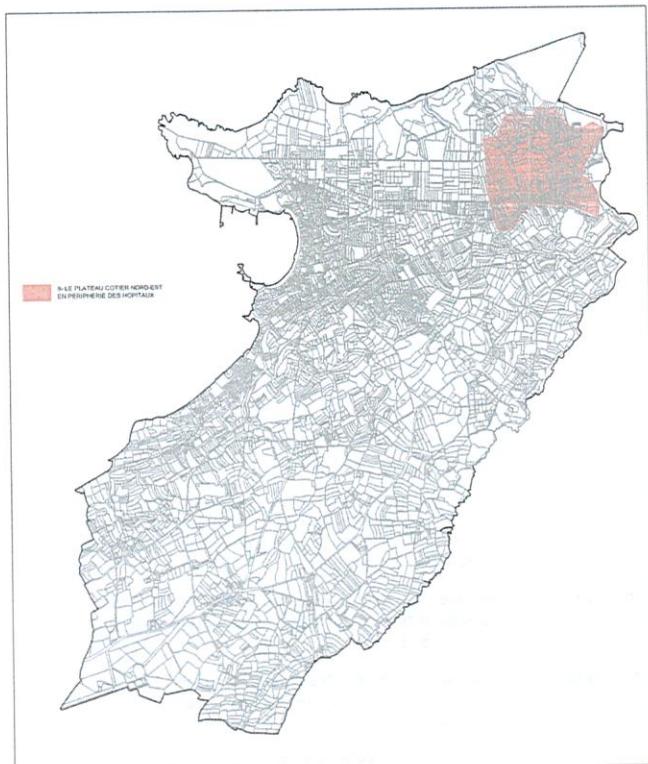
Ambiances paysagères : Paysage doucement vallonné à dominance rurale. Paysage intimiste de vallée très boisée sans lien visuel avec la ville

Eléments structurants : Douceur du modelé des buttes et des vallées. Paysage rural bien préservé. Richesse faunistique et floristique.

Zonage PLU : Principalement zones A et N

Protection existante : Zone humide protégée, secteur naturel; Espaces boisés classés (EBC)

Enjeux : Maîtriser le développement urbain, préserver les lignes de crêtes. Pérenniser les zones humides identifiées dans le PLU.



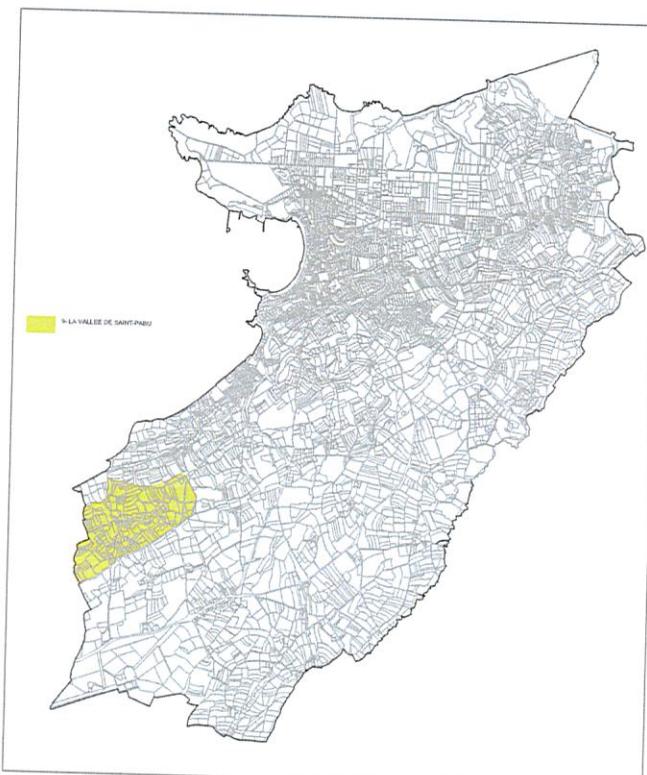
LE PLATEAU CÔTIER SEPTENTRIONAL AU NIVEAU DES HÔPITAUX

- Localisation :** Espace situé entre l'estuaire de l'Islet et le plateau agricole du nord d'Erquy.
- Topographie :** Secteur situé en hauteur sur le plateau côtier, en ligne de crête pour le hameau des Hôpitaux.
- Occupation du sol :** Paysage composé de parcelles urbanisées, cultures et le vestige d'une lande surplombant la vallée de l'Islet.
- Trame viaire :** Nombreuses dessertes irrigant les zones bâties
- Habitat :** L'urbanisation présente un caractère hétérogène : maisons en pierre du pays, pavillons, zones de bâti léger ou mobile.
- Typologie visuelle :** De beaux panoramas vers la mer, l'estuaire de l'Islet et l'arrière pays bocager.
- Ambiances paysagères :** Paysage marqué par l'étalement urbain mitant les parcelles labourées et la lande.
- Eléments structurants :** Beaux panoramas vers le paysage, quelques noyaux bâties homogènes.
- Zonage PLU :** Multiplicité de zones à l'image de la diversité de l'occupation du sol et de l'habitat. Zone NL
- Protection existante :** zone nature 2000 sur le plateau au-dessus de la vallée de l'Islet, loi Littorale.
- Enjeux :** Contrôler l'urbanisation, protéger les espaces naturels de ligne de crête au dessus de la vallée de l'Islet, préconiser des limites parcellaires qui permettraient d'homogénéiser le tissu urbain disparate (matériaux de clôtures, liste de végétaux). Maîtriser l'étalement des zones d'habitat léger.



V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.ESSNER architectes du patrimoine dplg & MR.GOSSET architecte-paysagiste

43



LA VALLÉE DE SAINT-PABU

- Localisation :** Secteur situé au sud-ouest de la commune.
- Topographie :** La vallée de Saint-Pabu entaille significativement le plateau côtier créant au niveau de la Vallée et du Dréneuf un paysage encaissé bordé de coteaux ondulés
- Occupation du sol :** Essentiellement agricole (pâturages et cultures) avec des boisements indigènes sur les terrains considérés comme incultes. Quelques zones HLL.
- Trame viaire :** Peu de dessertes. Les routes sont encaissées, de gabarit réduit.
- Habitat :** Village de Saint-Pabu et Le Dréneuf. Anciennes maisons situées aux coeurs du village. Extension urbaine visible sur des lignes de crêtes.
- Typologie visuelle :** Vues longues sur le paysage maritime depuis les hauteurs. Vues courtes depuis le fond de vallée débordant des éléments du petit patrimoine local : chapelles, croix de chemin, etc.
- Ambiances paysagères :** Paysage rural bucolique au relief doucement ondulé.
- Eléments structurants :** L'architecture traditionnelle participe à la qualité du paysage. Le relief doucement ondulé et la trame végétale dense confèrent une ambiance pastorale intimiste.
- Ezonage PLU :** Multiplicité de zones
- Protection existante :** Loi Littorale
- Enjeux :** Traitement des franges urbaines du hameau. Protection pérenne des zones humides identifiées dans le PLU et des lignes de crêtes.

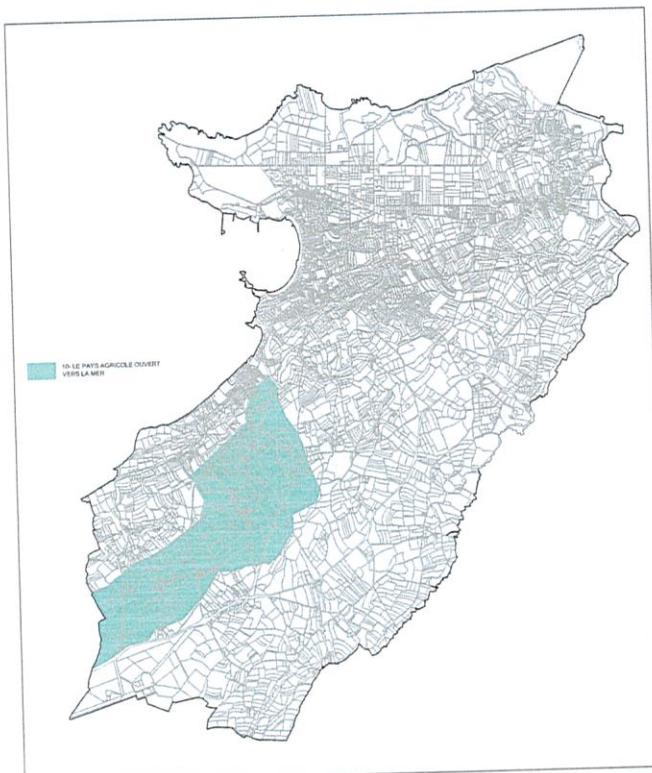


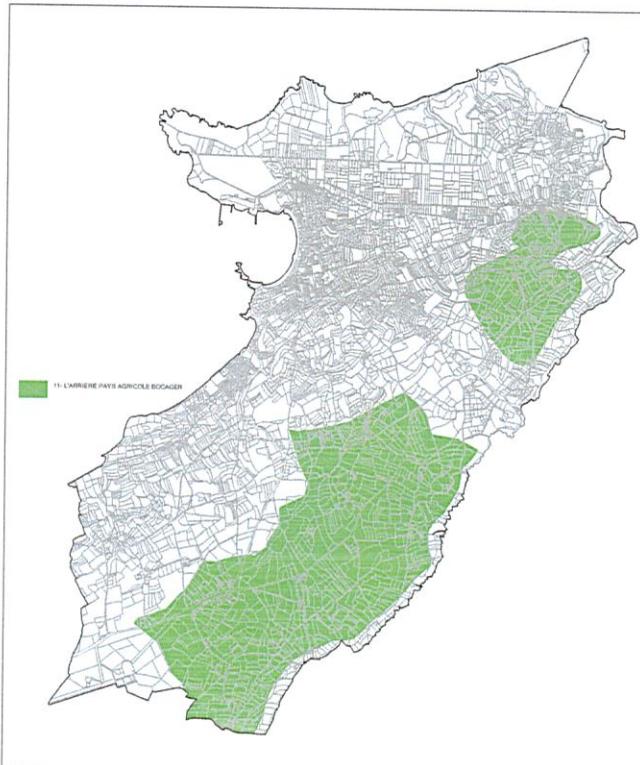
45

V. PANIOUCHKINA-MOULLET / A. TUDOR-HENON / F. ESSNER architectes du patrimoine dplg & M.R. GOSSET architecte-paysagiste

LE PAYS AGRICOLE OUVERT SUR LA MER

Localisation :	Secteur situé à l'ouest de la commune.
Topographie :	Plateau côtier légèrement vallonné.
Occupation du sol :	Paysage aux grandes parcelles cultivées correspondant à une exploitation agricole intensive ayant fait disparaître le maillage bocager.
Trame viaire :	Routes étroites encaissées, bordées de part et d'autre de fossés recueillant l'eau de ruissellement. Réseau viaire desservant les hameaux dispersés.
Habitat :	Peu d'habitations dans le secteur excepté quelques hameaux et le camping des Roches. Exploitations agricoles ceintes de plantations de haies de conifères peu indigènes.
Typologie visuelle : Ambiances paysagères :	Longues vues panoramiques ouvertes vers la mer. Vastes parcelles agricoles au relief doucement ondulé, ouvertes sur la mer.
Eléments structurants :	L'architecture traditionnelle participe à la qualité du paysage. Le Relief doucement ondulé et la trame végétale dense confèrent une ambiance pastorale intimiste.
Zonage PLU :	Multiplicité de zones. Quelques parcelles en espaces boisés classés (EBC). Vestiges de la trame bocagère protégée au titre de l'article L 123.1.7 par des recommandations de principe.
Protection existante :	Loi Littorale
Enjeux :	Vues panoramiques vers la mer à préserver. Maîtriser et intégrer dans le paysage le développement des campings/ caravannings.





L'ARRIÈRE PAYS AGRICOLE BOCAGER

- Localisation :** Secteur situé à l'est.
- Topographie :** Plateau côtier assez plat incliné légèrement vers la vallée de L'Islet.
- Occupation du sol :** Paysage agricole structuré par une trame bocagère plus ou moins lâche.
- Trame viaire :** Routes étroites encaissées, bordées de part et d'autre de fossés recueillant l'eau de ruissellement. Réseau viaire desservant l'habitat dispersé. Routes départementales D 786 et D 34.
- Habitat :** Nombreux hameaux dispersés, habitations ou fermes isolées.
- Typologie visuelle :** Vues souvent cloisonnées par la trame bocagère, ou dévoilant au droit de parcelles nues des vues longues vers l'arrière pays. Vers l'est ou vers la mer.
- Ambiances paysagères :** Paysage résolument rural structuré par des haies bocagères arborées.
- Eléments structurants :** La trame bocagère et l'architecture traditionnelle participent à la qualité du paysage.
- Zonage PLU :** Zone A principalement. quelques parcelles en espaces boisés classés (EBC). Trame bocagère protégée au titre de l'article L 123.1.7 par des recommandations de principe.
- Protection existante :** Néant
- Enjeux :** Espace rural valorisé par une trame bocagère et un bâti traditionnel. La trame bocagère étant protégée les préconisations concernent la sauvegarde de l'architecture traditionnelle et l'insertion de nouvelles habitations.

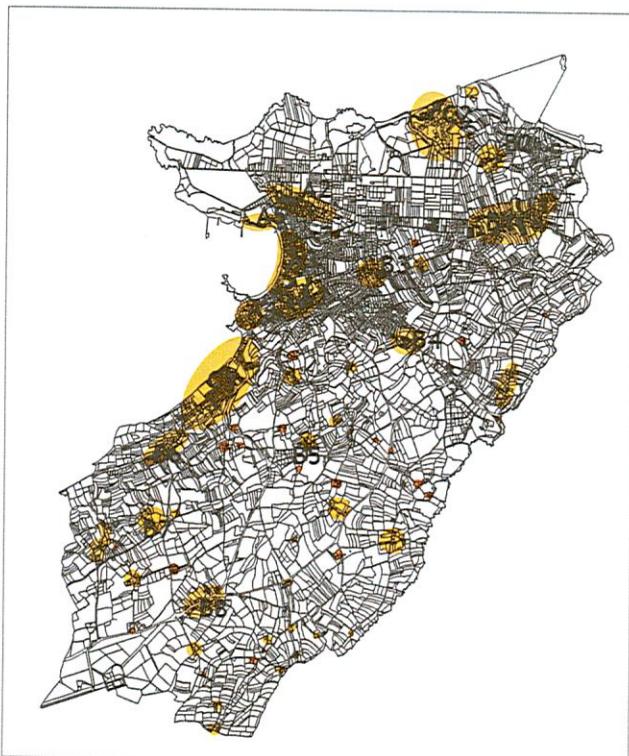


LES ELEMENTS PAYSAGERS PRESENTANT UN CARACTERE PATRIMONIAL

En guise de conclusion, le patrimoine paysager sur le territoire communal d'Erquy est riche : composé de paysages remarquables (paysages littoraux du trait de côte - protégé au titre des sites au non, paysage de l'Islet), et des paysages intéressants participant à la diversité du cadre de vie de la commune (Anse urbaine d'Erquy, vallées du Bourdonnet, de Saint-Pabu, plateau côtier des Hôpitaux, arrière pays rural ouvert sur la mer ou bocager).

Certains secteurs du paysage notamment protégé comme paysage naturel remarquable (Zone NL selon le PLU) en étant inclus dans la AVAP pourraient bénéficier d'une protection pérenne.

D'autres secteurs paysagers moins emblématiques mais participant à la qualité et diversité du cadre de vie, cependant souvent entamés par une urbanisation diffuse peu homogène pourraient être intégrer dans la AVAP en bénéficiant d'un degré de protection réglementant les éléments identitaires du paysage et contrôlant l'urbanisation.



Le territoire communal a été parcouru pour discerner les différents sites les plus représentatifs de l'architecture réginéenne.

La découpe des entités résulte d'un croisement de plusieurs informations : présence d'un ensemble urbain, unité typologique du bâti, limites naturelles ou historiques d'un site, etc.

Les entités urbaines suivantes ont été sélectionnées en raison de leur intérêt patrimonial pour une étude plus approfondie :

A - LE BOURG

- A1 Le Bourg d'Erquy
- A2 Tu-Es-Roc
- A3 Le front de mer
- A4 La rue de la Corniche
- A5 Le Port d'Erquy

B - LES VILLAGES ANCIENS

- B1. Les Hôpitaux
- B2. La Moinerie
- B3. La Ville Bourse/Le Val
- B4. Langourian
- B5. Le Saint-Sépulcre
- B6. Caroual-village
- B7. Saint-Pabu
- B8. La Couture

C - LES VILLAGES BALNEAIRES

- C1. Caroual-plage
- C2. Domaine de Lanruen

D - LES NOYAUX BATIS ISOLES

- D1 Type ferme
- D2 Type hameau

LE BOURG

Le bourg s'est constitué dès le 12^e siècle entre La Motte et Le Marais. Le toponyme La Motte situé à proximité de l'église paroissiale, confirme l'existence d'une place forte sur le site au Moyen Age.

Au XIV^e siècle d'autres noyaux urbains apparaissent : Tu Es Roc et le Pussoué. Au XVIII^e siècle le bourg dénombre plusieurs maisons nobles et un auditoire de justice. Le développement urbain vers le rivage est freiné par la présence du Marais. C'est à la fin du XIX^e siècle que les premières édifications de villas balnéaires débutent la colonisation du cordon dunaire.

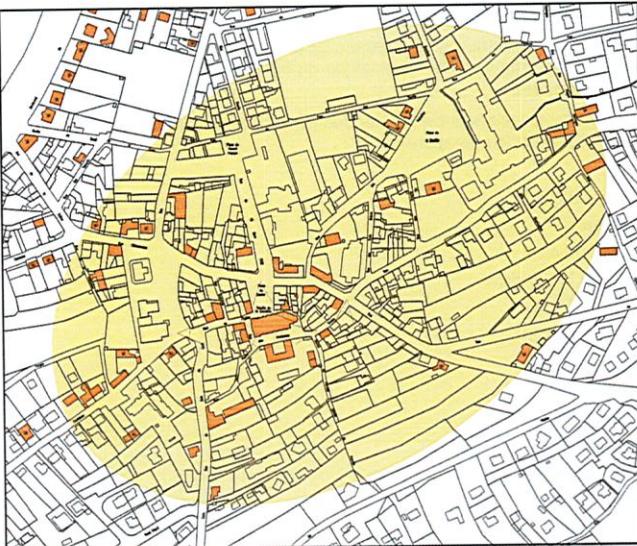
Vers 1950, l'assèchement du marais et la stabilisation de la dune, permettent l'extension de la ville, la création du terrain de sport et la construction de logements. Le ruisseau du Pussoué est canalisé. Le bourg s'étale et englobe Tu Es Roc, Pussoué et le quartier du Port. L'augmentation démographique motive vers 1960 la construction d'équipements publics tels que la mairie, la salle des fêtes, la poste, le collège et le tennis.

La formation historique explique l'hétérogénéité des ambiances des entités composants le bourg actuel :

- A1 Le centre bourg a conservé son esprit médiéval, avec un cœur dense, des ruelles bordées de murs hauts, et l'absence de lien visuel avec la mer. L'ancien écart du Pussoué englobé dans le bourg présente les caractéristiques similaires.
- A2 Le village de Tu Es Roc a une ambiance qui lui est propre malgré l'attachement physique au bourg d'Erquy. Sa particularité réside dans sa structure linéaire, son implantation sur le relief, et les liens visuels avec la mer et la Garenne
- A3 Le Boulevard de la Mer, la rue Foch et la rue Saint-Jean forment une entité particulière. En effet la typologie du parcellaire créée à partir de la fin du XIX^e siècle, et celle de l'architecture des villas balnéaires sont des caractéristiques de ce quartier.
- A4 La rue de la corniche se distingue par sa situation excentrée et la taille des parcelles boisées. La rangée extérieure des villas datant du XX^e siècle offre une façade visible depuis la mer et la plage du Caroual.
- A5 Le quartier du Port d'Erquy est développé à partir de l'ancien village des Loges. Sa situation et la typologie du parcellaire et du bâti sur une étroite bande de terrain au pied de la falaise lui confèrent une ambiance particulière.



A1 - LE BOURG



Localisation :

sud-ouest de la commune, dans la baie d'Erquy, autour de l'Eglise paroissiale : rue Clémenceau, rue des Anciennes Ecoles, rue du Bois de Cavé, rue de l'Eglise, rue du 19 mars 1962, rue des Patriotes, rue des Hôpitaux....

Datation du parcellaire :

XII^e - XIX^e siècles

Typologie du parcellaire : parcellaire hétérogène lié à l'affectation du terrain
maisons avec commerce sur rue: étroites à moyenne taille (6 - 12 m)
édifices publics, maisons de notable: moyenne et grande taille (> 20 m)

Typologie architecturale : hétérogène avec prédominance du bâti traditionnel en grès rose
maisons de ville : mitoyennes, R+1+comble
maison de notable isolé, R+1+comble, R+2

Matériaux, ambiances : grès rose, brique, enduit, toitures en ardoise

Eléments remarquables : église, ancienne mairie, 48 œuvres étudiées à l'Inventaire Général

Zonage PLU : UAc

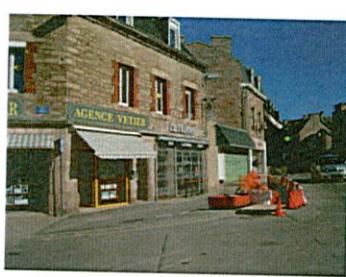
Protection existante : néant

Enjeux :

- préserver l'architecture identitaire, valoriser les devantures des commerces et les enseignes, l'éclairage et le traitement de sol de l'espace public.

05 JAN 2026
 A1 - LE BOURG


Rue Clemenceau



Rue Clemenceau



Rue Clemenceau



Rue Saint-Pierre



Rue des Anciennes Ecoles



Rue Goguenet



Place du Centre



Square de l'Hotel de Ville



Place du Nouvel Oupeye

A2 - TU-ES-ROC
Localisation :

nord-ouest, entre le port et la Garenne d'Erquy
 rues du Four à Boulets, Le Hamel, des Grès Roses
 et des Terres-Neuvas

Datation du parcellaire : XV^e siècle - XIX^e siècle

Typologie du parcellaire : parcelles de forte pente, perpendiculaires aux rues
 secteur ouest
 secteur est et nord
 moyenne et grande taille (> 20 m)

Typologie architecturale : maisons de constructeurs de navires, de marins, de carriers :
 secteur ouest
 maisons mitoyennes à R+combles avec jardinet avant ou alignées sur rue, courti à l'arrière, toitures à double pente avec lucarnes simples ou à «gerbières»
 secteur nord
 villas

Matériaux, ambiances : ensemble homogène de façades en grès rose et poudingue, toitures en ardoise quelques insertions néo-bretonnes (façades enduites et encadrements grès ou placage grès)
 nombreuses clôtures hautes en grès rose

Edifices remarquables : 16 maisons étudiées à l'Inventaire Général, dont certaines du XVIII^e siècle, lavoir de Basse-Rue

Espaces remarquables : nombreux passages piétons étroits faisant la connexion entre les rues hautes et basses

Zonage PLU :

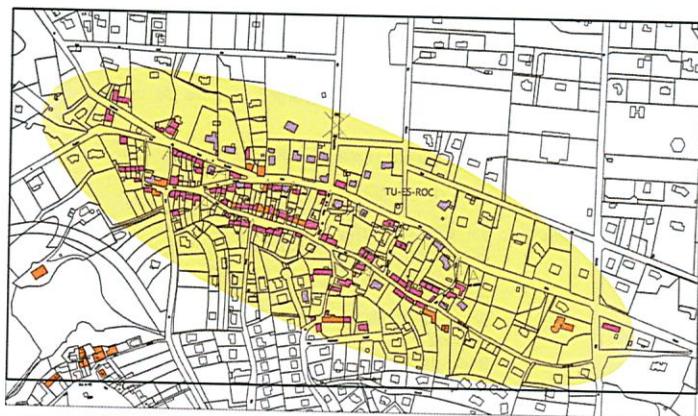
UAh

Protection existante :

6 éléments de «patrimoine remarquable» au PLU

Enjeux :

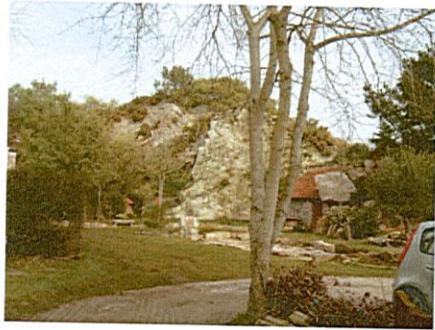
préserver les échappées visuelles vers la baie d'Erquy, limiter les constructions sur la crête, préserver l'atmosphère d'ensemble (hauteur, rythme, matériaux, ...)



Quartier Tu-es-Roc

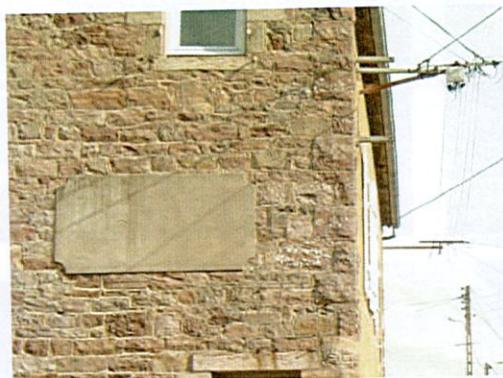


cour privée, rue des Grès Roses
 front de taille de l'ancienne carrière





rue Le Hamel



rue des Grès Roses



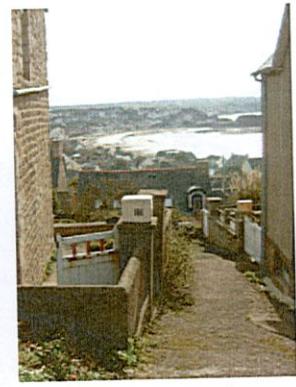
passage piéton avec vue sur la mer



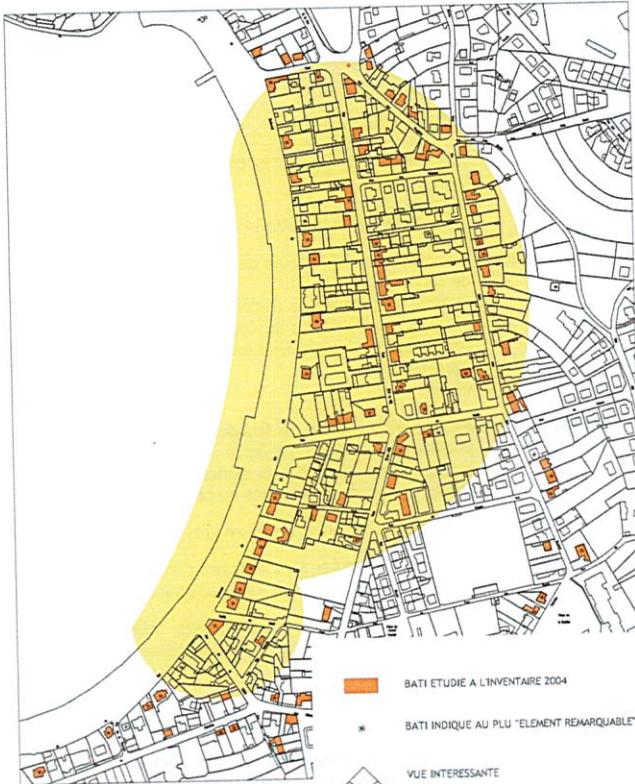
rue de la Pierre Levée



rue des Terre-Neuvas



passage piéton avec vue sur la mer



A3 - LE SECTEUR DES VILLAS DE CENTRE VILLE/LE FRONT DE MER

Localisation : à l'emplacement du cordon dunaire de la baie d'Erquy

Boulevard de la Mer, Rue Foch, Rue Saint-Jean

Datation du parcellaire : XIX^e-XX^e siècles

Typologie du parcellaire : parcellaire rectiligne, perpendiculaire à la voie, allongé en profondeur, plusieurs séquences régulières correspondant aux campagnes de lotissements

Boulevard de la Mer, rue Foch: 20 m de largeur en général

Rue Saint-Jean : petite à moyenne taille (entre 6 et 12 m en général)

Typologie architecturale : Villas type balnéaire de R+1 à R+2+combles, isolée au fond de parcelle, alignement sur rue des clôtures

grès rose, brique, enduit, toitures en ardoise

Eléments remarquables : 65 œuvres repérés dans l'Inventaire Général

UAF2, UAC, UB

Zonage PLU : néant

Protection existante : préserver et valoriser l'architecture identitaire, mettre en valeur l'espace public.



Boulevard de la Mer



Rue Foch



Rue Saint-Jean

A4 - LE SECTEUR DES VILLAS DE LA CORNICHE



Localisation :

Au sud du bourg d'Erquy, sur la route de Caroual

Datation du parcellaire :

Rue de la Corniche

 XIX^e-XX^e siècles
 Typologie du parcellaire : parcelles de grande taille disposées en éventail sur le sommet de la falaise

Typologie architecturale : Villa type balnéaire de R+1 à R+2+combles, isolée au fond de parcelle boisé, alignement sur rue des clôtures hautes

Matériaux, ambiances :

grès rose, brique, enduit, toitures en ardoise

Eléments remarquables : 5 œuvres repérées dans l'Inventaire Général, 4 œuvres repérées dans le PLU comme éléments remarquables

Zonage PLU :

UAf4

Protection existante :

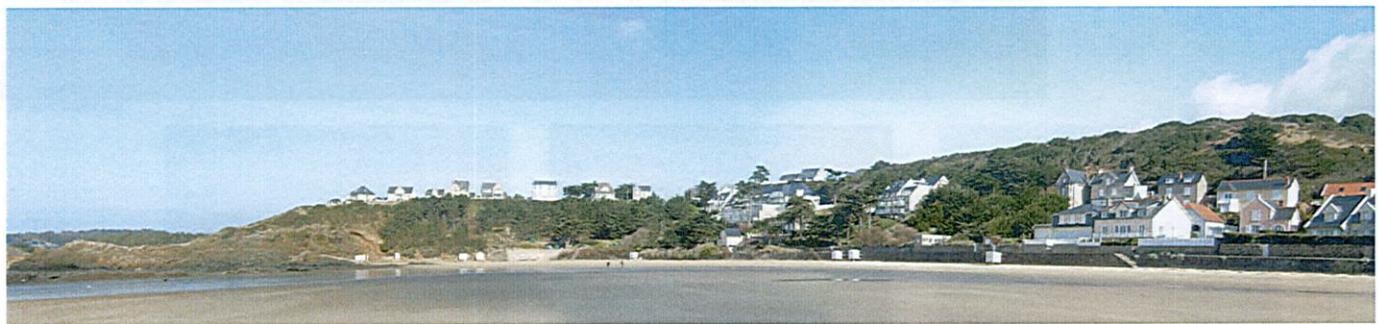
néant

Enjeux :

préserver et valoriser l'architecture identitaire



A4 - LE SECTEUR DES VILLAS DE LA CORNICHE



Vue des villas de la Corniche depuis la plage de Caroual

A5 - LE PORT



Localisation : entre le port maritime et le boulevard de la Mer

Datation du parcellaire : XVIII^e - XIX^e siècles

Typologie du parcellaire : petite et moyenne taille, leur profondeur est limitée par la falaise

Typologie architecturale : maisons en grès rose R+1+combles avec ou sans commerce

- alignés sur rue
- en retrait, alignement des clôtures

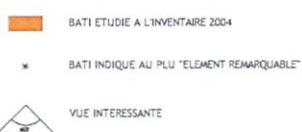
Matériaux, ambiances : grès rose, brique, enduit, toitures en ardoise

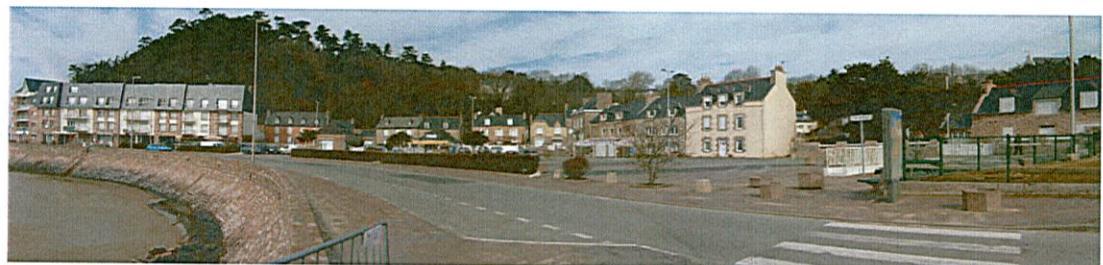
Eléments remarquables : 7 œuvres repérées dans l'Inventaire Général, dont l'ancienne maison des Loges

Zonage PLU : UAF1

Protection existante : néant

Enjeux : préserver et valoriser l'architecture identitaire, mettre en valeur l'espace public.





Rue du Port



Rue du Port



Chemin des coches

B - LES VILLAGES ANCIENS

Les villages anciens sont attestés par les archives écrites depuis le XV^e siècle et figurent tous sur le plan terrier de 1785.

A la fin du XVIII^e siècle, ils possèdent tous une structure urbaine hiérarchisée avec une ou deux rues principales, des rues secondaires et des sentes. Le centre du village est constitué d'une place centrale, un champ commun ou un tertre.

Le découpage parcellaire en lanières plus ou moins étroites est en concordance avec la typologie du bâti :

- parcelles étroites pour les maisons mitoyennes alignées sur rues, parfois pourvues d'un jardin à l'avant;
- parcelles plus larges pour les longères disposées perpendiculairement à la rue;
- grandes parcelles de forme irrégulière pour les ensembles de type ferme, composées de logis et dépendances.

A travers la typologie de la maison mitoyenne, ces villages anciens témoignent d'un mode d'utilisation du territoire très rationnel : les habitations sont concentrées dans un noyau urbain dense et les terrains agricoles sont laissés vierges de toute occupation.

Certains coeurs de villages ont conservé une homogénéité architecturale : les interventions modernes ont été réalisées dans le respect du parcellaire et de la typologie du bâti pré-existants (comme la construction du tertre Gicquel aux Hôpitaux).

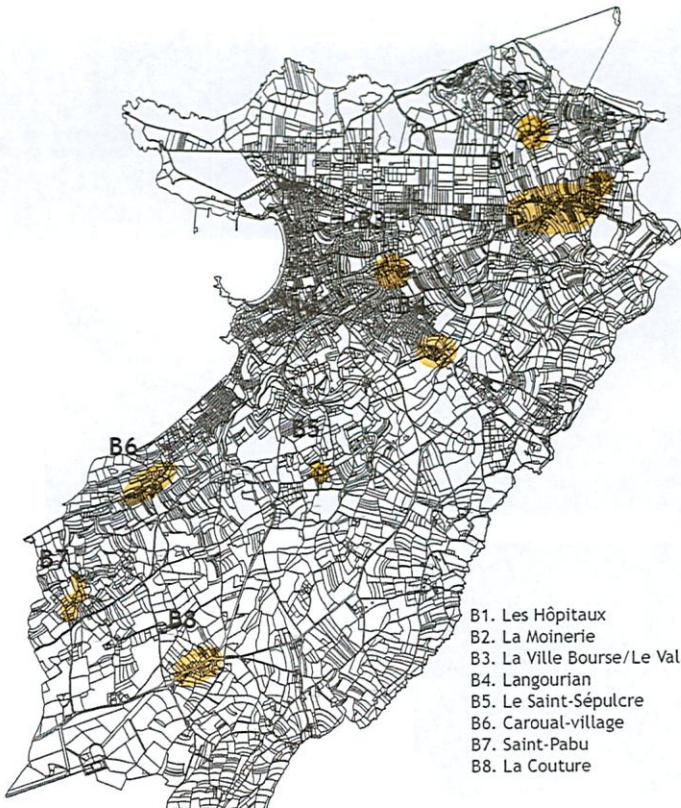
Pour d'autres, les quelques maisons anciennes conservées se trouvent dissoutes dans un environnement de pavillons et d'équipements divers et ont perdu toute lisibilité (comme à la Couture).

Aujourd'hui, l'avenir de ces villages nous interroge :

Comment restaurer et mettre en valeur les éléments du patrimoine ancien?

Quelles sont les mesures capables de redonner une identité aux coeurs de villages qui ont perdu leur cohérence?

Comment construire les futures zones d'extension de l'habitat prévues dans le PLU (Les Hôpitaux, Saint-Pabu, La Couture, Caroual-village) afin qu'elles co-existent harmonieusement avec les parties les plus anciennes?



B1 - LES HOPITAUX

Localisation : nord-est, entre la Garenne d'Erquy et l'estuaire de la Bouche rues des Ecoles/Moinerie et Saint-Michel principalement, rue des Landes d'en Bas

Datation du parcellaire : avant XVIII^e siècle - XX^e siècle

Typologie du parcellaire : lanières perpendiculaires aux rues principales côté nord très étroites à moyenne taille (5 - 11 m) côté sud moyenne et grande taille (> 20 m)

Typologie architecturale : prédominante

- maisons mitoyennes à R+combles et R+1+combles avec jardin à l'avant, courtil à l'arrière,
 - longères R+combles secondaire
 - maisons isolées à R+1+combles
 - fermes composées de logis et dépendances autour d'une cour de forme irrégulière
- Les maisons sont orientées nord-sud, sauf pour le Bas Hôpital est-ouest

Matériaux, ambiances :

côté nord quelques séquences de façades mitoyennes et de clôtures en grès rose

côté sud bâti discontinu et hétérogène vues dégagées à travers les champs vers Plurien

Bâtiments remarquables : 20 maisons étudiées à l'Inventaire Général

Espaces remarquables : néant

Zonage PLU : UAh, UB

Protection existante : néant

Enjeux :

redonner une cohérence à l'ensemble par les matériaux de façade et les clôtures ; compléter les séquences de façades mitoyennes préserver les vues



Village des Hôpitaux



rue Saint-Michel



rue Saint-Michel



rue des Ecoles



rue Saint-Michel

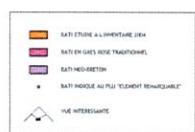
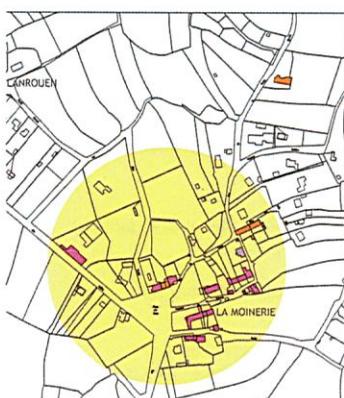


rue des Mares



rue de Longchamp

B2 - LA MOINERIE



Village de la Moinerie

Localisation :

nord-est, entre la Garenne d'Erquy et l'estuaire de la Bouche
impasse de la Moinerie, route de la Fosse, place des Rues

Datation du parcellaire :

avant XVIII^e siècle - XIX^e siècle
Typologie du parcellaire : lanières étroites (5,50 - 8 m) perpendiculaires aux rues plus larges, de forme irrégulière

Typologie architecturale :

prédominante
- maisons mitoyennes à R+combles ou R+1 avec jardinier avant ou alignées sur rue
- longères R+combles regroupant logement et dépendances sous le même toit
Le bâti est généralement orienté nord-sud

Matériaux, ambiances :

façades en grès rose, granite et poudingue, toitures en ardoise
nombreuses clôtures en grès rose

Bâtiments remarquables :

4 maisons étudiées à l'Inventaire Général
Espaces remarquables :

ancienne place du village de forme triangulaire
passages piétons

Zonage PLU :

UAh

Protection existante :

néant

Enjeux :

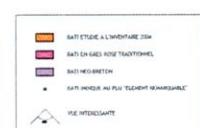
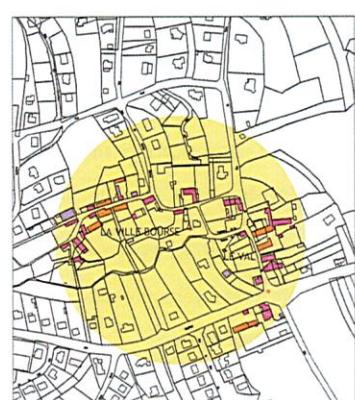
préserver l'atmosphère d'ensemble par la conservation du bâti ancien et des clôtures en pierre
valoriser la place centrale du village



place des Rues



Impasse de la Moinerie



La Ville Bourse et Le Val

B3 - LA VILLE BOURSE / LE VAL

Localisation :

à l'est du centre-ville, accessibles par la route des Hôpitaux
rue du Val, impasse de la ville Bourse

Datation du parcellaire :

avant XVIII^e siècle - XIX^e siècle

Typologie du parcellaire : parcelles de petite et moyenne taille (6 à 20 m) de forme irrégulière, résultant de la division d'anciennes parcelles en lanière

Typologie architecturale :

prédominante
- maisons mitoyennes à R+1+combles avec jardinier avant, courtil à l'arrière,
- longères R+combles
Le bâti est généralement orienté nord-sud

Matériaux, ambiances :

Ville Bourse
Le Val

façades alignées sur rues en grès rose
alternance de pignons et clôtures en grès rose

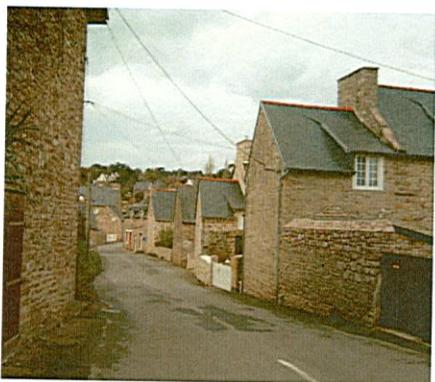
Bâtiments remarquables : 9 maisons étudiées à l'Inventaire Général
lavoir de la source du Val

Espaces remarquables : passages piétons donnant accès au lavoir

Zonage PLU : UAh

Protection existante : néant

Enjeux : préserver l'atmosphère d'ensemble par la conservation du bâti ancien et des clôtures en pierre ;
traitement unitaire des clôtures et matériaux de sol



rue du Val



rue du Val



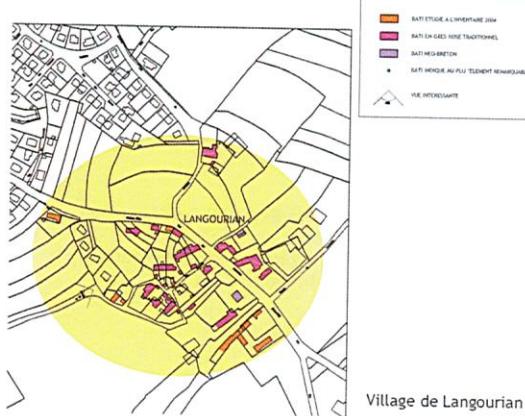
impasse de la Ville Bourse



impasse de la Source du Val



Lavoir de la source du Val



Village de Langourian

B4 - LANGOURIAN

Localisation : sud-est du centre-ville, accessible par la route du Château d'Eau (D 786) rue des Brégeons

Datation du parcellaire : avant XVIII^e siècle - XIX^e siècle

Typologie du parcellaire : lanières et de forme irrégulière

Typologie architecturale : prédominante0

- maisons mitoyennes à R+combles avec jardinier avant, courti à l'arrière,
 - fermes composées de logis et dépendances autour d'une cour de forme irrégulière
- Le bâti est généralement orienté par rapport à la rue des Brégeons

Matériaux, ambiances : façades et clôtures en grès rose

Bâtiments remarquables : 4 édifices étudiés à l'Inventaire Général, dont le manoir du Langourian (logis XV^e s)

Espaces remarquables : néant

Zonage PLU : UAh

Protection existante : néant

Enjeux : préserver l'atmosphère d'ensemble par la conservation du bâti ancien et des clôtures en pierre ; traitement unitaire des clôtures et matériaux de sol

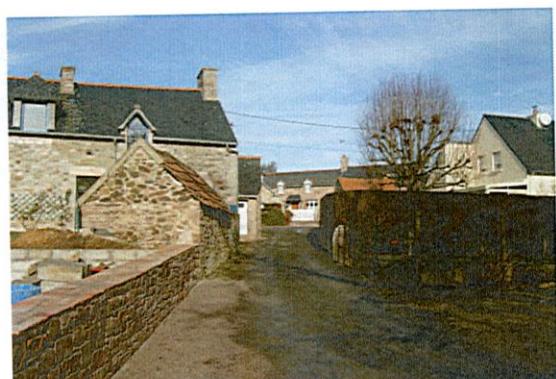
B4 - LANGOURIAN



rue du Château d'Eau



Manoir de Langourian

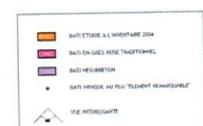
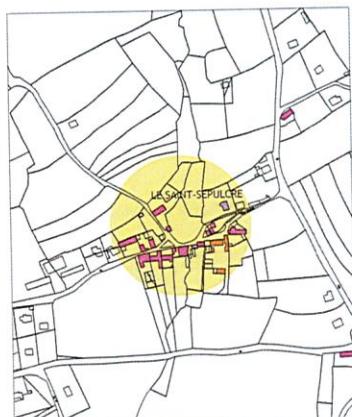


rue des Brégeons



rue des Brégeons

B5 - LE SAINT-SEPULCRE



Village du Saint-Sépulcre

Localisation :

sud du centre-ville, accessible par le Vau Bourdon-net
 rue du Saint-Sépulcre

Datation du parcellaire :

avant XVIII^e siècle

Typologie du parcellaire : lanières perpendiculaires à la rue principale
 moyenne taille (15-30 m)

Typologie architecturale : prédominante

- longères mitoyennes à R+combles avec jardinet avant, courtail à l'arrière,
- fermes composées de logis et dépendances autour d'une cour de forme irrégulière

Matériaux, ambiances :

façades et clôtures en grès rose

Bâtiments remarquables : ferme étudiée à l'Inventaire Général

Espaces remarquables : terre plein central (ruisseau) mentionné sur le plan terrier de 1785

Zonage PLU :

UAh

Protection existante :

néant

Enjeux :

préserver l'atmosphère d'ensemble par la conservation du bâti ancien et des clôtures en pierre ;
 valoriser l'espace central



rue du Saint-Sépulcre



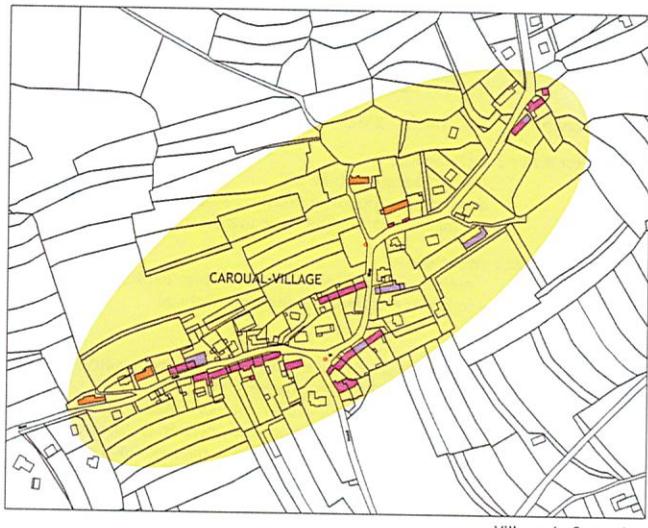
rue du Saint-Sépulcre



l'entrée d'une ferme



rue Saint-Sépulcre



Village de Caroual

- BÂTI ÉTUDE À L'INVENTAIRE 2004
- BÂTI EN GRES ROSE TRADITIONNEL
- BÂTI NEO-BRETON
- BÂTI INDIQUE AU PLU "ELEMENT REMARQUABLE"

VUE INTERESSANTE

B6 - CAROUAL-VILLAGE

Localisation :

sud-ouest de la commune, entre les plages de Caroual et de Saint-Pabu
Route du Village de Caroual, route du Pommet

Datation du parcellaire :

avant XVIII^e siècle - XX^e siècle

Typologie du parcellaire :

lanières perpendiculaires aux rues, orientées nord-sud

- petite et moyenne taille (de 8 à 15 m de largeur)

Typologie architecturale :

hétérogène:

- maisons mitoyennes à R+combles avec courtile à l'arrière alignées sur rue
- maisons mitoyennes à R+combles avec jardin devant et courtile à l'arrière
- longères R+combles

Matériaux, ambiances :

- parements en moellons de grès rose, roche volcanique et brèche ferrugineuse
- bâti continu par alignement des façades ou clôtures en maçonnerie
- percées visuelles sur le paysage agricole

Bâtiments remarquables :

4 maisons étudiées à l'Inventaire Général

Espaces remarquables :

néant

Zonage PLU :

UAh, UB

Protection existante :

néant

Enjeux :

redonner une cohérence à l'ensemble par les matériaux de façade et les clôtures ; compléter les séquences de façades mitoyennes préserver les vues



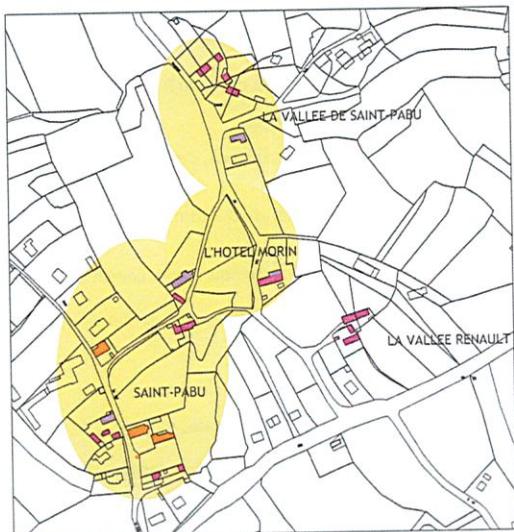
Route du Village de Caroual



Route du Village de Caroual



Route du Pommet



Saint-Pabu, L'Hôtel Morin et la Vallée de Saint-Pabu

- BÂTI ETUDE A L'INVENTAIRE 2004
- BÂTI EN GRES ROSE TRADITIONNEL
- BÂTI NEO-BRETON
- BÂTI INDIQUE AU PLU "ELEMENT REMARQUABLE"
- ▲ VUE INTERESSANTE

Localisation :

sud-ouest de la commune
 rues Anne Le Gal La Salle/Mme Magdaleine Hutin/
 Degrees du Lou

Datation du parcellaire :

XVI^e siècle - XVIII^e siècle

Typologie du parcellaire :

hétérogène
 taille moyenne (10-80 m)
 disposées perpendiculairement à la route
 les maisons sont implantées pignon sur rue

Typologie architecturale :

hétérogène:
 - maisons R+combles isolées orientées nord-sud
 - longères R+combles orientées nord-sud

Matériaux, ambiances :

parements en moellons de grès rose, roche volcanique et brèche ferrugineuse
 implantation libre du bâti sur les coteaux de la vallée de Saint-Pabu favorise un certain isolement et des échappées visuelles vers le paysage environnant

Bâtiments remarquables :

2 maisons et l'église de Saint-Pabu repérés à l'Inventaire Général

Espaces remarquables :

néant

Zonage PLU :

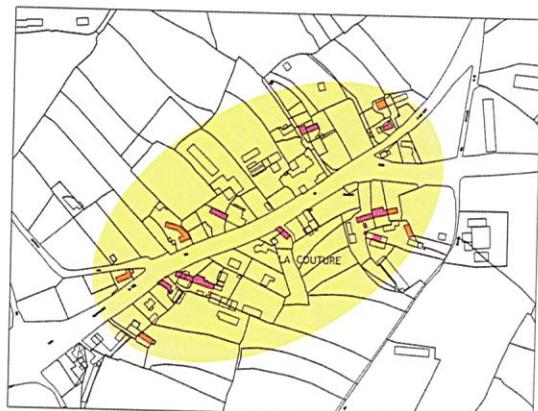
UAh, N

Protection existante :

néant

Enjeux :

redonner une cohérence à l'ensemble par les matériaux de façade et les clôtures ;
 préserver les vues



Village de la Couture

- BÂTI ÉTUDE À L'INVENTAIRE 2004
- BÂTI EN GRES ROSE TRADITIONNEL
- BÂTI NEO-BRETON
- * BÂTI INDIQUE AU PLU "ELEMENT REMARQUABLE"

VUE INTERESSANTE

B8 - LA COUTURE

Localisation : sud de la commune, de part et d'autre de la route départementale
 Rue du 5 août 1944

Datation du parcellaire : avant XVIII^e siècle - XX^e siècle

Typologie du parcellaire : lanières perpendiculaires à la route, orientées nord-sud,

Typologie architecturale : hétérogène :

- maisons mitoyennes R+combles
- maisons isolées à R+1+combles
- longères R+combles
- fermes composées de logis et dépendances autour d'une cour de forme irrégulière

Matériaux, ambiances :

- parements en moellons de grès rose, roche volcanique et brèche ferrugineuse
- ancien centre du village - champs commun avec une mare

Bâtiments remarquables : 6 maisons étudiées à l'Inventaire Général

Espaces remarquables : néant

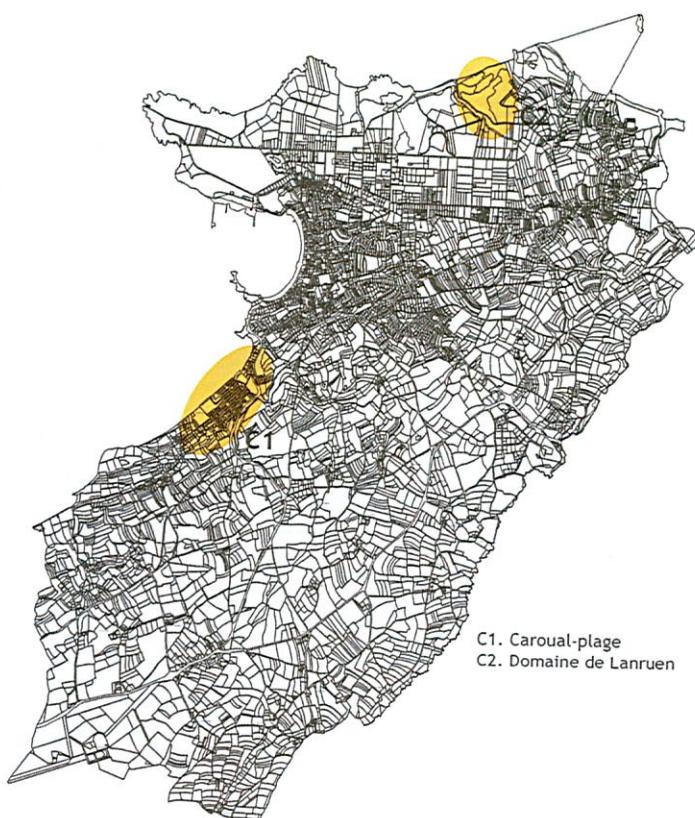
Zonage PLU : UAh, N

Protection existante : néant

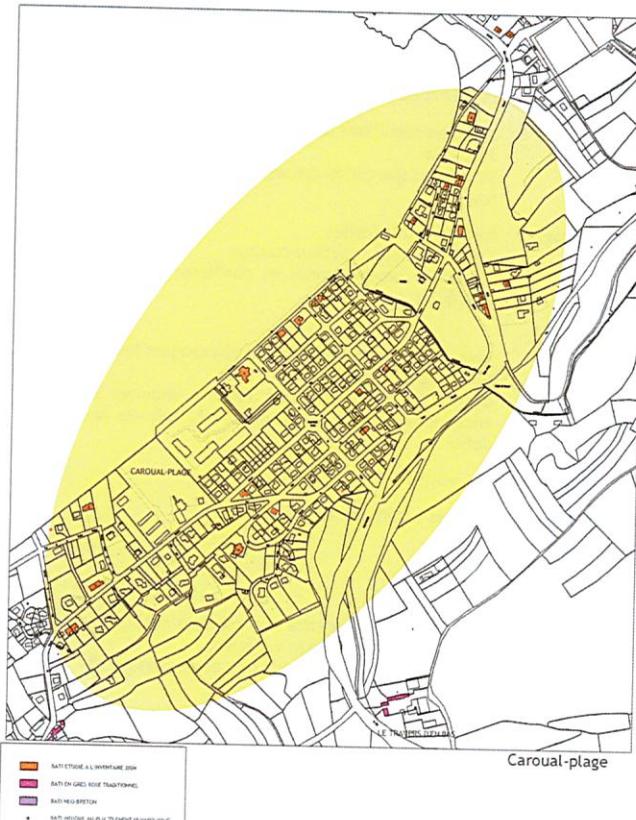
Enjeux : redonner une cohérence à l'ensemble par les matériaux de façade et les clôtures, préserver les vues

B8 - LA COUTURE





C1. Caroual-plage
 C2. Domaine de Lanruen



C - LES VILLAGES BALNEAIRES

Les lotissements de villégiature ont été créés au cours du XX^e siècle pour répondre à la demande croissante des familles venues profiter des vertus bienfaisantes des bains de mer. Construits à proximité des très belles plages de Caroual et Lanruen, ils sont l'œuvre de promoteurs privés.

La structure viaire est simple, non hiérarchisée : le tracé des rues est en fonction de la configuration du relief: orthogonal sur le terrain plat de Caroual-plage, sinueux dans la cuvette de Lanruen. Les espaces publics sont quasiment absents, ainsi que les équipements de proximité et les commerces.

Le découpage parcellaire est réalisé par la répétition d'un modèle de forme quasiment carrée.

Les bâtiments, implantés au centre de la parcelle, reproduisent à grande échelle l'archétype de la maison individuelle.

Ces «villages» présentent un intérêt pour la future AVAP, non pas grâce à leur architecture, mais par leur proximité avec le paysage littoral. Par leur étendue, l'aspect répétitif des constructions, la pauvreté des espaces publics, ils constituent un impact non négligeable dans un cadre naturel exceptionnel.

C1 - CAROUAL-PLAGE

Localisation : au sud de la pointe de la Houssaye, plage de Caroual

Datation du parcellaire : 1ère moitié du XX^e siècle

Typologie du parcellaire : parcelles régulières de forme rectangulaire 16 x 22 m

Typologie architecturale : villas et maisons individuelles de différents styles architecturaux à R+1 et R+1+combles

Matériaux, ambiances : façades très variées: grès rose, granite, schiste, poudingue, brique
 couvertures en ardoise et tuile
 clôtures composées de murs bahuts surmontés de grilles (front de mer) ou de haies (rues intérieures)

Bâtiments remarquables : 24 maisons étudiées à l'Inventaire Général

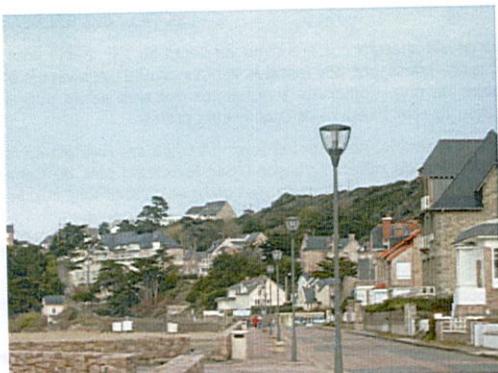
Espaces remarquables : promenade de la Mer

Zonage PLU : UC

Protection existante : 6 édifices repérés «patrimoine remarquable» au PLU

Enjeux : restaurer les bâtiments intéressants dans le respect des dispositions d'origine;
 redonner une cohérence aux espaces publics par les clôtures et la palette végétale;
 contrôler la co-visibilité du bâti et du paysage littoral

C1 - CAROUAL-PLAGE



promenade de la Mer



promenade de la Mer



maison Simple Abri 1er quart XX*



maison La Calanque 2e quart XX*



rue perpendiculaire à la mer



rue perpendiculaire à la mer

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.ESSNER architectes du patrimoine dplg & MR.GOSSET architecte-paysagiste

85

C2 - DOMAINE DE LANRUEN



Plage de Lanruen

Localisation :

la côte septentrionale, plage de Lanruen, vallée du ruisseau de Liorbé

Datation du parcellaire : 1er quart du XX^e s (secteur pinèdes) à 1965

Typologie du parcellaire : parcelles régulières de forme rectangulaire
 secteur pinèdes 35 x 45 m
 secteur plage 14 x 17 m (parcelles divisées entre 2-3 propriétaires)

Typologie architecturale : maisons individuelles

- différents styles architecturaux
- maisons néo-bretonnes et pavillons passe-partout à R+1

Matériaux, ambiances :

secteur pinèdes

 végétation dense (haies et arbres) rendant les bâtiments peu visibles
 dominante néo-bretonnes : façades enduites et encadrements grès ou enduit blanc, toitures ardoise

Bâtiments remarquables : non visités

Espaces libres :

espaces extérieurs en copropriété

Zonage PLU :

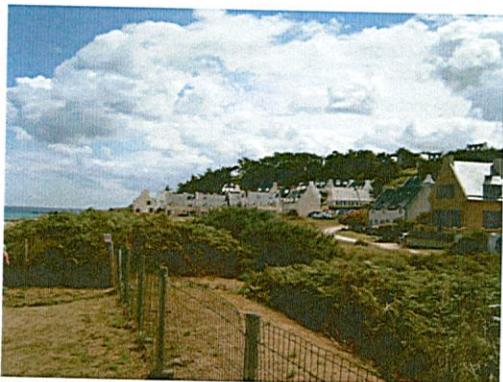
UC, UD

Protection existante :

néant

Enjeux :

 redonner une cohérence aux espaces publics par les clôtures et la palette végétale;
 contrôler la co-visibilité du bâti et du paysage littoral



vue depuis la plage



vue depuis la plage



lotissement de la plage

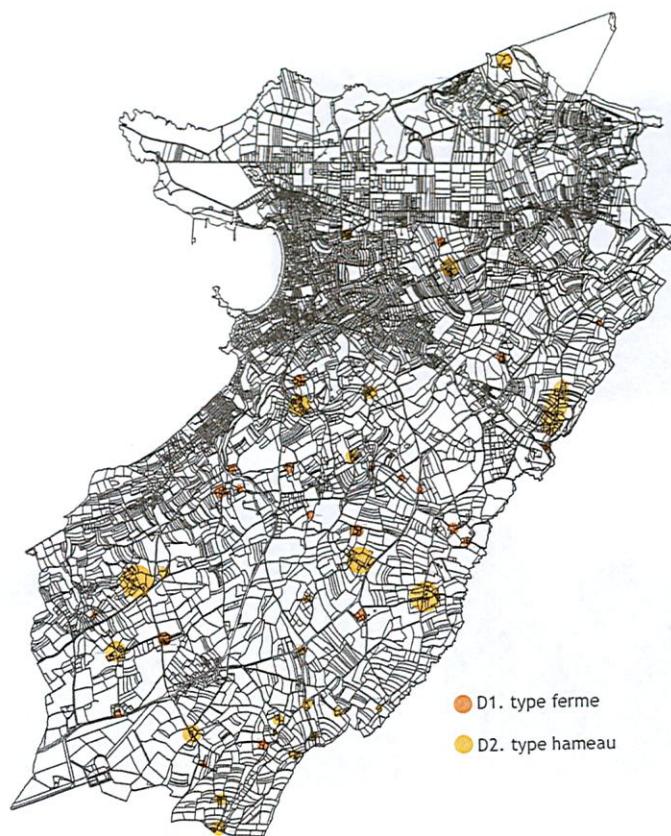


lotissement des pinèdes



lotissement des pinèdes

D - LES NOYAUX BATIS ISOLES



Plusieurs noyaux bâties isolés d'intérêt patrimonial se trouvent disséminés dans le territoire de la commune. Le cadre naturel y est très présent.

Le parcellaire est resté inchangé depuis le XVIII^e siècle, le bâti est aussi ancien, parfois remanié au XIX^e siècle.

Ils ont été regroupés en deux entités en fonctions de leur typologie.

D1. Type ferme

Ce sont les plus souvent d'ancienne métairies, fermes ou manoirs composés de plusieurs bâtiments disposés autour d'une cour : logis, étables, fournils, lavoirs et autres dépendances.

La Ville Gour, La Ville Rogon, La Ville Josselin, Querbet, Quélard, Le Travers d'en Bas, Le Travers d'en Haut, La Marehatte, La Vallée Roussel, La Sourdière, Les Landes Beuves, Le Bignon, Les Colombiers, Le Plessix-Plorec, La Longueraie, Les Landes, Le Doublet, La Gambaderie, Saint-Cano

D2. Type hameau

Les hameaux sont constitués de quelques habitations et parfois de fermes, implantés le long d'une route. Il n'y a pas de centre de village proprement dit, ni de réseau viaire secondaire.

Lanruen, La Fosse Eyrand

La Ville Ory, Le Vau Bourdonnet, La Ville Louis, Le Gault, La Ville Hamon/Le Prest, La Vieuville, Le Dréneuf, La Ville Denais, La Croix Rouge, Saint-Aubin, L'Abbaye, La Vallée Beuve, Le Pusset, St-Querreuc, Le Verger, l'let, La Ville aux Fermes, Belleville, ...

Ces noyaux bâties de petite taille présentent un intérêt patrimonial par l'authenticité du bâti ancien. Ils sont indissociables du paysage agricole d'Erquy.

D1 - TYPE FERME

Localisation : disséminées dans le territoire rural

Datation du parcellaire : avant XVIII^e siècle

Typologie du parcellaire : terrain de forme irrégulière desservi par une impasse ; il est parfois composé de plusieurs parcelles, suite à des divisions entre les héritiers

Typologie architecturale : ensemble de bâtiments composé d'un logis et dépendances disposés autour d'une cour ; les bâtiments sont implantés à l'écart de la rue en «grappe»

Matériaux, ambiances : façades et clôtures en grès, poudingue, schiste, granite, brique ; toitures en ardoise

Bâtiments remarquables : fermes et manoirs étudiés à l'Inventaire Général fournils, lavoirs, portails

Espaces remarquables : cours intérieures

Zonage PLU : Nh

Protection existante : néant

Enjeux : préserver l'unité d'ensemble malgré le morcellement du terrain en plusieurs parcelles, restaurer les bâtiments les plus intéressants dans le respect des dispositions d'origine



Exemples de noyaux isolés de type ferme



D1 - TYPE FERME


 La Ville Josselin - logis, hangar et fournil fin XIX^e

 La Ville Rogon - manoir et dépendances XVII^e remanié XIX^e

 Quélard - ancien moulin et logement XIX^e

 Le Doublet - ferme début XIX^e remaniée

D1 - TYPE FERME


 Le Bignon - logis XVIII^e et dépendances XIX^e

 Les Colombiers - logis fin XIX^e et bâtiment agricole déb XIX^e

 Les Landes - manoir XVII^e, bâtiment agricole XIX^e


La Gambaderie - logis et lavoir



Saint-Cano - logis et dépendances dans le même volume

D2 - TYPE HAMEAU



V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.FESSNER architectes du patrimoine dpig & M.P.GOSSET architecte-paysagiste

93

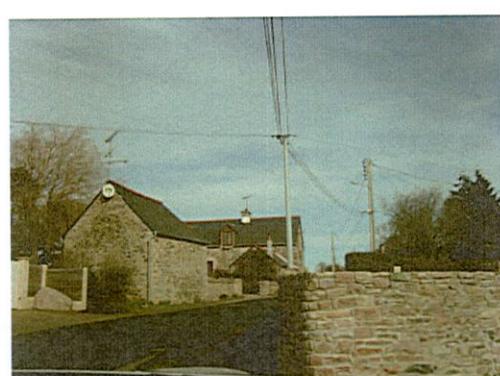
D2 - TYPE HAMEAU



La Ville Louis - ferme du XVII^e s remaniée au XX^e s



Le Vau Bourdonnet - groupe de maisons mitoyennes XVIII^e-XIX^e



La Ville Ory - la rue principale



La Ville Ory - impasse de desserte


 L'Abbaye - maison XIX^e avec étable

 L'Abbaye - maisons mitoyennes XX^es


Le Verger - bâtiment en pisé


 Saint-Aubin - ferme du XVIII^e remaniée fin XIX^e


Saint-Aubin - longères mitoyennes

Les traits caractéristiques de la commune d'Erquy ont été identifiés et analysés. Ce sont les éléments porteurs d'identité à travers lesquels l'on reconnaît la qualité de la zone à protéger. Ils sont les témoins de l'histoire, des modes de vie et des usages locaux. Les préserver et les valoriser permettra de conserver l'atmosphère caractéristique de la commune.

Un répertoire d'éléments identitaires urbains, architecturaux et paysagers a été établi. Ce répertoire servira de référence aux futurs projets de restauration de l'ancien et pourra encadrer ceux d'aménagement et de création contemporaine.

Les éléments identitaires retenus sont les suivants:

Patrimoine paysager :

- typologies visuelles et points de vue emblématiques vers le paysage
- lignes de crête
- matériaux de revêtement de sol traditionnels
- typologie des clôtures
- trame arborée - haies bocagères
- typologie des jardins

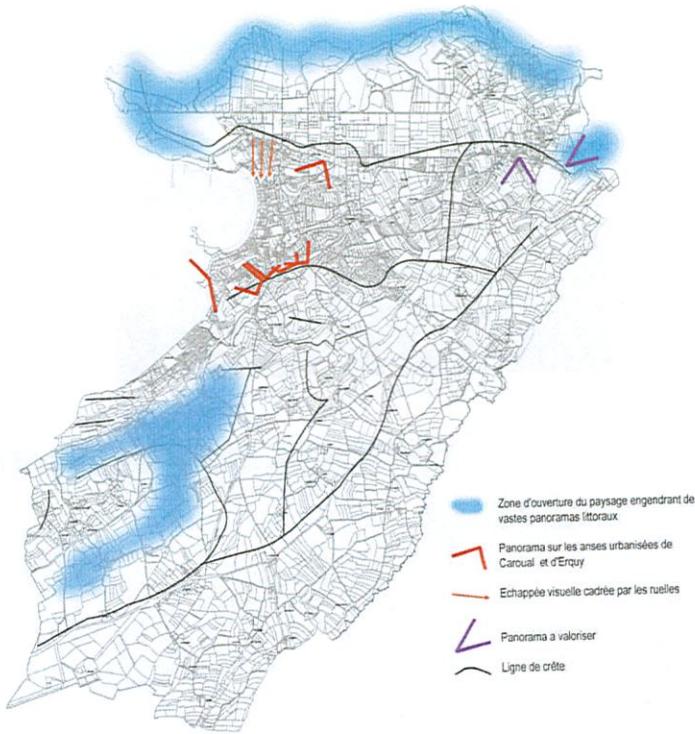
Patrimoine urbain :

- fronts urbains et gabarits
 - le port
 - le centre-bourg
 - Tu-Es-Roc
 - le village de Caroual
- rythme et composition des façades
- grille de percements

Patrimoine bâti :

- typologies
 - maison de bourg mitoyenne avec commerce
 - maison de bourg isolée
 - maison mitoyenne de village ancien
 - ferme
 - métairie
 - villa balnéaire
 - petit patrimoine rural
- matériaux et techniques traditionnelles
 - matériaux de façade
 - matériaux de couverture
 - cheminées
 - lucarnes
 - portes
 - fenêtres, volets et persiennes
 - portes de greniers
 - portails
 - garde-corps
 - devantures et enseignes commerciales

TYPOLOGIES VISUELLES ET POINTS DE VUE EMBLÉMATIQUES VERS LE PAYSAGE



Carte de repérage des points de vue emblématiques

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.ESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P.GOSSET architecte-paysagiste

97

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE



Les panoramas vers le paysage maritime, vers l'estuaire de L'Islet et vers l'arrière pays bocager



Exemple d'un des nombreux panoramas orientés vers la mer. Ce point de vue réalisé depuis le cap d'Erquy dévoile la côte de grès rose, la plage du Lourtuais, la lande rase recouverte de bruyères.



Panorama orienté vers l'estuaire de L'Islet. Ce point de vue réalisé depuis les landes des hôpitaux permet de découvrir l'estuaire de L'Islet et porte en arrière plan sur le cap Fréhel. Ce point de vue peut être cependant compromis avec le développement d'une végétation arborée et arbustive spontanée en contre-bas.

Les panoramas et les échappées visuelles sur le paysage urbain de l'anse d'Erquy et de Caroual



Panorama réalisé depuis la rue du viaduc dévoilant l'anse urbanisée d'Erquy.



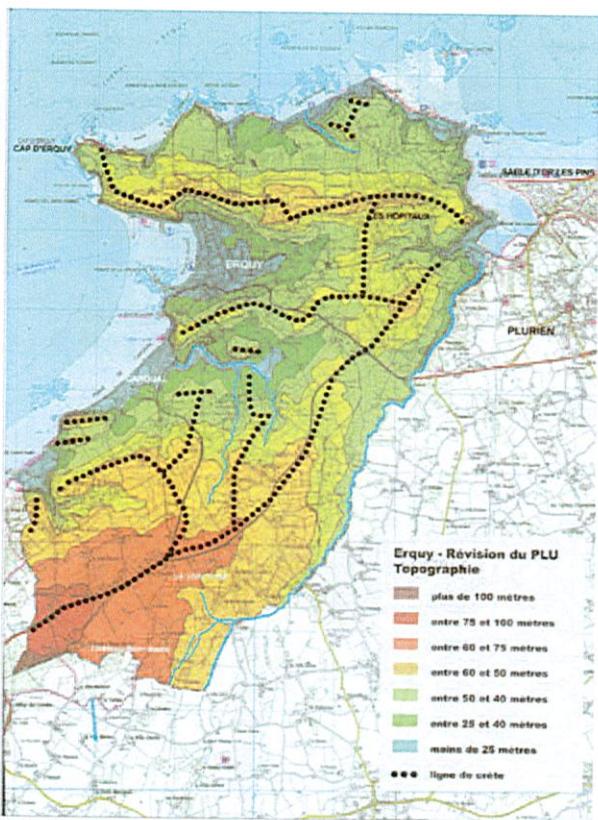
Belvédère aménagé au dessus de la grève du goulet offrant un panorama sur l'anse urbanisée de Caroual.



Panorama ouvert sur l'anse d'Erquy urbanisée depuis l'emprise publique dévoilant en avant plan une parcelle jardinée se détachant sur fond marin et urbain, depuis les hauteurs de Tu-Es-Roc.



Deux échappées visuelles cadrées par les pignons au niveau des sentes piétonnes perpendiculaires à la rue des Terres Neuvas à Tu-Es-Roc

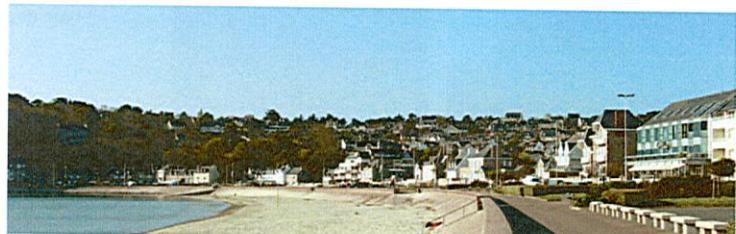


Carte du relief, extraite du PLU 2008, p.79

LES LIGNES DE CRÈTE DANS LA LECTURE DU PAYSAGE

Le volet environnemental du PLU de 2008 a mis en évidence la complexité du relief sur le territoire communal et l'importance des nombreuses lignes de crêtes dans la lecture du paysage. En effet «les lignes de crêtes séquentient et accompagnent les vues, mettent en valeur ou à l'inverse dissimulent certains éléments bâtis ou naturels».

Il convient donc de veiller à leurs protections en réglementant l'étalement de l'urbanisation ou en protégeant le patrimoine naturel.



Points de vue réalisés depuis le port vers le centre-bourg et depuis le boulevard de la mer vers les hauteurs de Tu-es-Roc.
 Le progrès de l'urbanisation a atteint les lignes de crête et altère leur lisibilité dans le paysage.



Importance des lignes de crête dans la lecture du paysage

Panorama sur la ligne de crête laissée en espace naturel abritant le village de Caroual.



Qualité de la ligne de crête dessinant une ligne doucement ondulée au niveau du Vau Bourdonnet.



Ligne de Crête du village de Hôpitaux en dominant le paysage est un événement visuel important dont il faut contrôler l'urbanisation.

MATÉRIAUX DE REVETEMENT TRADITIONNELS

PAVAGE DE GRES ROSE

Localisation :

Employé sur l'emprise publique à côté des édifices importants (mairie, capitainerie) et au niveau des ruelles entourant l'habitat ancien (quartier situé derrière l'église).

Employé également sur l'emprise privée

Dans les quartiers anciens le grès se retrouve au niveau des ruelles, des caniveaux du quartier de l'église et au niveau des marches des sentes de Tu-Es-Roc.

Sur l'emprise privée, le grès est utilisé sous forme d'allée d'accès, de terrasse ou bien encore de trottoir bordant la maison.

Origine :

Matériaux traditionnel issus de l'exploitation des carrières d'Erquy.

Forme :

Pavé régulier ou dalle irrégulière. Il existe plusieurs tailles et formes de pavés et dalles de grès.

Type de pose :

Variations au niveau du type d'appareillage mais c'est le calpinagel en queue de Paon qui est le plus utilisé actuellement sur l'emprise publique du centre d'Erquy. Également en opus incertum avec des dalles irrégulières.

Joint :

Traditionnellement dans un mortier à la chaux, actuellement dans un mortier de ciment. Sur l'emprise privée quelque fois en herbe.

Etat /Evolution:

Ouvrages en bon état. Matériaux toujours employés (Cf. aménagement récent des abords de la mairie) contribuent à renforcer l'identité d'Erquy.



Exemples de pavages de grès rose sur l'emprise privée :
Terrasse en grès rose, hameau de Tu-Es-Roc,
Pavage de grès devant une habitation du village de Tu-Es-Roc,
Détail sur un pavage de grès rose rectangulaire, terrasse d'une parcelle privée, rue de la Franchise, quartier de la mairie,
Détail sur un opus incertum aux joints herbeux, quartier des Hôpitaux.



Exemples de pavages de grès rose sur l'emprise publique :
 Quai en grès au niveau de la capitainerie
 ruelle en pavé de grès, quartier de l'église
 Caniveau en grès, quartier de l'église
 Marches et caniveau en grès dans le hameau de Tu-Es-Roc



Ruelle en mélange de terre/tout venant au dessus de la grève du Goulet.

TOUT-VENANT

Localisation :

Au niveau des anciennes ruelles, au dessus de la grève du Goulet, à proximité de la mairie.

Utilisation :

Ancien matériaux de surface utilisé vraisemblablement dans toutes les rues d'Erquy, avant son remplacement par des matériaux plus modernes (enrobé, bi-couche)

Origine :

Matériau extrait des carrières locales

Forme:

Réalisé à partir d'un mélange brut de sable et de granulats tel qu'il est extrait d'une carrière avant calibrage ou criblage.

Aspect :

Sol perméable, mat, à granulométrie irrégulière.

Evolution :

Ce revêtement intemporel participant à la qualité de l'ambiance des ruelles est remplacé progressivement par de l'enrobé au charme plus discutable.



Allée en herbe délimitée par deux murs de grès au hameau de la Moinerie.

HERBE

Localisation :

Hameau de la Moinerie

Utilisation :

Usage limité. Réalisé entre deux parcelles privées du hameau de la Moinerie.

Aspect :

Sol perméable engazonné, bordé de part et d'autre par des murs de grès rose.

Etat :

Surface bien entretenue, tonte régulière.



Détail de gravier
Gravier de grès rose au
hameau de la Couture.



GRAVIER ROSE

Localisation :

Le plus souvent sur l'emprise privée

Utilisation :

Au niveau des cours de stationnement et des cours de service des parcelles privées. Dans les sentes et allées des jardins. Surface délimitée par des bordures de grès ou de galets.

Origine :

matériau issue des carrières locales.

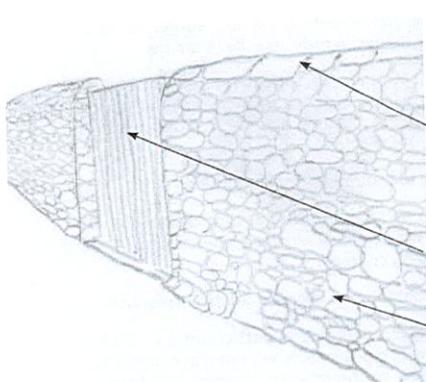
Aspect :

Aspect coloré rose. Sol perméable.

Etat :

Bon état.

TYPOLOGIE DES CLOTURES



Croquis d'un mur traditionnel de clôture en grès rose

Couronnement du mur en moellons de grès / Profil triangulaire

Portail en bois, deux vantaux

Moellons ou pierres taillées de grès rose
Joint en mortier de chaux

MURS MAÇONNES

Localisation :

Centre-ville et hameaux.

Utilisation :

Cloisonnement des parcelles individuelles, séparation entre l'emprise publique de l'emprise privée. C'est un motif architectural traditionnel qui garantit la cohérence et l'uniformité du front bâti depuis l'emprise publique.

Origine :

Matériaux traditionnel issue de l'exploitation des carrières d'Erquy.

Matériaux :

Les murs maçonnés sont constitués de moellons ou de pierres taillées de grès rose .

Joint :

Traditionnellement joints au mortier de chaux, actuellement joint large de mortier de ciment.

Aspect :

Le couronnement des murs à des profils différents : plat, arrondi, mais il est le plus souvent triangulaire. L'arase des murs est constituée de moellons de grès ou composée par des dalles larges de grès.

Gabarit :

Les anciens murs dessinent de longs rubans souples collant aux côtes altimétriques du terrain.

Ouverture :

La hauteur des murs traditionnels est variable d'une parcelle à l'autre, allant des petits murs laissant passer la vue à de murs hauts dépassant les 2,00 m.

Etat :

Les ouvertures constituées de portails sont alignées. Les piliers des portails sont variablement plus hauts ou plus bas que le mur. Les piliers sont en blocs monolithes de grès, ou forme des ouvrages maçonnés de moellons de grès.

Ouvrages maçonnés en bon état.

Carte postale ancienne sur la Grève du Goulet - importance des murs mitoyens dans le paysage dessinant des lignes souples dans le paysage collant à la topographie.



Evolution :

Les murs récents rencontrés sur la commune s'inspirent des murs simples anciens en reprenant le grès rose traditionnel issue des carrières d'Erquy. La surface vue est en moellons de grès bruts ou taillés, tandis que l'ossature est composée de parpaing, les joints sont en mortier de ciment.

D'autres murs composites de forme encore moins traditionnel se rencontrent. Ils sont composés de parement de grès rose agrafés sur une armature en béton armé. Le mur est rejointoyé au mortier de ciment.

Les murs récents suivent rarement le mouvement du terrain, ils sont de forme plus rigides que ceux traditionnels, à l'image de leurs couronnements toujours rectangulaires. Leurs ouvertures, non alignées sont en retrait de la rue.



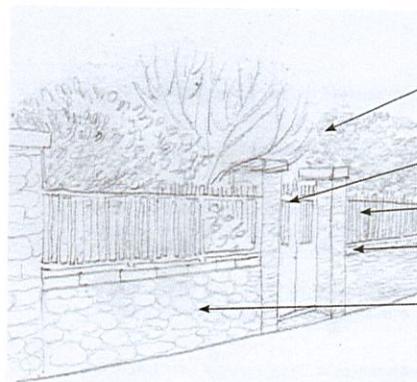
Hameau de la Couture - Mur bas entourant une parcelle individuelle



Hameau de la Moinerie - Mur à hauteur d'appui laissant passer les vues vers les champs cultivés



Périmètre du centre ville- Mur haut au niveau de la rue de Pussoué



Croquis d'un mur bahut traditionnel en grès rose

Haie mixte décorative, Arbustes persistants et florifères
Portail en bois, deux vantaux
Palissade en bois
Arase du mur en larges dalles de grès
Soubassement en moellons ou pierres taillées de grès rose
Joints en mortier de chaux

MURS BAHUTS

Localisation :

En centre-ville, dans les villages aux fronts urbains continus, dans les hameaux de l'arrière pays bocager.

Utilisation :

Les murs bahuts séparent l'espace public des cours de l'espace privé. Ils structurent le paysage urbain en dessinant une deuxième ligne maçonnée de moindre taille, parallèle aux fronts bâties continus.

Origine :

Soubassement en grès rose des carrières d'Erquy.

Matériaux :

Si le soubassement est souvent réalisé en grès rose, les éléments surmontant l'ouvrage maçoné sont hétérogènes : lisse en bois ou en PVC, barrière grillagée, barrière en ciment, etc.

Joint :

Traditionnellement joints au mortier de chaux, actuellement joints larges de mortier de ciment.

Aspect :

L'arase des murs est constituée de dalles larges de grès ou plus récemment de dalles préfabriquées en béton.

Gabarit :

Murs composés de deux éléments de hauteurs variables.

Ouverture :

Les ouvertures constituées de portails à un ou deux vantaux sont traditionnellement alignées.

Etat :

Bon état.

Evolution :

On observe une perte du caractère traditionnel de l'ouvrage avec le remplacement de l'élément supérieur du mur par des matériaux nouveaux type PVC.



Deux panoramas réalisés depuis la rue Saint-Jean et la rue Guérinet illustrent l'importance des murs bahut dans la perception d'ensemble du paysage urbain



Le mur bahut maçoné est un élément important à prendre en compte, structurant l'espace urbain depuis l'emprise publique



Panorama réalisé depuis le hameau des Hôpitaux illustrant l'importance des murs bahuts depuis l'espace public comme élément homogénéisant le paysage urbain.



Panorama réalisé depuis le hameau de Tu-Es-Roc

Panorama réalisé depuis le village ancien de Caroual



Haie basse monospécifique de chèvre-feuille persistant à petites feuilles - Lonicera nitida - habitation du hameau de la Couture



Haie basse de chèvrefeuille persistant (Lonicera) et d'Hortensia (Hydrangea) accompagnant une maison individuelle du hameau de St-Aubin

CLOTURES VEGETALES

Localisation :

Dans les hameaux de l'arrière pays bocager et récents.

Utilisation :

Les clôtures végétales matérialisent les limites de la parcelle privée.

Palette végétale :

Originellement haie constituée monospécifique-ment d'essences persistantes, tel le chèvrefeuille persistant à petites feuilles - Lonicera nitida.

Aujourd'hui les nouvelles haies sont composées de mélanges arbustifs alliant végétaux persistants et florifères.

Aspect :

Douceur et souplesse des végétaux non taillés ou à contraria rigidité des haies taillées. Les limites peuvent être sévères d'autant plus qu'elles sont surlignées de clôtures grillagées visibles depuis l'emprise publique.

Gabarit :

Traditionnellement, haie basse taillée en banquettes, laissant passer les vues. Aujourd'hui la hauteur de la haie s'est agrandit, allant jusqu'à former des palissades hautes destinées à masquer l'emprise privée.

Ouverture :

La haie est percée de portail à un ou deux vantaux.

Etat :

Etat variable d'une parcelle à l'autre.

Evolution :

La forme ancienne est abandonnée au profit de haies hautes composées de végétaux ornementaux mélangés ou de végétaux « passe partout » tel le thuya et le laurier cerise. Ces végétaux abondamment employés en France contribuent à la banalisation des paysages.



Lisse en bois doublée d'une haie basse de Lonicera au niveau du hameau le Fief Pilange.



Nouvelle haie composée d'une variété d'essences arbustives, florifères et persistantes, surmontée d'une clôture discrète au hameau du Val.



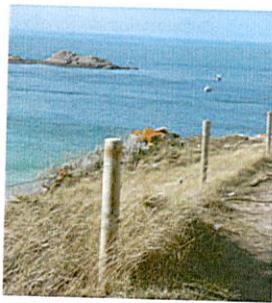
Ganivelle surmontant un mur en grès rose, hameau du Val.



Clôture délimitant les moutons sur le site classé du Cap d'Erquy.



Clôture, fil de fer barbelé et pieux en pin, sur une parcelle privée, au dessus de l'estuaire de l'Islet



Clôture grillagée sur le site protégé du Cap d'Erquy.

GANIVELLES ET CLOTURES GRILLAGEES

Localisation :

Le long du trait de côte, principalement dans le périmètre du site classé du Cap d'Erquy.

Plus rarement dans les parcelles privées à l'intérieur des terres

Utilisation :

Sur le site classé, les clôtures en bois protègent du piétinement certaines zones naturelles fragiles et délimitent des enclos de mouton.

Sur l'emprise privée, ces clôtures matérialisent les limites parcellaires.

Matériaux de construction :

Clôtures composées de pieux en bois de pin traité ou en châtaignier reliés par des fils de fer galvanisé ou des grillages à mouton.

Clôture en ganivelle : lattes de bois de châtaignier éclatées ou sciées, placées sur des pieux métalliques ou en bois de pin traité ou de châtaignier.

Aspect :

Neutre et relativement transparent dans le paysage. Connotation des matériaux en bois renvoyant à des aménagements contemporains d'espaces naturels.

Gabarit :

Hauteur avoisinant les 1,20 m.

Etat :

bon état

Evolution :

Matériaux en vogue actuellement en France, employé autour d'aménagement touristique de qualité.



Exemples de haies bocagères accompagnant le paysage agricole.

TRAME ARBOREE - HAIES BOCAGERES

Localisation :

terres agricoles de l'arrière pays.

Utilisation :

Le long des voiries et dans les parcelles agricoles en délimitation de parcelles. Au delà de jouer un rôle important dans la structuration du paysage, la haie remplit des fonctions agronomiques essentielles. Elle protège les cultures et les bâtiments contre l'érosion éolienne, lutte contre l'érosion hydraulique en captant et canalisant les eaux superficielles, améliore la qualité du sol, participe à la diversité faunistique et floristique.

Palette végétale :

Strate arborée : chêne pédonculé, hêtre, châtaignier, frêne. Strate arbustive : houx, noisetier, aubépine, églantier, ajonc, genêt.

Strate herbacée : fougères, primevères, etc.

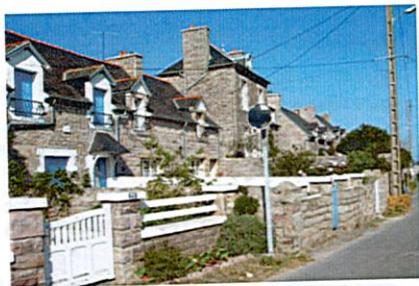
Aspect :

Ligne arborée plantée au pied d'un fossé ou sur un talus dessinant des lignes souples dans le paysage. Les haies bocagères créent un paysage intimiste composé de nombreux plans. Elles abritent et cadrent les vues.

Etat :

Altéré. Plantation vieillissante non remplacée.





TYPOLOGIE DES JARDINS PRIVES

TYPE 1 : COUR JARDINEE D'UNE MAISON MITOYENNE

Localisation : «Bel Horizon», N° 77, rue Saint Michel, hameau des Hôpitaux

Forme parcellaire Petite parcelle allongée. Maison située entre une cours jardinée au sud et une cours de service transformée en abris de garage au nord.

Enveloppe parcellaire : Mur bahut d'environ 1,10 m de hauteur en pierres taillées de grès rose. Joint en ciment épais. Couronnement du mur en dalles de grès. Pilier quadrangulaire. Portail en bois peint en bleu, à un vantail. Murs latéraux peints en blanc

Matériaux de revêtement: Gravier de grès rose dans la cour. Allée en enrobé oblique menant à la porte d'accès.

Composition du jardin : Espace central en gravier, parterre de fleurs et d'arbustes placés latéralement le long des murs. Parterres délimités par des bordures en galets.

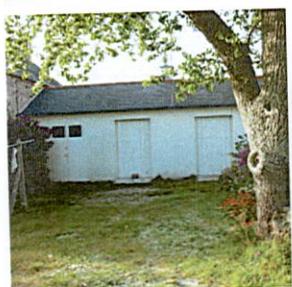
Palette végétale utilisée : Fleurs : tulipes, jacinthes, arum, agapanthes, campanules. Arbustes : Lilas, rosiers, rosier grimpant contre la façade.

Ouverture sur le paysage : Cours jardinée au sud située sur une ligne de crête dévoilant l'arrière pays bocager.

Observation : Eléments décoratifs : seuil en mosaïque de galet rose en gris. Pile en galets formant un bac de fleurs

113

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P.GOSSET architecte-paysagiste



TYPE 2 : JARDIN D'UNE MAISON DE VILLE

Localisation : «Les Violettes», N° 9, rue Saint-Jean, centre-ville

Forme parcellaire Parcelle de forme allongée. Maison située en retrait d'une petite cours étroite pavée de dalles en grès. Jardin d'agrément à l'arrière de la façade, non visible depuis l'emprise publique. Abris et stationnement en fond de parcelle.

Enveloppe parcellaire : Hétérogénéité de clôtures. Mur bahut d'environ 80 cm composé de blocs de grès rose partiellement enduit en ciment. Mur nord mitoyen en parpaing, limite grillagée au sud et piles monolithes de grès encadrant un portail.

Matériaux de revêtement: Dalle de grès sur l'avant cours, surface de sable dans les allées du jardin.

Composition du jardin : Division en deux sous espaces : aux abords de la maison, vaste parterre de fleurs parcouru d'une allée centrale, en fond de parcelle, espace fonctionnel (stationnement, corde à linge). Parterres délimités par des bordures de galets

Palette végétale utilisée : Fleurs : quarantaines, arum, ibéris, giroflées, muguet, iris, myosotis, phacélie. Arbustes : Lilas, rosiers, camélia, sauges. Arbre : poirier

Ouverture sur le paysage: Vue de l'avant cour sur l'emprise publique, vue plus cloisonnée au niveau du jardin.

Observation : L'arase de mur n'est pas d'origine, remplacée par un enduit de ciment rose


TYPE 3 : JARDIN D'UNE VILLA BALNÉAIRE - FIN XIX, DÉBUT XX

Localisation : Boulevard de la mer, centre-ville

Forme parcellaire: Grande parcelle de forme allongée. Maison située en arrière plan d'une cours jardinée. Parcelle jardinée située en arrière de façade, à l'est.

Enveloppe parcellaire: Depuis le boulevard de la mer : mur bahut en grès surmonté d'une lisse horizontale en bois peint en blanc. Murs hauts périphériques arrières et latéraux, composés en grès, percé d'une porte en bois donnant sur la ruelle du Doué de la Cuve. Murs surtignés d'une végétation luxuriante

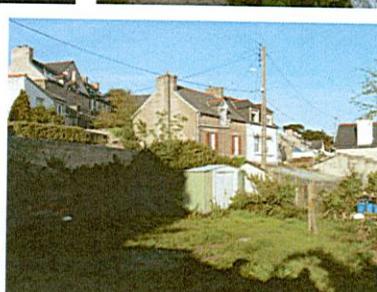
Matériaux de revêtement: Sable dans les allées, délimité par des bordures en grès

Composition du jardin: Espace divisé en deux sous espaces : aux abords de la maison, un jardin d'agrément est jalonné d'arbustes et d'arbres. En fond de parcelle, vestige d'un ancien potager.

Palette végétale utilisée: Fleurs : cinéraire, soucis, agapanthe, oseille, crocosmia, etc.
Arbustes : fragonnette, laurier sauce, fusain panaché, pittosporum panaché, framboisier.
Arbre : pommier, chêne vert, figuier, palmier (trachycarpus fortunei)

Ouverture sur le paysage: vue protégée depuis le jardin, vue dévoilant la mer depuis la façade ouest.

Observation : jardin densément planté et bien entretenu. Quelques essences arborées d'âge respectable (chênes verts, figuier, palmiers)


TYPE 4 : JARDIN POTAGER

Localisation : Rue des Terres-Neuvas, hameau de Tu-Es-Roc

Forme parcellaire Zone dédiée au potager, scindée de plusieurs parcelles imbriquées de tailles et de formes irrégulières. La pente naturelle du terrain est principalement traitée par des murs de soutènement formant des terrasses.

Enveloppe parcellaire : Grande diversité du traitement des limites parcellaires : clôtures grillagées, muret, murs de grès rose surmonté de bloc de parpaings conférant une image peu harmonieuse

Matériaux de revêtement : Simplicité des matériaux : terre, gazon, passe pied en dalle béton. Gravier rose dans la sente perpendiculaire à la rue des Terres-Neuvas offrant un accès aux potagers.

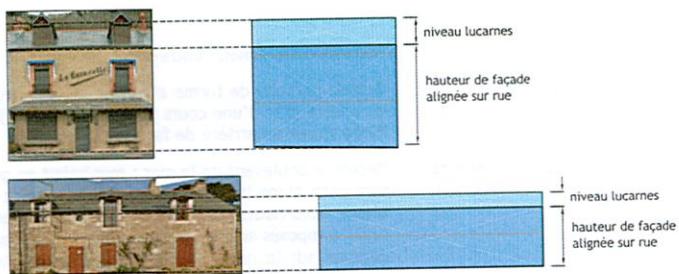
Composition du jardin : Espace composé d'une juxtaposition de petites parcelles potagères. La lecture de l'espace est rendu actuellement difficile en raison de la diversité des clôtures, des abris jardin nuisant à une vision d'ensemble.

Palette végétale utilisée : Principalement des essences vivrières : potager : salades, poireaux, pommes de terres. Arbustes : groseilliers, framboisier. Arbre : cerisier, figuier

Ouverture sur le paysage: Vaste panorama portant sur l'anse d'Erquy et la mer cependant atténué par la présence d'une zone d'habitat plus récente en contrebas

Observation : Ensemble de parcelles juxtaposées offrant un avant plan jardinié agréable en surplomb de l'anse d'Erquy. Cet espace ouvert aujourd'hui sous exploité, encombré de matériaux peu valorisants (murs en parpaing, grillages, abris de jardins).

PATRIMOINE URBAIN



Méthode de représentation conventionnelle des fronts bâti

Définitions

Un *front bâti* (ou *front urbain*) est un ensemble formé de bâtiments de même alignement et de gabarit voisin.

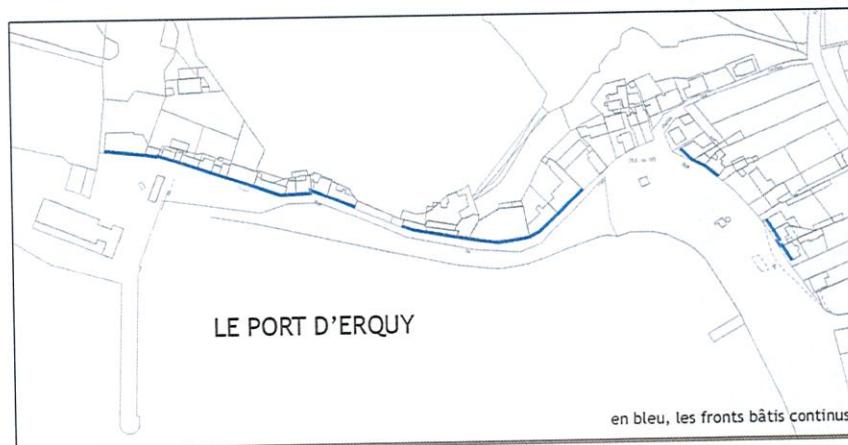
Une *séquence urbaine* est constituée de fronts bâti continu d'une longueur totale de minimum 20 m ou de 3 bâtiments.

Les fronts bâti étudiés ci-après ont été représentés de manière conventionnelle comme suit:

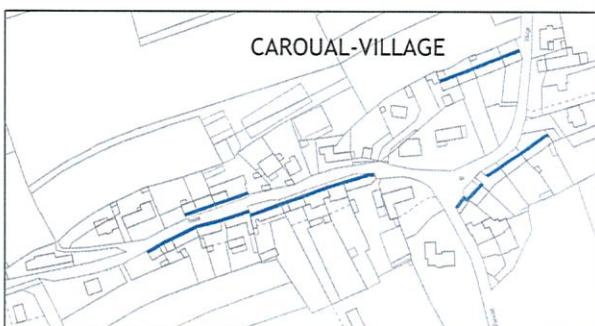
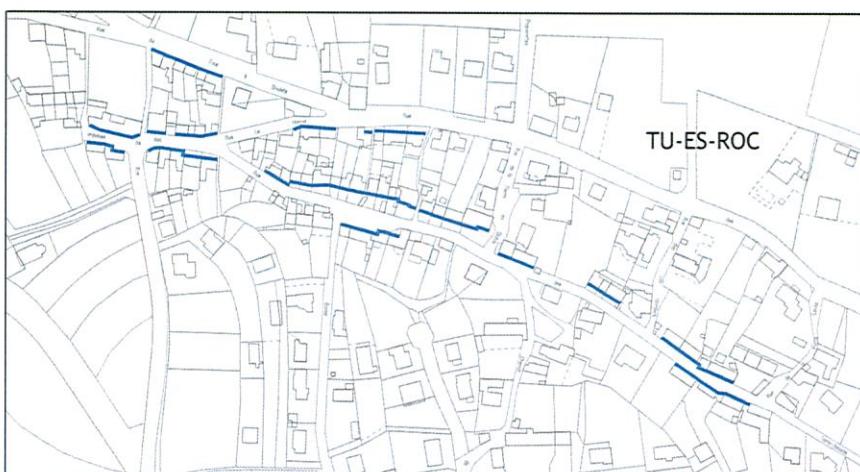
- en bleu foncé, la hauteur de façade alignée sur rue, mesurée dans le plan vertical de la façade à partir du niveau du sol extérieur jusqu'à l'égout;
- en bleu clair, le registre des lucarnes, mesuré jusqu'à l'égout des lucarnes, à l'exclusion des pignons ou croupes;
- en gris clair, la hauteur de façade située en retrait, mesurée dans le plan vertical de la façade à partir du niveau du sol extérieur jusqu'à l'égout;
- au trait rouge, la hauteur moyenne maximale de la rue ou de la séquence urbaine.

La *hauteur moyenne maximale* d'un front bâti est donnée par la moyenne des bâtiments les plus hauts, à savoir tous les bâtiments dont la hauteur est comprise entre la valeur H la plus élevée et $H-1,00$ m. Si un bâtiment dépasse d'un étage ou plus le reste du front bâti, il n'est pas pris en compte dans le calcul.

Les hautes moyennes maximales sont indiquées seulement pour les fronts bâti anciens, en tant qu'éléments identitaires du patrimoine d'Erquy.



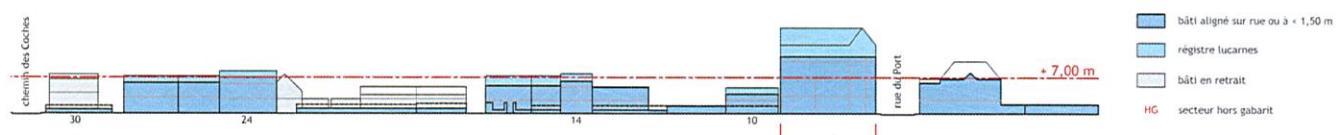
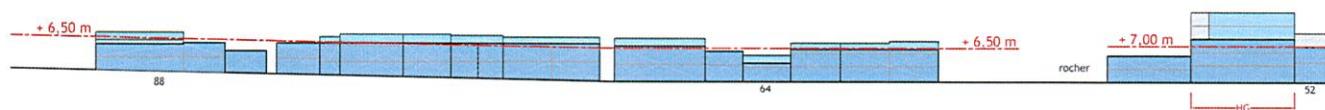
117



en bleu, les fronts bâti continu

Les villages anciens de Tu-Es-Roc et de Caroual présentent également des tronçons à fronts bâti continu, disposés soit à l'alignement, soit séparés de la rue par des jardins.

Ces fronts continu sont alternés de tronçons de rue formés de bâtiments construits au milieu de la parcelle et en retrait par rapport à la rue. Les clôtures en maçonnerie rétablissent le plus souvent l'alignement sur rue pour les parcelles occupées de bâtiments en retrait.



Développé rue du Port éch. 1/1000

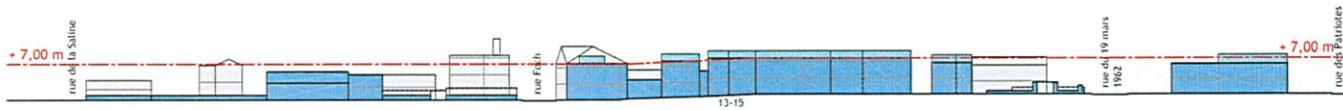


Rue du Port

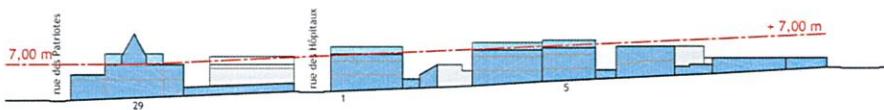
Hauteur moyenne maximale : 6,50 m secteur ouest
7,00 m secteur est

Niveaux: R+1+combles

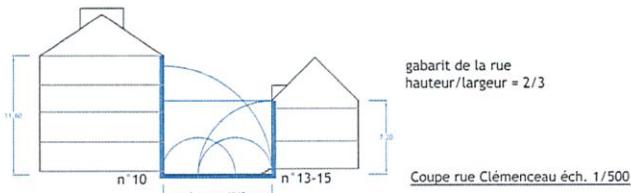
Dans le secteur central de la rue du Port, les fronts bâti sont «hors gabarit» (R+3+2 niveaux de combles).



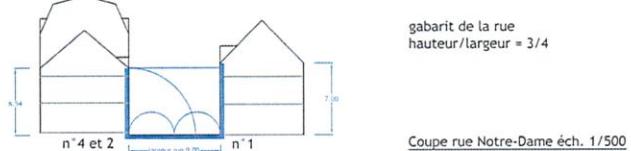
Développé rue Clémenceau impairs éch. 1/1000



Développé rue Clémenceau / rue Notre-Dame impairs éch. 1/1000



Coupe rue Clémenceau éch. 1/500

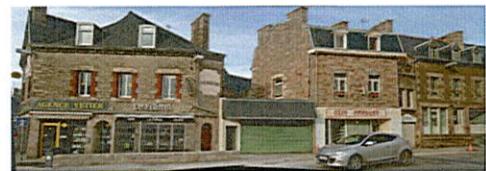


Coupe rue Notre-Dame éch. 1/500

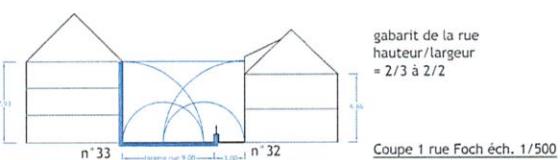
Rue Clémenceau / Rue Notre-Dame

Hauteur moyenne maximale : 7,00 m
 Niveaux: R+1+combles ou R+2

Les faîtages sont généralement parallèles à la rue.
 Deux bâtiments sont «hors gabarit» : le n° 10 rue Clémenceau (ancien hôtel des Bains) et le n° 2 rue Notre-Dame (logements XX^e siècle).



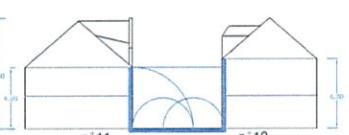
Développé rue Foch pairs éch. 1/1000



Coupe 1 rue Foch éch. 1/500



Coupe 2 rue Foch éch. 1/500



Coupe 3 rue Foch éch. 1/500

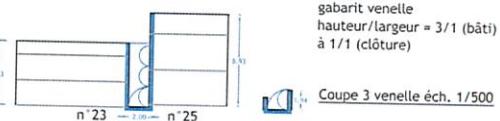
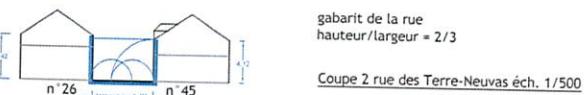
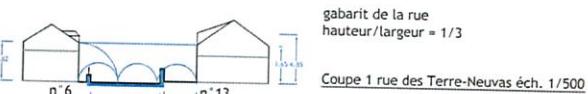
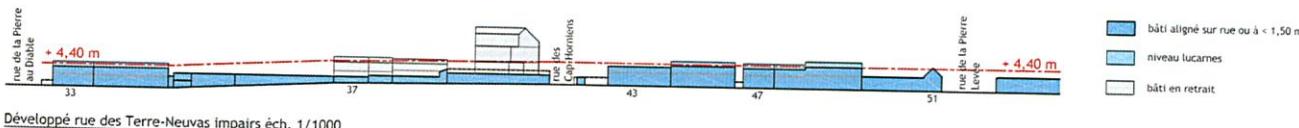
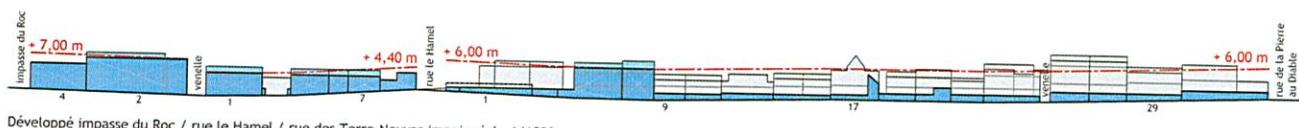
Rue Foch

Hauteur moyenne maximale : 6,50 m
 Niveaux: R+1, R+1+combles

Les parcelles étant orientées est-ouest, la plupart des faîtages sont perpendiculaires à la rue. Il en résulte une succession de pignons à R+1+combles, correspondant aux bâtiments principaux, alternés des façades à Rdc des bâtiments secondaires.

La pente des pignons est comprise entre 35° et 60°.

Deux bâtiments sont «hors gabarit» : le n° 24 et le n° 33 (logements).

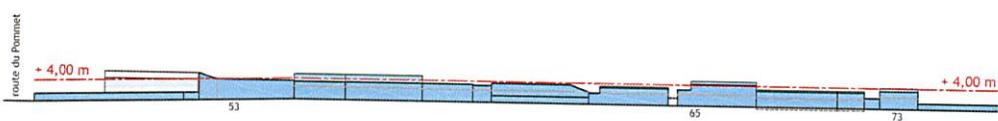
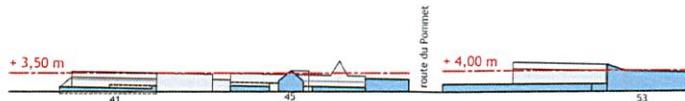


Rues le Hamel / des Terre-Neuvas

Hauteur moyenne maximale : 4,40 m à l'alignement
6,00 m en retrait

Niveaux: R+combles et R+1+combles

Les fronts bâtis forment des séquences urbaines soit alignées sur rues, soit en retrait d'environ 3,00 m. Dans ce dernier cas, des clôtures en maçonnerie ou des murs bahuts surmontés de grilles en bois sont disposés à l'alignement.



Route du village de Caroual

Hauteur moyenne maximale : 4,00 m

Niveaux: Rdc et R+combles

Les faîtages sont généralement parallèles à la rue. Les fronts bâtis continus sont constitués de maisons et bâtiments de fermes mitoyens, construits à l'alignement.



RYTHME ET COMPOSITION DES FAÇADES

Fronts bâti continu

En général, le rythme des façades sur rues est le reflet du découpage parcellaire.

En fonction de leur largeur, les façades peuvent être classées en 3 familles:

1) étroites 6 à 9 m

2) moyennes 9 à 15 m

3) grandes > 15 m

La famille 1 correspond principalement aux maisons des marins et des carriers de Tu-Es-Roc, avec jardinet avant, et plus rarement au parcellaire médiéval du centre-bourg.

La famille 2 est caractéristique de la maison de bourg mitoyenne avec ou sans commerces, mais aussi des maisons de Tu-Es-Roc, et encore des maisons du port.

La famille 3 reste marginale dans le centre-bourg (l'ancien Hôtel des Bains). Elle concerne essentiellement les bâtiments de fermes isolées ou mitoyennes, comme l'on rencontre au village de Caroual.

Centre-bourg

Dans le centre-bourg, le bâti ancien dépasse rarement des largeurs de 12 m et un nombre de 4 travées.

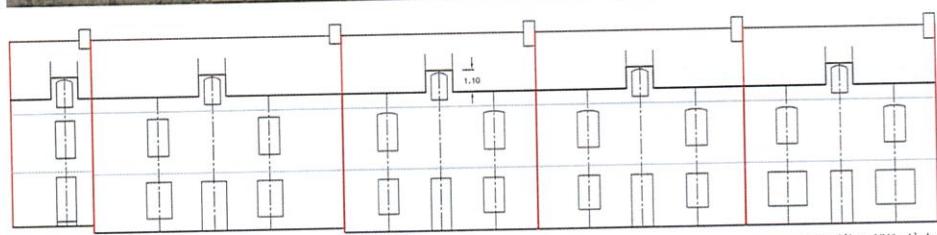
Les façades courantes sont à 3 travées, de composition quasi-symétrique; les travées sont continues, les percements étant présents à tous les niveaux.



125



carte postale 1904-08

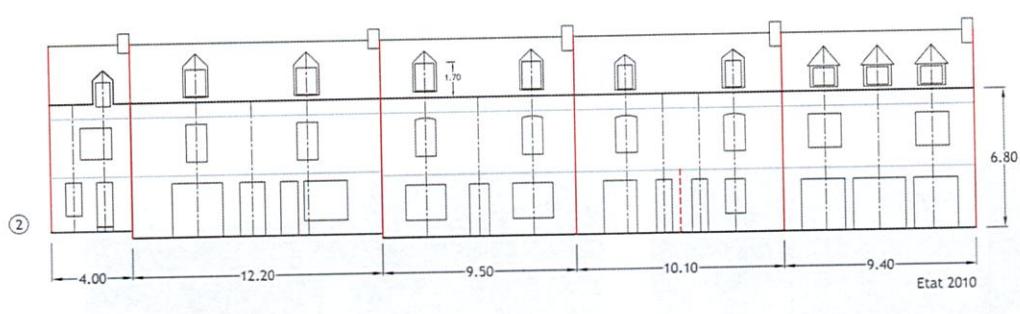


Le Port

Dans le Port, le bâti ancien dépasse rarement des largeurs de 12 m et un nombre de 3 travées.

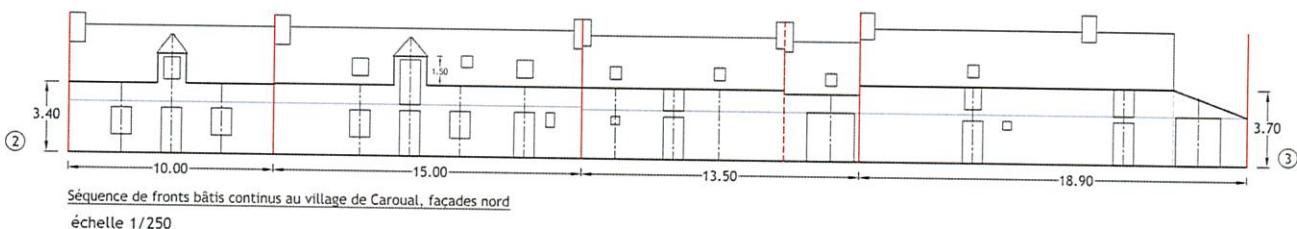
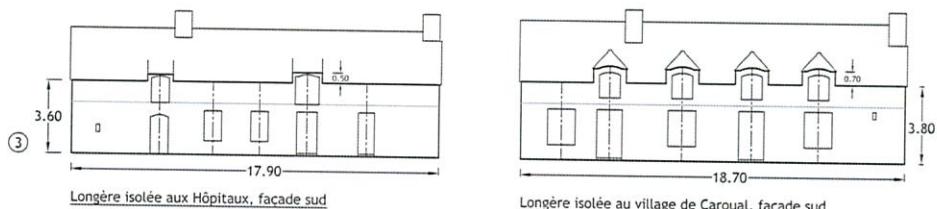
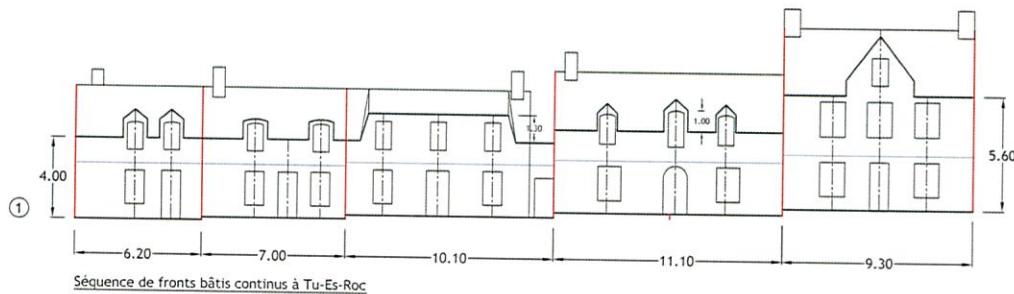
Une carte postale du début du XX^e siècle représente la séquence de maisons du secteur ouest du port. Nous remarquons que les divisions parcellaires n'étaient pas lisibles en façade, les bâtiments étant réunis sous la même enveloppe bâtie. Ils étaient tous identiques, à trois travées et l'axe central marqué par la porte d'entrée et l'unique lucarne.

Les ouvertures ont été modifiées par rapport à l'état d'origine (nombre de travées, configuration et nombre des lucarnes, largeur des baies). Par les enduits et les menuiseries de couleur différente, cette séquence est maintenant perçue comme une suite de bâtiments distincts.



Séquence de fronts bâti continu dans le port

échelle 1/250

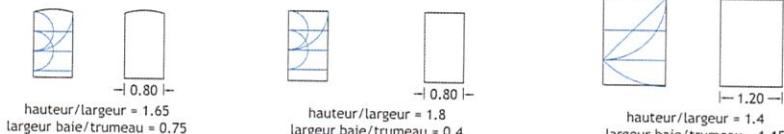


GRILLE DE PERCEMENTS

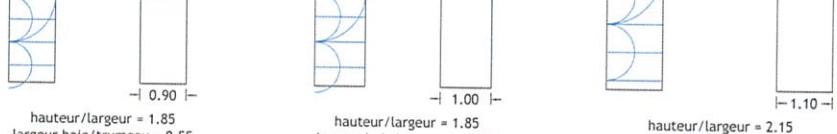
Maisons mitoyennes du Port



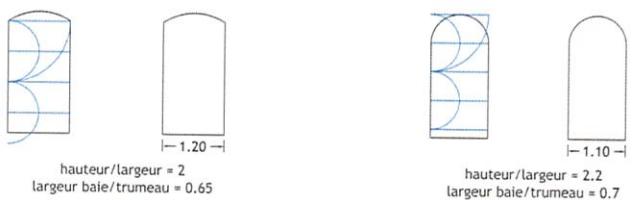
Maisons à Tu-Es-Roc



Maisons courantes dans le centre-bourg



Maisons bourgeoises et villas balnéaires



La taille des percements de fenêtres est en fonction du statut social de l'habitation : leur largeur varie de 0,80 m pour les maisons de village à 1,20 m pour les villas du bord de mer.

Leur forme est rectangulaire, parfois avec arc de décharge en partie haute lorsque les encadrements sont en pierre ou brique. Quelques villas sont pourvues de baies en plein centre ou d'oculi.

La hauteur est beaucoup plus importante que la largeur ; le rapport hauteur/largeur varie de 1,65 à 2,2.

La largeur des trumeaux est très variable et dépend de la distribution intérieure. Le rapport entre les largeurs de la baie et du trumeau est compris le plus souvent entre 0,5 et 0,7.

PATRIMOINE BATI

La commune d'Erquy englobe de vastes terrains agricoles et présente avec le bourg d'Erquy et l'ensemble des villages anciens, une variété de formes et des types de bâti liés au mode de vie, à l'utilisation, à la disponibilité des matériaux locaux et aux techniques de construction. Ce patrimoine dit « traditionnel » reconduit fidèlement ses formes au fil des générations.

La création de la station balnéaire a changé le visage de la ville. Le début du XX^e siècle est marqué par les différentes tendances architecturales. De ce fait, la production des maisons de villégiature est extrêmement variée. Les formes et les matériaux utilisés sont dictés par le goût et les finances des propriétaires. L'implantation et l'échelle du bâti sont des traits caractéristiques de ces œuvres.

Le « petit patrimoine » rural tend à disparaître à Erquy. Il s'agit du bâti étroitement lié au mode de vie agricole d'autrefois : des fournils, des fontaines, des lavoirs, des abreuvoirs, des puits disparaissent faute d'entretien. En effet, ces éléments essentiels de la vie des villages n'ont plus aucun usage et tombent progressivement en ruine.

L'observation de cette diversité du bâti permet néanmoins de distinguer quelques grands types de constructions.

1-Maison de bourg mitoyenne avec commerce

2-Maison de bourg isolée

3-Maison mitoyenne de village ancien

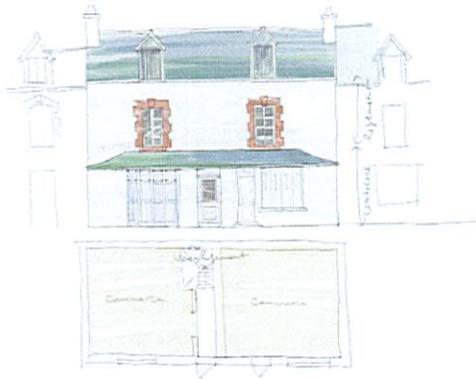
4-Ferme

5-Métairie

6-Villa balnéaire

7-Petit patrimoine rural

MAISON DE BOURG MITOYENNE AVEC COMMERCE



Maison du Port

Organisation bâti/parcelle:

La maison occupe toute la largeur de la parcelle, elle est placée à l'alignement.

Dispositions de la façade:

Façade de R+1 à R+1+ combles.
Le rez de chaussée est occupé par un commerce.
Lucarnes ajoutées tardivement.

Division en travées:

3 ou 5 travées

Plan:

simple, 2 ou 3 pièces en enfilade ou distribuées par l'escalier à l'étage

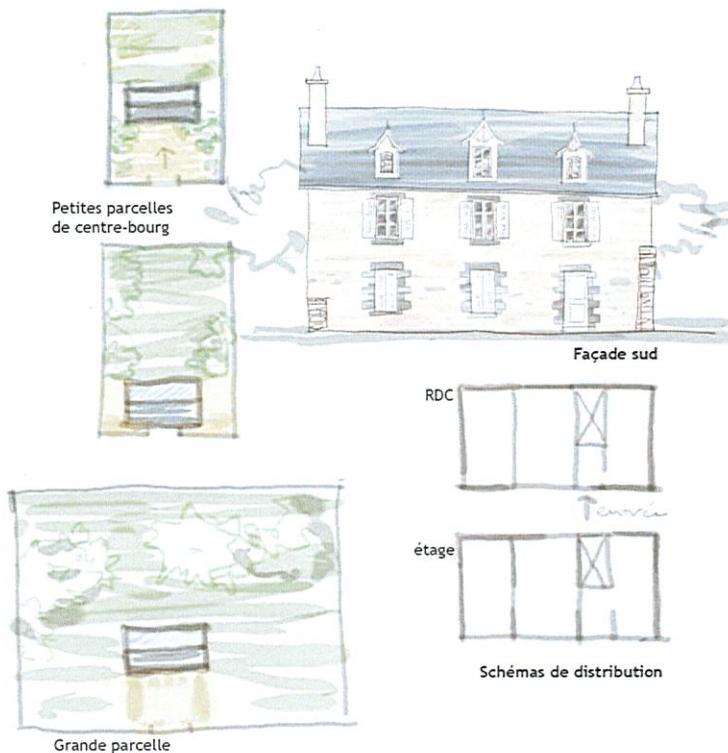
Matériaux de construction :

Maçonnerie de moellon de grès en parement ou enduit. Encadrement des fenêtres et des portes en granit.
Toiture en ardoise.
Lucarnes en bois ou en maçonnerie



Maison rue Clémenceau

MAISON DE BOURG ISOLEE



Schémas d'implantation sur la parcelle



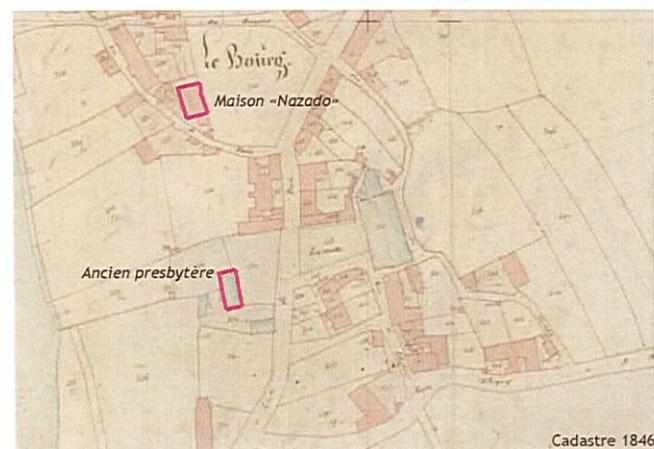
Maison dite «Nazado» rue des Patriotes



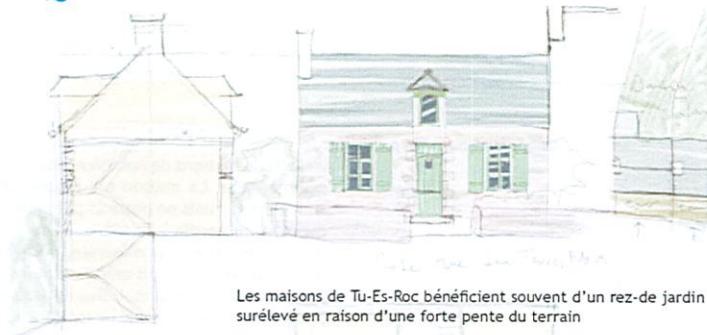
Ancien Presbytère rue Clémenceau



Maison dite «Rhoeginea» place de la Bastille



Cadastre 1846



Les maisons de Tu-Es-Roc bénéficient souvent d'un rez-de jardin surélevé en raison d'une forte pente du terrain



Longères mitoyennes au village de Caroual



Caroual Village



Tu-Es-Roc



Plessix-Plorec

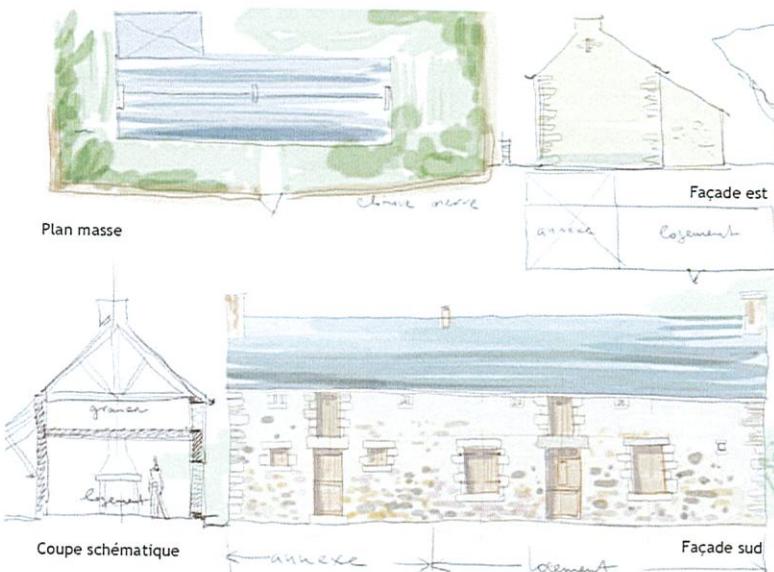


Exemples de maisons mitoyennes de village
Les grands villages comme Caroual ou Tu-Es-Roc présentent toutes les types de maisons mitoyennes
Tu-Es-Roc. Extrait de cadastre de 1811

FERME

Organisation bâti/parcelle:

Le bâti isolé constitue une des spécificités de la commune d'Erquy. Ce bâti est composé de fermes traditionnelles et de métairies. La différence principale entre ces deux types de bâti est la taille et l'organisation.



Etagement:

Division en travées:

Plan :

Matériaux de construction:

L'enveloppe bâtie regroupe l'habitation, l'abri pour les bêtes, le stockage. Une ou plusieurs annexes peuvent joindre la maison principale, y être accolées ou placées contre les murs de clôture. La maison est placée en retrait et séparée de la rue par une clôture basse.

Le devant de la parcelle est une cour minérale, l'arrière de la ferme donne sur une terre cultivée ou un jardin.

Façade R+combles.

Les lucarnes qui servaient à charger les greniers sont surélevées chaque fois que le grenier est transformé en logement.

Le nombre de travées varie, mais un modèle le plus fréquent présente en façade principale :

- une séquence «logement» composée d'une travée avec une porte d'entrée surmontée d'une porte de grenier, et flanquée de part et d'autre de deux fenêtres
- une séquence «étable» composée d'une travée avec une porte d'étable surmontée d'une porte de grenier, et flanquée souvent de deux petites fenêtres.

simple et doublé d'apentis côté nord



Les Hôpitaux



Saint-Aubin



L'Abbaye



Extrait de plan cadastral de 1811

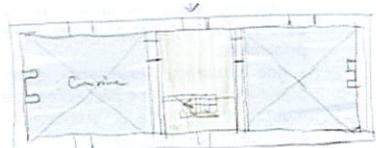
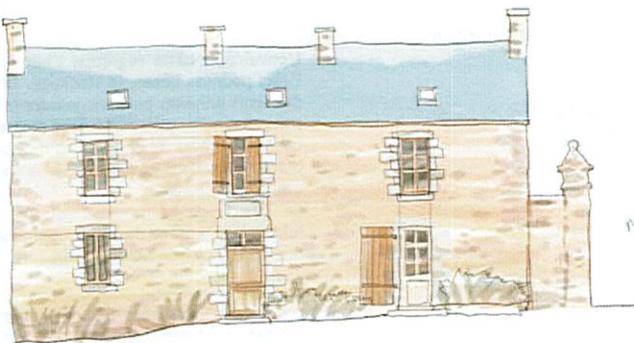
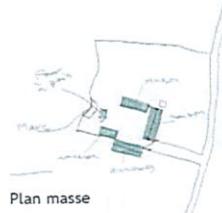


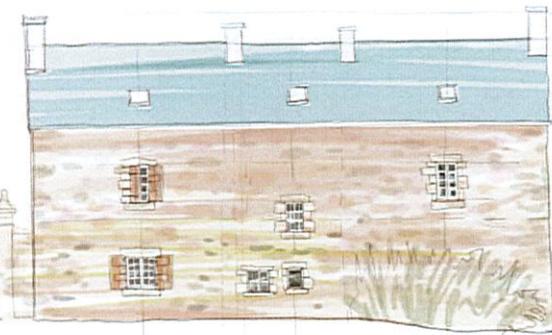
Schéma de distribution



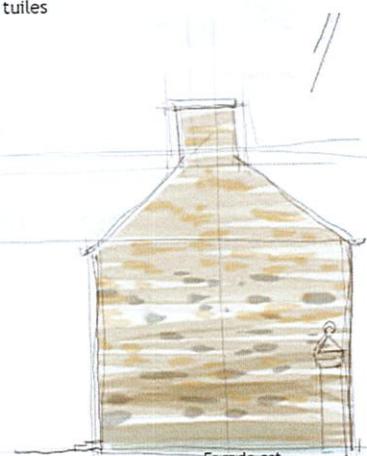
Plan masse



Annexe



Façade sud



Façade est

137

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.ESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P.GOSSET architecte-paysagiste

Exemples de métairies



Moinnerie de La Couture



Le Plessix Plorec



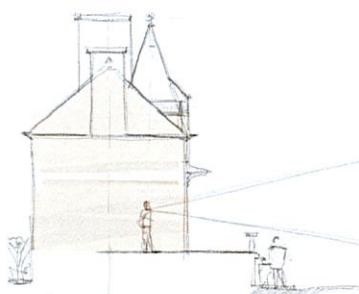
Les Colombiers



Le Bignon



Façade sur le Boulevard de la mer



Coupe schématique



Plan schématique de parcellaire en damier

VILLA BALNEAIRE
Un nouveau programme architectural de villa balnéaire apparaît à la fin du XIX^e siècle. Les formes et les volumes des villas sont très variées.

Vers 1930 les différents modèles du style régionaliste sont créés puis diffusés bien au-delà de leurs aires d'invention. Les villas «normandes», «basques», «bretonnes» font leur apparition dans les stations balnéaires.

Organisation bâti/parcelle:

A Erquy et à Caroual-Plage le parcellaire est organisé en damier, avec des parcelles de grande taille et des maisons placées en retrait ou au fond de la parcelle. L'implantation de la maison privilégie la vue sur la mer en profitant du relief ou des surélévations des volumes.

Etagement:

Pas de modèle établi, les constructions des années 1930 sont généralement en R+1+combles.

Division en travées :

suivant le style architectural

Plan :

complexe, les pièces de vies disposées côté mer, avec un balcon ou une terrasse attenante

Matériaux de construction :

Maçonnerie de grès rose, encadrement et modénatures en pierre de taille ou brique.

Toitures en ardoise.

A partir de 1930 un style régionaliste s'installe à Caroual-Plage avec des maisons en maçonnerie enduite et faux pan de bois.



Caroual-Plage



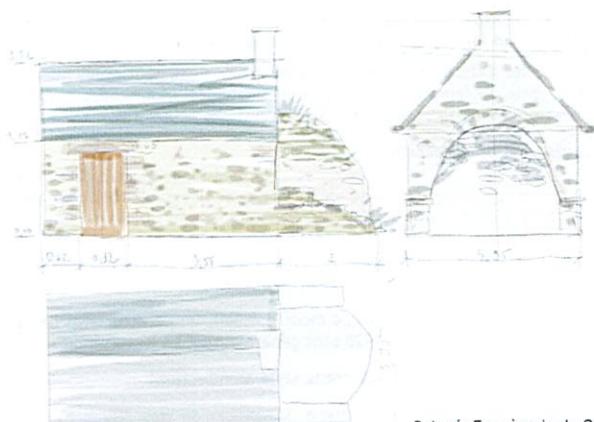
Caroual-Plage



Exemples de villas balnéaires



PETIT PATRIMOINE



Relevé. Four à pain de Querbet



La Billauderie



Le Bignon



Querbet

FOUR A PAIN

Tous les villages de la paroisse d'Erquy possèdent un ou plusieurs fours à pain. Ces fours sont à usage commun. Avec la disparition de la pratique ces petits éléments bâti sont souvent transformés ou détruits.

Organisation bâti/parcelle:

Près d'une voie de communication ou sur une parcelle commune.

Dispositions :

Volume rectangulaire, couvert en bâtière. Cheminée en pignon.
Le couvrement du four en croupe.

Matériaux de construction :

Maçonnerie de moellon, encadrement en pierre de taille
Toitures en ardoise ou en tuile.

HANGAR

Organisation bâti/parcelle:

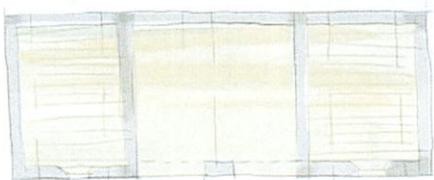
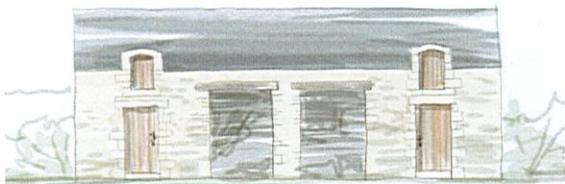
Le plus souvent disposition en équerre par rapport à l'habitation, plus rarement en prolongement de celle-ci

Dispositions :

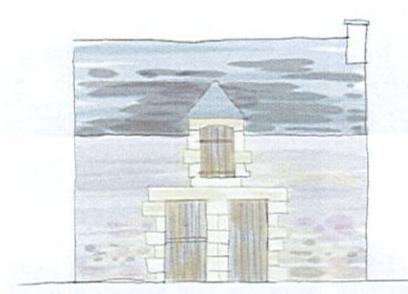
Volume rectangulaire, couvert en bâtière.
Partition de l'espace intérieur en 2 ou 3 parties
Accès sur la façade principale, le reste des façades étant aveugles
RDC+grenier

Matériaux de construction :

Maçonnerie de moellon, encadrement en pierre de taille ou brique
Toitures en ardoise ou en tuile.



Le Bignon



Langourian



La Ville Ory



Le Bignon



Tu-Es-Roc



L'Abbaye



Le Val



Pussoué



La Couture



Mur grès rose pose rustique:
 joints inégaux en mortier (chaux ou terre), ici dégarnis

MACONNERIE DE GRES ROSE

Origine :

carrières d'Erquy

Localisation :

ensemble de la commune

Dates de mise en oeuvre : avant XVIII^e siècle - XX^e siècle

Type de pose :

avant XIX^e siècle - pose rustique, sans respect systématique des lits horizontaux

XIX^e puis XX^e siècles - pose de plus en plus ordonnée, moellons assisés, pierre de taille

Joints:

terre, chaux et sable, chaux ciment et chaux (XX^e siècle)

au même nu que la pierre inégaux à égaux et/ou redessinés

Emploi architectural :

fermes: bâtiments principaux ou secondaires maisons de ville

murs séparatifs
encadrements et linteaux des baies
seuils
fontaines
abreuvoirs
etc.

Aspect / couleur :

lisse : traces d'outils et/ou strates
nuances de rose
veinages



Mur grès rose pose rustique, joints réalisés au même nu que la pierre



Mur grès rouge, schiste et grès rose:
 joints inégaux en mortier (chaux)

MACONNERIE DE GRES ROUGE / SCHISTE

<i>Origine :</i>	carrières de Fréhel et carrières locales
<i>Localisation :</i>	villages, hameaux
<i>Dates de mise en oeuvre :</i>	avant XVIII ^e siècle - XX ^e siècle
<i>Type de pose :</i>	avant XIX ^e siècle: pose rustique XIX ^e puis XX ^e siècles: pose de plus en plus ordonnée
<i>Joints:</i>	terre, chaux et sable, chaux ciment et chaux (XX ^e siècle) au même nu que la pierre joints inégaux à égaux et/ou redessinés
<i>Emploi architectural :</i>	fermes: bâtiments principaux ou secondaires maisons de ville etc.
<i>Aspect / couleur :</i>	murs séparatifs encadrements et linteaux des baies seuils lisse : traces d'outils et/ou strates nuances de rouge foncé nuances de marrons, brun, auburn, gris foncé



<i>Localisation :</i>	ensemble de la commune
<i>Dates de mise en oeuvre :</i>	XIX ^e - XX ^e siècles
<i>Type de pose :</i>	à joints croisés
<i>Joints:</i>	chaux hydraulique, ciment et chaux
<i>Emploi architectural :</i>	fermes bâtiments artisanaux maisons de ville
<i>Aspect / couleur :</i>	encadrements et linteaux des baies briques industrielles, couleur homogène rouge, rouge-brun



MACONNERIE DE BRIQUES



CONSTRUCTIONS EN PISE

Origine : terre locale

Localisation : hameaux

Dates de mise en oeuvre : avant XVIII^e siècle - début XX^e siècle

Type de pose : murs banchés par planches et damés
empreinte des planches visibles

Emploi architectural : fermes : bâtiments secondaires à RdC

Aspect / couleur : gratté ou détérioré par les infiltrations
ocre jaune ou terre de sienne



COUVERTURE D'ARDOISES

Origine : variée

Localisation : ensemble de la commune

Dates de mise en oeuvre : XIX^e siècle - XX^e siècle

Type d'ardoises : ardoise traditionnelles
ardoises fines

Pose : à simple pureau ou à pureau décroissant
entières ou taillées (chanfreins, arrondis)
pose au clou ou au crochet

Pente : 40-50° pose traditionnelle
55-65° pour l'avant-corps des villas fin XIX^e-début XX^e siècles

Emploi architectural : fermes: bâtiments principaux ou secondaires
maisons de ville, villas
etc.

Aspect / couleur : ardoise bleue



COUVERTURE DE TUILES



Localisation :

villages, hameaux
 emploi minoritaire sur l'aire d'étude

Dates de mise en oeuvre : XIX^e siècle - XX^e siècle

Type de tuiles : tuile plate, tuile à emboîtement
 tuile mécanique

Pose:

à recouvrement simple

Pente : 45-55° pose traditionnelle tuile plate
 30-45° tuile mécanique

Emploi architectural : fermes: bâtiments secondaires
 maisons de ville régionalistes (néo-basque) etc.

Aspect / couleur : rouge, rouge-foncé
 absence de tuiles vernissées

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P.GOSSET architecte-paysagiste

149

CHEMINEES



Localisation : ensemble de la commune

Dates de mise en oeuvre : XVIII^e siècle - XX^e siècle

Materiaux : pierre (grès), brique

Type de pose : avant XIX^e siècle: pose rustique
 XIX^e puis XX^e siècles: pose avec effets décoratifs
 pose majoritaire sur pignon

Joints: chaux et sable, chaux
 ciment et chaux (XX^e siècle)

joints inégaux à égaux

Emploi architectural : fermes: bâtiments principaux ou secondaires
 maisons de ville etc.



Types de lucarnes reconnus, de haut en bas et de gauche à droite :

- lucarne à tourelle
- lucarne pignon à croupe avec linteau bois
- lucarne rampante avec linteau pierre
- lucarne pignon en bois
- lucarne pendante dite meunière ou gerbière
- double lucarne rampante
- lucarne pignon à gable en bois

Localisation : ensemble de la commune

Dates de mise en oeuvre : XVIII^e au XX^e siècle

Matériaux : pierre (grès) avec linteau arrondi en pierre ou bois rarement entièrement en bois

Couverture:

identique au toit faitage tuile ou zinc
lucarne pignon prédominante, dite gerbière
Elle est placée dans le prolongement de la façade et son appui se situe plus bas que l'égout de la maison.

Ce type de lucarne résulte de la surélévation des portes de grenier, pourvues anciennement d'une toiture rampante (adaptée aux toits de chaume), puis rehaussées de pignons en pierre ou bois et couvertes à deux pans d'ardoise débordants.

Dimensions:

ouverture plus haute que large, n'excédant pas la largeur des baies de l'étage au-dessous

hauteur de 0,50 à 1,10 m (mesurée entre l'égout de la lucarne et la gouttière de la maison)

Emplacement architectural :

fermes: bâtiments principaux ou secondaires maisons de ville, maisons de village

Observation:

La lucarne en pierre avec pignon débordant n'est pas une typologie traditionnelle, elle se rencontre sur les villas d'influence néo-gothiques du XX^e siècle



Exemples de portes

Localisation : ensemble de la commune

Dates de mise en oeuvre : avant XVIII^e siècle - XX^e siècle

Formes : avec linteaux sculptés

simple sans linteau

seuil pierre

porte pleine ou porte vitrée

portes droite ou porte cintrées

Emplacement architectural : fermes: bâtiments principaux ou secondaires maisons de ville etc.

bois majoritaire

Aspect / couleur : couleur en accord avec volets blanc ou teinte foncée prépondérante



poignée de porte

FENETRES VOLETS ET PERSIENNES



Localisation : ensemble de la commune

Dates de mise en oeuvre : XIXe siècle - XX^e siècle

Type de fenêtres : XIXe et mi-XXe siècle : fenêtres à carreaux, re-coupe des vantaux en carrés ou rectangles horizontaux

milieu XXe siècle : fenêtres à petits carreaux (anachronisme)

Type de volets/persiennes:

XIXe et mi-XXe siècle : volets à panneaux bois, assemblage par deux traverses ou ferrures

XXe siècles : persiennes recoupées 1 ou 2 fois horizontalement

Emploi architectural :

fermes: bâtiments principaux ou secondaires maisons de ville etc.

Matériaux :

bois

Aspect / couleur :

couleur en accord avec portes

Observation:

L'emploi de volets à écharpes (en Z) ou des volets roulant n'est pas traditionnel.

153

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dplg & MP.GOSSET architecte-paysagiste

PORTES DE GRENIERS



Localisation : villages, hameaux

Dates de mise en oeuvre : XIXe siècle - XX^e siècle

Type d'ouvrants : XIXe à mi-XXe siècle : portes pleines ou à carreaux verticaux

milieu XXe siècle : portes-fenêtres à petits carreaux (anachronisme)

Emploi architectural :

fermes: bâtiments principaux ou secondaires maisons de ville etc.

Matériaux :

bois

Aspect / couleur :

couleur en accord avec volets





portail fer forgé



portail bois



portail métal



portail fer forgé



GARDE-CORPS

Localisation : le bourg, secteur balnéaire

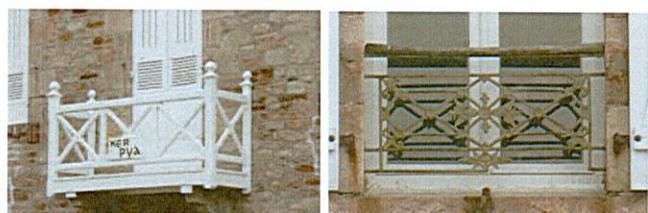
Dates de mise en oeuvre : XIX^e siècle - XX^e siècle

Type de pose : suivant date et thématique de l'habitation:
XIX^e: garde-corps fixés dans les tableaux, les balcons restent exceptionnels
XX^e siècle: pose de plus en plus ordonnée

Emploi architectural : villas balnéaires
hôtels
maisons de ville

Matériaux : bois, fer forgé, fonte,
ciment (début XX^e siècle),
pierre (fin XIX^e villas néo-classiques)

Aspect / couleur : couleur en contraste avec les façades
prépondérant teinte foncée (métal) et blanc





Ci-dessus, l'Hôtel de France
En bas, l'Hôtel des Bains



DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES

Localisation : le bourg, le port

Dates de mise en oeuvre : XIX^e siècle - XX^e siècle

Type de pose : suivant date et thématique de l'édifice

- devantures plaquées sur la façade à la mode parisienne (commerces du centre bourg ou du boulevard de la mer)

- devantures placées en tableau des baies Rdc

enseigne posée sur la façade (plaques peintes ou gravées) ou en drapeau

Emploi architectural : commerces
hôtels, pensions

devantures en bois
enseignes en métal et/ou bois
stores et bannes en textile

Aspect / couleur : couleur en contraste avec les façades
teintes foncées prépondérantes
bannes à rayures

Observation: Aucune devanture ancienne n'a été conservée.
Les auvents couverts d'ardoise sont apparus au milieu du XX^e siècle.

La commune d'Erquy présente une grande diversité des sites urbains, ruraux ou paysagers.

L'analyse préliminaire a permis de repérer les secteurs présentant des qualités architecturales, urbanistiques ou paysagères.

L'étude de détail a mis en évidence les éléments patrimoniaux caractéristiques de la commune, porteurs d'identité, qu'il est indispensable de préserver.

Le diagnostic de l'état actuel a eu pour objectif :

- de repérer les points fragiles et les dysfonctionnements des principaux sites paysagers et urbains
- de mettre en évidence et analyser les cas les plus représentatifs de l'évolution du patrimoine urbain et paysager
- d'illustrer par des exemples concrets le renouvellement du cadre bâti, avec leurs qualités et inconvénients.

Les zones naturelles du cap d'Erquy, bien que reconnues comme emblématiques, ne bénéficient pas de traitement homogène: nous constatons une différence flagrante entre le site classé d'Erquy parfaitement tenu et les abords de la plage Saint-Michel peu mise en valeur.

Le paysage des vallées souffre de l'abandon de pratiques culturelles et d'un manque d'entretien des chemins de randonnée rendant leurs accès compromis. Certaines vallées offrent aujourd'hui une vision confuse en raison d'une végétation spontanée envahissante (vallées de Lanruen, du Bois de la Cavé), d'autres vallées se voient menacées par une pression urbanistique (vallée de St-Pabu, du Bourdonnet) entamant leurs qualités.

Les lignes de crêtes, si importantes dans le paysage d'Erquy car elles dessinent des lignes d'horizons souples, sont menacées par l'étalement urbain. Une bonne partie des constructions nouvelles s'insèrent difficilement dans le paysage.

Les panoramas et échappées visuelles sont en grande partie protégées par le PLU de 2008.

D'autres points vue orientés sur des paysages moins reconnus, vers l'estuaire de l'Islet et vers l'arrière pays bocager pourraient être valorisés.

Le centre-bourg d'Erquy constitue le noyau urbain de la commune.

L'évolution très rapide due à l'essor balnéaire du début du XX^e siècle est responsable de certains aspects rencontrés dans le centre :

- peu de liens (voie, percées visuelles) entre le centre-bourg et le front de mer,
- hétérogénéité du front de mer en terme de bâti, espaces publics et aménagements paysagers,
- densification «hors gabarit» de certains secteurs, opérée de manière très ponctuelle et d'autant plus incohérente,
- présence de secteurs de tissu urbain «lâche» au droit des zones d'urbanisation tardive (secteur du Marais - place du Nouvel Ouveye, rue de Parc des Sports, place de la Bastille)
- traitement paysager inégal entre différents quartiers du centre-ville.

Les secteurs périphériques du centre urbain ont subi la même pression, avec la régression de l'espace agricole, devant l'étalement des zones pavillonnaires. Ces nouvelles zones urbanisées ne présentent pas d'intérêt d'un point de vue patrimonial.

Seules les extensions immédiates des villages anciens ou du centre-bourg présentent des interactions visuelles avec les quartiers anciens: ces secteurs sont à prendre en compte dans la démarche de protection du patrimoine.

L'évolution actuelle des villages anciens appellent plusieurs observations:

- absence d'encadrement des travaux de rénovation du bâti ancien, qui subit une demande de plus en plus forte,
- banalisation des clôtures, des sols et de la palette végétale,
- mitage et étalement urbain en raison du développement de l'habitat pavillonnaire et touristique.

Le renouvellement du patrimoine bâti s'opère d'une part par la réhabilitation de l'existant, d'autre part par la construction neuve. Les formes urbaines et architecturales évoluent: le pavillonnaire et l'habitat collectif tendent à s'imposer au modèle de l'habitat traditionnel. Un nouveau vocabulaire architectural apparaît. Parfois il s'inspire de l'ancien, d'autres fois il marque une rupture nette avec les formes et techniques traditionnelles.

La transformation des éléments identitaires du site (voie, gabarits, rythme des façades, grille des percements, typologie et vocabulaire architectural) peut s'opérer de manière cohérente, dans la continuité de l'existant, mais peut aussi présenter des aspects négatifs.

SECTEUR SAINT-MICHEL

Localisation :

trait de côte au niveau de l'îlot Saint-Michel

Qualités :

paysage grandiose du site naturel,
cortège floristique protégé - zone natura 2000, ZNIEFF
élément emblématique de l'îlot Saint-Michel.

panoramas vers le cap d'Erquy, le cap Fréhel, la Chapelle de l'îlot St-Michel

Points fragiles :

nombreuses aires de stationnement, traitement peu homogène.
traitement paysager inégal entre le site protégé d'Erquy et le secteur de St-Michel.

Dysfonctionnements :

anthropisation peu valorisante (camping, habitations légères de loisirs,...)
habitat diffus offrant l'aspect d'un mitage de paysage.
multiplicité des grillages, mouvements de sols et enrésinement entamant la beauté initiale du site.



Plage St-Michel et îlot de la chapelle St-Michel en arrière-plan



Une des aires de stationnement du trait de côte du secteur St-Michel/ la Fosse-Eyrand

Exemples d'interventions récentes dans le secteur saint-Michel



Pavillon d'accueil sommaire.



Transformateur très visible au dessus d'un muret en béton (ne suivant pas la pente naturelle du terrain et de teinte blanche).



Mouvement de terre important recouvert d'une bâche plastique.



Impact visuel fort des bungalows peint en blanc.



Hétérogénéité des clôtures et des matériaux de revêtement.



Mur en pierre, piliers, et portail renvoyant à des installations pérennes.

VALLEES



Végétation maîtrisée au niveau de la vallée du Lourtuaïs



Enrichissement au niveau du ruisseau du Liorbé

Localisation :

vallée de l'Islet, ruisseau de Langourian, ruisseau du Liorbé, de Portuais, de Lourtuaïs, site de Lormet.

Qualités :

paysage emblématique de la vallée de l'Islet
découverte des vallées par des chemins de randonnées, traversant le bois de Cavé, longeant l'Islet, menant aux plages de Lanruen et de St-Michel
vallées de Lourtuaïs et du Portuais du secteur du site protégé du cap d'Erquy remarquablement gérées.

Points fragiles :

hors site protégé

Dysfonctionnements :

fermeture du paysage en raison du développement d'une végétation spontanée.
mise en place de plantations de peuplier dans le bois de Cavé, conduisant à une rupture d'échelle, appauvrissement de la diversité floristique, banalisation du paysage; enrichissement
altération des anciens murs en pierres sèches
nouvelles habitations et zones de HLL s'intégrant mal au paysage
enresinement du coteau apporte une opacification dans la lecture du paysage



Rue Notre Dame



Rue Notre Dame

Qualités :

environnement urbain cohérent et de qualité caractérisé par un bâti dense
fronts urbains continus des façades ou des clôtures hautes
bâti ancien homogène en grès rose

Points fragiles :

marges de centre-bourg effacées dans le tissu pavillonnaire lâche
traitement paysager inégal des espaces publics
maintien des rares clôtures en pierre

Dysfonctionnements :

absence de connexion avec le front de mer
espace public dédié aux voitures, omniprésence de l'enrobé noir, réseaux
électriques aériens trop visibles
traitement dévalorisé des places publiques (du Nouvel Oupeye, de la Bas-
tille, rue du Parc des Sports)
bâti «hors-gabarit»



Rue des plages sauvages



Place du Nouvel Oupeye

Cette place fut aménagée au droit de l'ancien marais asséché après 1950. L'architecture des immeubles et des commerces bordant cette place est marquée par la disparité des matériaux, le gabarit de l'espace est différent de celui du bourg ancien.

La sortie de la cour de service du lycée et les clôtures du Parc des Sports contribuent au sentiment d'un espace secondaire, de service. La place accueille le marché et le parking deux fois par semaine, le reste du temps ce vaste espace en plein centre-ville est sous-utilisé, les aménagements (plantations, mobilier, traitement de sol) sont insuffisants.



Place de la Bastille

L'architecture de cette place reflète l'histoire de sa formation. La place a un caractère urbain côté bourg : alignement des maisons anciennes, clôtures hautes en grès rose. Côte mer, les petites villas balnéaires entourées de clôtures basses et sans caractère profitent de l'assèchement de l'ancien marais. Il y a un déséquilibre entre les deux côtés de la place. L'espace libre au centre est occupé par un parking. La qualité de l'architecture ancienne de cette place et sa proximité avec le centre-bourg et le quartier du Pussoué méritent un aménagement paysager et urbain plus approprié.



FRONT DE MER

Qualités :

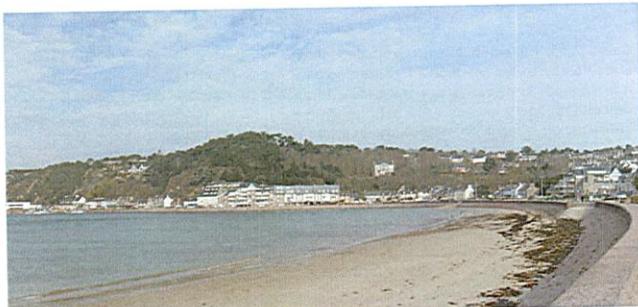
topographie du site dessinant un amphithéâtre tourné vers la mer
site pittoresque de la pointe de la Houssaye et côte rocheuse du cap encadrant les vues vers la mer
qualité du bâti (villas balnéaires)

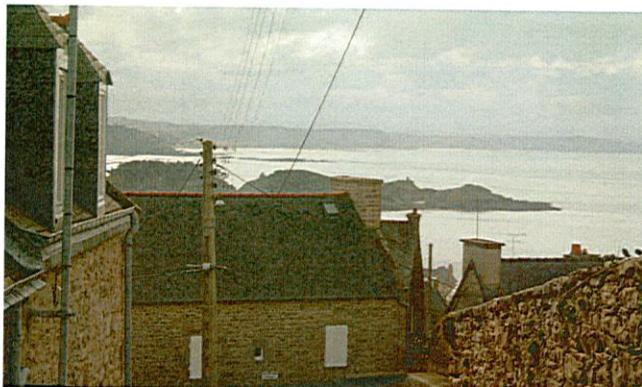
Points fragiles :

respect du gabarit de front bâti
maintien de la qualité et homogénéité des clôtures
manque d'homogénéité des clôtures
simplicité et disparité de l'aménagement urbain : omniprésence des surfaces imperméables (enrobé) en guise de parking et chemin piéton, emploi d'une palette végétale peu en rapport avec la végétation spontanée du trait de côte, mobilier un peu daté

Dysfonctionnements :

manque de lien avec le centre-bourg
constructions «hors gabarit» et en front continu
matériaux inadaptés (bâche en plastique utilisée comme paillage sur les parterres)





Percée visuelle sur l'anse d'Erquy



Enrobé noir couvrant entièrement les sentes piétonnes initialement en terre ou en gravier. Aspect noir triste, imperméabilisation et absence de végétation au pied des murs

LES HOPITAUX



Disparité des clôtures, banalisation de la palette végétale des haies.

Qualités :

bâti ancien en grès rose
panoramas vers l'estuaire de l'Islet,
secteur paysager intéressant de Lande à Bruyère au dessus de l'estuaire de l'Islet

Points fragiles :

bâti ancien en cours de rénovation
dissolution de noyaux du village ancien dans le bâti banalisé ou pavillonnaire
panorama sur l'arrière pays bocager intéressant mais cependant compromis par le développement d'une végétation arborée.

Dysfonctionnements :

absence d'espace public de qualité
étalement urbain, caractère hétérogène de la forme architecturale et particulièrement au niveau de l'habitat touristique.
hétérogénéité des matériaux de clôtures,
banalisation des clôtures végétales, notamment utilisation de végétaux passe partout : cyprés (liés aux parcelles touristiques), thuya, chamaecyparis, laurier.



Exemple d'une parcelle à vocation touristique, encerclée d'une haie de Cyprès apparaissant incongrue au milieu du site de lande à Bruyères

EXEMPLE 1

EXEMPLE 2


V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / F.ESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P.GOSSET architecte-paysagiste

169

EXEMPLE 1
EXEMPLE 1

Lieu:

Analyse :

PARCELLAIRE - Mécanisme des divisions parcellaires

rue des Fougères, rue de la Brèche

Le parcellaire nouveau est issue de la redéfinition de la trame existante, son orientation et la largeur des parcelles sont globalement cohérentes.

La trame nouvelle est plus rigide que l'ancienne qui suit la pente naturelle de terrain. Il est à noter que les maisons plus anciennes construites en partie sud du parcellaire sont orientées nord-sud, alors que les villas néo-bretonnes plus récentes sont orientées est-ouest.

EXEMPLE 2

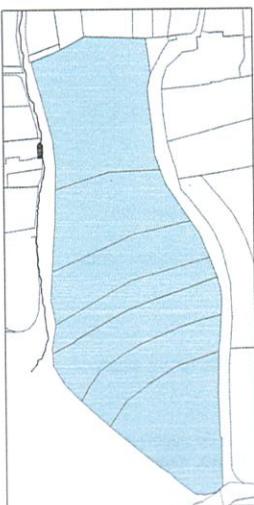
Lieu:

Analyse :

rue des Goëlands

Le parcellaire nouveau conserve en partie le découpage ancien, la majorité des parcelles nouvelles sont orientées nord-sud ce qui reproduit les dispositions traditionnelles.

Le découpage incongru des parcelles anciennes au sud du terrain et la desserte en impasse renvoient à l'image de lotissement banalisé.


EXEMPLE 2




EXEMPLE 1 - Le Bignon



EXEMPLE 1 - Le Bignon

PARCELLAIRE - Division des cours des fermes

EXEMPLES 1 ET 2

Lieu :

Fermes isolées ou anciennes métairies (Le Bignon, La Couture)
Ensembles homogènes et souvent bien conservés, témoins du vocabulaire architectural et des typologies de l'arrière pays d'Erquy

Analyse:

La division de la propriété se traduit par l'installation de clôtures dans la cour, altérant la cohérence de l'ensemble.



EXEMPLE 2 - La Moinerie de la Couture



EXEMPLE 1

EXEMPLE 1

Lieu:

Centre-bourg, front bâti discontinu

Nature d'intervention :

Réhabilitation / extension de bâti ancien pour un équipement public

Analyse :

Construction en alignement en alternant façades en grès et clôtures grillages, respect de la hauteur des bâtiments voisins à RDC

Emploi de matériaux contemporains sobres (zinc, acier galvanisé, panneaux bois), dont la teinte s'accorde bien avec le grès rose et les toitures traditionnelles en ardoise

FRONTS URBAINS ET GABARITS - Extensions



EXEMPLE 2

EXEMPLE 2

Lieu:

Zone d'extension pavillonnaire du centre-bourg

Nature d'intervention :

Extension d'une maison en grès

Analyse :

L'extension en prolongement de la maison ancienne respecte la forme de toiture traditionnelle; L'extension en décroche contraste par forme et couleur avec le bâti ancien, mais a l'avantage d'être de volume plus réduit; Les matériaux contemporains employés sont sobres, les formes épurées.

Une intervention qui contraste avec le bâti ancien peut être acceptée en dehors du centre-bourg, en zone pavillonnaire, à condition que les volumes neufs respectent le gabarit des maisons traditionnelles.



EXEMPLE 3



EXEMPLE 4



EXEMPLE 5



EXEMPLE 6

EXEMPLES 3 ET 4

Lieu:

1er rideau bâti à l'arrière du Front de mer - bâti discontinu, soit construit à l'alignement, soit en retrait avec clôtures

Nature d'intervention :

Extension de maisons en grès

Analyse :

Construction en alignement

Le volume de l'extension masque la façade ancienne,
Les formes, couleurs et matériaux employés sont dissonants par rapport au bâti ancien
La taille des ouvertures ne respecte pas la typologie ancienne

EXEMPLE 5

Lieu:

Village ancien, front bâti continu en retrait de la rue avec clôture

Nature d'intervention :

Extension d'une maison en grès

Analyse :

Les couleurs et matériaux employés sont dissonants par rapport au bâti ancien
La taille des ouvertures ne respecte pas la typologie ancienne
Les extensions (notamment les garages sur rue) sont à réglementer dans ce secteur.

EXEMPLE 6

Lieu:

Centre-bourg, front bâti continu

Nature d'intervention :

Extension d'une maison en grès

Analyse :

Construction en alignement, emploi de grès en chaînage, les baies sont identiques aux anciennes

C'est une imitation de l'ancien, mais qui n'a pas été poussée jusqu'au bout (absence de modernisations) et bien intégrée grâce à la couleur de l'enduit très proche de celle de la pierre de la maison principale.

FRONTS URBAINS ET GABARITS - Surélévations


EXEMPLE 1

EXEMPLE 1

Lieu:

Front bâti continu rue du Port

Nature d'intervention :

Surélévation/reconstruction sur un mur à RDC en grès ancien (bâti attesté sur le cadastre 1846)

Analyse :

Respect de la hauteur des bâtiments voisins, respect de la pente et du matériau de toiture

Pignons en façade différents des lucarnes traditionnelles, baies de formes et proportions dissonantes, enduit trop coloré

EXEMPLE 2

Lieu:

Centre-bourg, front bâti continu

Nature d'intervention :

Surélévation/habillage d'un bâtiment existant

Analyse :

Respect de la hauteur des bâtiments voisins, emploi de grès rose au RDC

L'emploi de matériaux différents à Rdc et étage crée une rupture dans la séquence urbaine, L'emploi d'ardoise en bardage vertical n'est pas une pose traditionnelle à Erquy, Les ouvertures de l'étage sont de forme aléatoire

EXEMPLE 3

Lieu:

Village ancien

Nature d'intervention :

Surélévation/réhabilitation d'une maison à Rdc

Analyse :

Emploi de grès rose au Rdc, respect de la hauteur et de la forme des toitures traditionnelles

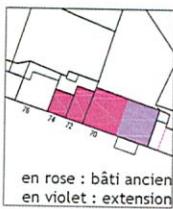
L'emploi de bardage bois peut être accepté en secteur de village ancien, mais dans une teinte proche de la patine naturelle du bois (gris argenté),



EXEMPLE 3



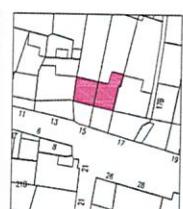
EXEMPLE 1



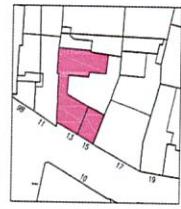
EXEMPLE 2



EXEMPLE 3



EXEMPLE 4



RYTHME ET COMPOSITION DES FAÇADES - Division des façades anciennes

EXEMPLE 1

Lieu: Le Port, front bâti continu

Nature d'intervention : Division du bâti entre deux propriétaires

Analyse : Les couleurs des menuiseries différentes nuisent à l'unité de la façade

EXEMPLE 2

Lieu: Le Port, front bâti continu

Nature d'intervention : Extension d'une maison existante en grès

Analyse : Gabarit, matériaux et taille d'ouvertures similaires

Balcon filant,
Les lucarnes ont été multipliées et leurs proportions sont différentes des formes traditionnelles

EXEMPLE 3

Lieu: Village ancien, front bâti continu en retrait

Nature d'intervention : Division du bâti entre deux propriétaires

Analyse : Le traitement de la façade reste unitaire

EXEMPLE 4

Lieu: Centre-bourg, front bâti continu

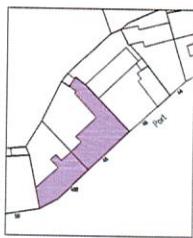
Nature d'intervention : Division du bâti entre deux propriétaires

Analyse : Le traitement de la façade reste unitaire

Les devantures commerciales devraient être traitées de la même manière.



EXEMPLE 1



EXEMPLE 2



RYTHME ET COMPOSITION DES FAÇADES - Façades de grandes tailles

EXEMPLE 1

Lieu: Le Port, front bâti continu

Nature d'intervention : Construction de logements collectifs sur de grandes parcelles inoccupées

Analyse : Fractionnement vertical du bâti (tous les 5-6 m, dimensions des ouvertures semblables aux baies anciennes, emploi de grès rose).

Dépassement de la hauteur moyenne maximale du bâti ancien (R+1+combles),
Régistre de toit habitable de la hauteur de deux niveaux (hauteur lucarnes anciennes max 1.50 m) et pente de toiture trop importante (pente toitures anciennes 40-55°)
Balcons filants

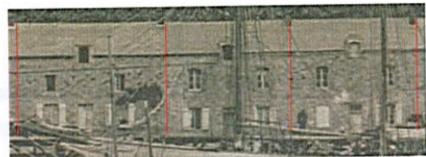
EXEMPLE 2

Lieu: Centre-bourg, en vis-à-vis d'un front bâti continu ancien

Nature d'intervention : Construction de logements collectifs sur une grande parcelle inoccupée

Analyse : Respect de la hauteur des bâtiments voisins (R+1+combles), fractionnement vertical du bâti
Emploi de grès rose, matériau et pente de toiture traditionnels

Formes et dimensions de lucarnes différentes des modèles anciens, formes et dimensions de baies de hétérogènes
Enduit trop coloré


 carte postale
1904-08


EXEMPLES 1a

1b

1c



EXEMPLE 2



EXEMPLES 3a

3b

EXEMPLE 1a 1b et 1c

Lieu:

Le Port, front bâti continu

Nature d'intervention :

Modification des percements (agrandissement, multiplication des lucarnes)

Analyse :

Les lucarnes créées sont disposées dans l'axe des travées existantes et sont de dimensions comparables aux modèles anciens
 1b - les baies du rez-de-chaussée agrandies restent axées

1a et 1c - les percements du RDC sont déviés par rapport à l'axe de la travée et doublés (une porte et une fenêtre à la place d'une fenêtre)
 1a - le RDC devient asymétrique

EXEMPLE 2

Lieu:

Front de mer

Nature d'intervention :

Reconstruction et création de baies au RDC à la place d'une ancienne devanture de magasin en bois

Analyse :

Baies axées, mais de proportions différentes des percements traditionnels, encadrements en béton disgracieux

EXEMPLE 3a et 3b

Lieu:

Centre-bourg

Nature d'intervention :

Agrandissement des baies du RDC

Analyse :

3a - linteau trop voyant, baies disproportionnées
 3b - linteaux en béton disgracieux, baies disproportionnées, porte de garage désaxées par rapport à la travée d'origine

GRILLE DE PERCEMENTS - formes nouvelles


EXEMPLE 1



EXEMPLE 2

EXEMPLE 1

Lieu:

1er rideau de villas derrière le Front de Mer

Nature d'intervention :

Construction de logements collectifs

Analyse :

Les percements en pignon sont de forme hétérogène et différents des proportions des baies traditionnelles.

De manière générale, les percements sont rares ou absents dans les pignons traditionnels.

EXEMPLE 2

Lieu:

Village ancien proche du centre-bourg

Nature d'intervention :

Villa néo-bretonne

Analyse :

Percements en pignon anecdotiques (ronds, triangles)

EXEMPLE 3

Lieu:

Front de mer

Nature d'intervention :

Logements collectifs

Analyse :

Grille de percements trop dense, baies de grande dimension de formes différentes des modèles anciens, loggias, balcons filants

EXEMPLE 4

Lieu:

Centre-bourg

Nature d'intervention :

Réhabilitation de logements collectifs

Analyse :

La forme des baies s'inspire des modèles anciens
 Disposition aléatoire des baies (déjà existante avant la réhabilitation), absence d'ordonnancement vertical de la façade en travées



EXEMPLE 3



EXEMPLE 4

Ces exemples essaient de s'intégrer dans le tissu existant par l'emploi de matériaux et des couleurs proches (ardoise, grès rose, lucarnes), mais leur hauteur est «hors gabarit», le vocabulaire architectural passe-partout.



EXEMPLE 1

EXEMPLE 1

Lieu: Lanrouen

Nature d'intervention: Lotissement de villas néo-bretonnes

Analyse:

La maison néo-bretonne, inventée au début du XX^e siècle par les adeptes du mouvement régionaliste et largement diffusée sur catalogue, est devenue une composante du paysage breton.

Habillée d'une apparence faussement traditionnelle, la maison néo-bretonne reste une forme de habitat individuel isolé, très différente de la typologie architecturale des bourgs et hameaux anciens.

Dans l'exemple présenté, 2 ou 3 logements sont regroupés sous l'enveloppe d'une seule «fausse» villa. Le volume de la construction est conséquent.



EXEMPLE 2

EXEMPLE 2

Lieu: Rue Foch, secteur centre-bourg

Nature d'intervention: Bâtiment d'habitation collectif

Analyse:

Respect du gabarit du bâti ancien voisin (R+1+combles), lucarnes, baies de proportions similaires aux modèles anciens, emploi de grès rose

La cage d'escalier est disproportionnée (volume, percements et le toiture à demi-croupe). La typologie de lucarne à fronton débordant n'est pas habituelle dans la commune. Les détails de mise en œuvre laissent à désirer (encaadrements avec baguettes plastiques, égout de toit et menuiseries en PVC,...)



MATERIAUX DE FAÇADE

EXEMPLES 1a, 1b et 1c

Nature d'intervention: Ravalement de façade en moellons

1a : Joints anciens en mortier de chaux, dont la couleur est donnée par le sable local, affleurant la pierre

2a : Joints refaits en mortier trop clair et trop fin, affleurant la pierre

3a : Joints refaits en mortier fin (hydraulique?), en retrait par rapport à la pierre

Cette dernière mise en œuvre ne confère pas une protection suffisante de la pierre, qui se dégardera en premier.

Cette mise en œuvre peut être acceptée dans le cas d'un mur en pierre contemporain, pour se démarquer de l'ancien, à condition d'employer des pierres assez régulières.

EXEMPLES 2a, 2b et 2c

Nature d'intervention: Ravalement de façade en moellons enduits, avec encadrements pierre

1a : Encadrement en grès rouge - l'enduit est lissé (hydraulique?) et trop coloré par rapport à la pierre

2a : Encadrement en grès rose - l'enduit de couleur grise, trop foncé, a reçu une finition granuleuse à la tyrolienne

3a : Les encadrements en ciment (ancienne réparation?) sont recouverts de peinture rose. Couleur trop voyante.

TOITURES - formes nouvelles



EXEMPLE 1



EXEMPLE 2



EXEMPLE 3



EXEMPLE 4

EXEMPLE 1

Nature d'intervention : Construction neuve intégrant un étage habitable sous la toiture

Analyse : Pente assez raide (~60°)
Ouverture très large dans le toit sous forme de loggia

EXEMPLE 2

Nature d'intervention : Construction neuve

Analyse : Pente assez raide (~60°)
Recouvrement d'une partie du pignon et de la cheminée en bardage d'ardoises
Baies de forme aléatoire dans le pignon

EXEMPLE 3

Nature d'intervention : Construction neuve

Analyse : Pente assez raide (~60°)
Recouvrement d'une partie du pignon en bardage d'ardoises
Bandeau vertical de couleur et matériau différents sur toute la hauteur du pignon

EXEMPLE 4

Nature d'intervention : Reconstruction / surélévation avec murs en grès au RDC

Analyse : Bardage vertical en ardoises
Grande lucarne de forme fantaisiste

TOITURES - détails de mise en oeuvre



EXEMPLE 1



EXEMPLE 2



EXEMPLE 4



EXEMPLE 3



EXEMPLE 5

EXEMPLE 1

Nature d'intervention : chéneau encaissé sur corbeaux bois

Analyse : pose traditionnelle

EXEMPLE 2

Nature d'intervention : chéneau en zinc sur corbeaux pierre

Analyse : pose traditionnelle

EXEMPLE 3

Nature d'intervention : sous face d'égout en voligeage peint et chevrons apparents

Analyse : pose traditionnelle

EXEMPLE 4

Nature d'intervention : gouttière havraise et sous face d'égout fermée en lames PVC

Analyse : pose moderne, matériau non pérène

EXEMPLE 5

Nature d'intervention : couverture en ardoise de modèle carré

Analyse : cette pose n'est pas traditionnelle dans la région (recouvrement insuffisant entre ardoises)
noues latérales en zinc inesthétiques



EXEMPLE 1



EXEMPLE 2



EXEMPLE 3



EXEMPLE 4



EXEMPLE 5



EXEMPLE 6

LUCARNES - formes et dimensions

EXEMPLE 1

Nature d'intervention : lucarne gerbière à croupe

Analyse : disposition traditionnelle

EXEMPLE 2

Nature d'intervention : lucarnes pignon

Analyse : forme disproportionnée (trop large), différente des modèles anciens

EXEMPLE 3

Nature d'intervention : lucarne rampante triple

Analyse : l'habillage du devant de la lucarne en ardoise n'est pas traditionnel, le volume de la lucarne est trop important

EXEMPLE 4

Nature d'intervention : lucarne croupe

Analyse : l'habillage du devant de la lucarne en ardoise n'est pas traditionnel

EXEMPLE 5 et 6

Nature d'intervention : lucarne pignon, outeaux

Analyse : formes et dimensions différentes des modèles anciens



EXEMPLE 1

LUCARNES - l'évacuation des eaux pluviales

EXEMPLE 1

Nature d'intervention : lucarnes pignon en gerbière

Analyse : les descentes des eaux pluviales sont intérieures au bâtiment

EXEMPLE 2

Nature d'intervention : lucarne rampante

Analyse : la gouttière pendante passe devant la lucarne

EXEMPLE 3

Nature d'intervention : lucarnes pignon en gerbière

Analyse : Les descentes des eaux pluviales sont collectées par un tuyau oblique qui traverse toute la façade.

Les descentes EP devrait descendre à la verticale et être collectées en pied de la façade par un réseau d'évacuation enterré.

Si la distance entre deux lucarnes est trop réduite, il est préférable d'avoir un égout libre, plutôt que de multiplier les descentes EP en façade.

Dans ce cas, il faut prévoir un sol filtrant et drainant en pied de la façade.



EXEMPLE 2



EXEMPLE 3



EXEMPLE 1



EXEMPLE 2

EXEMPLE 1

Analyse:

volets anciens en bois conservés à l'étage

le cadre de la porte de l'étage est trop épais, les persiennes du RDC contrastent avec les volets de l'étage

EXEMPLE 2

Analyse:

menuiserie et volets anciens en bois conservés

les persiennes doivent être recoupées au milieu



EXEMPLE 3

EXEMPLE 3

Analyse:

store roulant et menuiserie en PVC



EXEMPLE 4 à gauche

EXEMPLE 5

EXEMPLE 4

Analyse:

Les menuiseries à petits bois sont pastiches et contrastent avec la maçonnerie en pierre rustique

Les fenêtres du RDC sont pourvues de volets pliants modernes

EXEMPLE 5

Analyse:

La porte du RDC est pastiche et contrastent avec la maçonnerie en pierre rustique

Les fenêtres du RDC sont pourvues de volets pliants modernes



EXEMPLE 1a

EXEMPLE 1b

DEVANTURES COMMERCIALES, ENSEIGNES
EXEMPLE 1a et 1b

Nature d'intervention : Enseigne sur plaque métallique en applique, Enseigne lettre à lettre lumineuse

 Analyse: Impact minimum sur l'architecture de la façade
Réglémenter les dimensions et les couleurs des enseignes en applique

Les enseignes lumineuses lettre à lettre doivent être blanches et non clignotantes

EXEMPLE 2

Nature d'intervention : Devanture en bois plaqué sur la façade

 Analyse: La hauteur dépasse la hauteur du RDC
La composition des panneaux s'inspire des modèles anciens, mais sans respecter les proportions et modé-natures traditionnelles

EXEMPLE 3

Nature d'intervention : Devanture moderne plaquée sur la façade

 Analyse: La hauteur dépasse la hauteur du RDC
Modèle de série diffusé sur catalogue, différent des devantures en bois traditionnelles

EXEMPLE 4

Nature d'intervention : Auvent en ardoise et enseigne lumineuse en applique

 Analyse: La hauteur de l'auvent dépasse la hauteur du RDC, l'enseigne crée une coupure horizontale par sa taille
Malgré sa présence répétée en centre-ville, l'auvent commercial recouvert d'ardoise n'est pas attesté par les photographies anciennes.


EXEMPLE 3



EXEMPLE 4

MATERIAUX DE REVETEMENT DE SOL



Bons exemples de matériaux de revêtement local- grès rose d'Erquy / gravier rose / tout venant



Exemple d'un matériau préfabriqué, participant à la banalisation du paysage (dalles béton 30X30)

Chape en ciment imperméabilisant toute la cour

Altération du bi-couche rose au niveau du village de Caroual, avec la disparition progressive de l'aspect rose

Altération de l'ambiance pittoresque Enrobé - Sente du hameau du Val

3 - APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / HENON TUDOR / PESSNER architectes du patrimoine dplg & MP GOSSET architecte-paysagiste

RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

La circulaire du 2 mars 2012 et les fiches techniques qui l'accompagnent ont pour objet de préciser les conditions d'application du dispositif des AVAP introduit aux articles L.624-1 à L.642-10 du code du patrimoine par l'article 28 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et aux articles D.642-1 à R.642-29 par le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011.

La prise en compte, la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti ancien, constituent en elles-mêmes des réponses aux objectifs de développement durable. (...)

L'approche faite au titre du développement durable doit d'abord considérer ce facteur et ne se limiter qu'à des mesures soit correctives en tant que de besoin, soit appropriées au regard des qualités patrimoniales recensées dans le cadre de l'approche architecturale et patrimoniale effectuée à l'occasion du diagnostic. (...)

L'approche consacrée à l'environnement s'attache essentiellement à relever les éléments qui participent de la démarche de développement durable qu'il convient de prendre en compte, tant en termes d'atouts que d'inconvénients, dans le cadre d'un traitement du tissu bâti et des espaces assurant la qualité du tissu urbain, sa cohésion, ses compositions

Il s'agit donc d'une approche non pas fondamentale mais appliquée qui dégagera principalement des problématiques particulières dont celles relatives aux économies d'énergie et à l'exploitation des énergies renouvelables. (...)

En conséquence, l'approche environnementale d'une AVAP n'a vocation à prendre en considération que les facteurs environnementaux qui interagissent avec les objectifs et les capacités réglementaires de l'AVAP.

On peut ainsi dégager les champs principaux que doit appréhender cette approche, à savoir:

> la géomorphologie (topographie, géologie, hydrographie) en tant que génératrice de paysage (notamment occupation végétale), de localisation et d'organisation des implantations humaines, d'organisation des voies de communication, de réseau et d'énergie hydrauliques, de risques naturels, etc,

> le climat (température, pluviométrie, régime des vents) en tant que facteur de localisation et d'organisation des implantations humaines, de modes constructifs traditionnels (pentes de toiture, matériaux, etc), de risques naturels, de pourvoyeur d'énergies renouvelables (solaire, éolien),

> la flore, essentiellement occupations arborescentes, éventuellement arbusives telles que haies, en tant que facteur d'organisation du paysage (couverture et implantations végétales), d'habitat pour la faune ou plus largement de biotope, de diversité ou d'intérêt biologiques. (...)

Une synthèse du diagnostic est réalisée par le chargé d'étude de l'AVAP, qui tire les conclusions respectives des deux approches:

> les opportunités et les besoins du patrimoine considéré au regard des objectifs de développement durable,

> les contraintes environnementales du territoire à prendre en compte (par exemple nécessités d'isolation des constructions) et les potentialités à exploiter ou à développer (exploitation d'énergies renouvelables, de matériaux ...)

Cette synthèse aboutit à la définition:

> des conditions de gestion du patrimoine bâti existant et, en particulier, du cadre des conditions d'intégration architecturale et d'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte de contraintes ou d'objectifs environnementaux (en particulier l'isolation thermique ou la climatisation des bâtiments)

> des conditions d'insertion paysagère et d'intégration architecturale des constructions nouvelles ainsi que d'aménagement et de traitement qualitatifs des espaces. (...)

3.1 IMPLANTATION, DENSITE ET ORIENTATION DU BATI

Le bâti ancien d'Erquy reflète une harmonie entre habitat, activité humaine et nature environnante:

entre l'implantation des constructions et les conditions de climat et d'hydrographie,
entre la composition architecturale du bâti et l'activité de celui qui l'occupe,
entre les matériaux de construction et le sol dont ils sont tirés.

De cette parfaite adaptation du bâti à son environnement résulte une pérennité, une économie des dépenses et un confort optimaux par rapport aux conditions de l'époque.

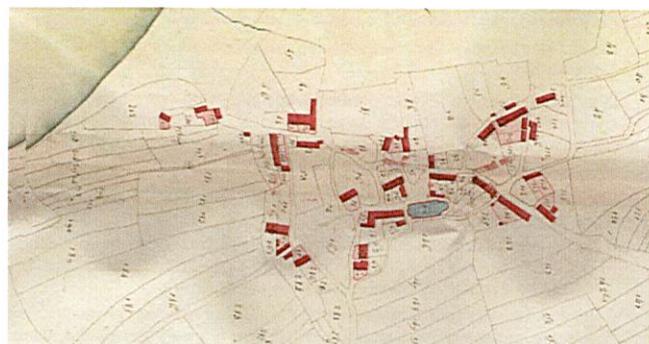
Implantation du bâti par rapport aux voies

Le centre-bourg et les villages anciens se sont constitués le long des voies de communication menant à un point d'eau et/ou à l'église. La concentration du bâti en fronts urbains continus, constitués de maisons alignées sur rue ou de clôtures hautes présente plusieurs avantages:

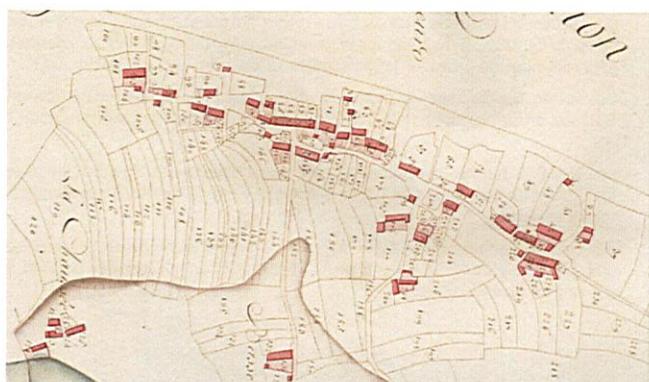
- les espaces extérieurs (la rue, la cour) sont abrités des vents, conviviaux, et favorisent le lien social
- les distances à parcourir jusqu'à la place centrale et le point d'eau (ruisseau, mare, vivier) sont réduites



Les villages de la Ville Bourse et du Val se sont constitués le long des deux rues qui conduisent à la source du ruisseau du Val (cadastre 1811)



Le centre-bourg ancien s'est constitué sur une trame urbaine en étoile autour de l'église (cadastre 1811), puis s'est développée le long de la rue Notre-Dame



La structure du village de Tu-es-Roc est linéaire, concentrée sur la Grand Rue (cadastre 1811)



Maisons de bourg mitoyennes rue des Hôpitaux



Maisons de village mitoyennes à Tu-es-Roc



Bâtiment de ferme isolé aux Hôpitaux, regroupant habitation et espaces de stockage sous le même toit.

Densité du bâti

Une structure urbaine compacte produit un tissu bâti dense, comme au centre-bourg, sur la rue du Port, à Tu-es-Roc et au village de Caroual.

Les typologies architecturales prépondérantes sont les maisons mitoyennes : «de bourg avec commerces» et «de village». Aujourd'hui, le maintien de ces typologies favorise naturellement une économie d'espace et d'énergie:

- la surface des façades extérieures est réduite (2 façades sur 4) et par conséquent, les déperditions de chaleur;
- le linéaire des réseaux est minimisé;
- le traitement des eaux usées et des déchets, tout comme le chauffage peuvent être mutualisés pour plusieurs habitations;
- la voirie et les accès sont réduits, donc l'imperméabilisation du sol;
- les terrains agricoles et naturels sont préservés à l'extérieur des agglomérations, loin des sources de pollution.

D'autres typologies traditionnelles que l'on rencontre dans les noyaux bâti isolés, présentent des avantages environnementaux similaires:

Typologie de type «ferme»:

- le regroupement des fonctions (habitation, étable, grenier, hangar) dans un seul volume compact de forme rectangulaire produit un bâtiment économique en énergie et en espace
- les pièces de service, placé du côté froid, servent d'espaces tampon pour les pièces de vie

Typologie de type «métairie»:

- l'ensemble des bâtiments d'habitation et d'activité (hangar, étable, four, puits) sont groupés autour d'une cour commune, ce qui optimise les distances et l'accès à l'eau;
- la cour est abritée du vent et ensoleillée, les bâtiments d'habitation étant placés au nord et à l'est, les annexes plus basses au sud et à l'ouest.

Orientation du bâti par rapport au soleil et aux vents

Les maisons anciennes se protègent naturellement des vents dominants par leur implantation.

Elles sont souvent orientées nord-sud. Les pièces de vie sont situées du côté chaud, au sud, où les apports solaires en hiver sont importants et donc les besoins de chauffage les plus faibles. Ces pièces de vie sont généralement protégées, côté froid, au nord par les pièces de service (cellier, cuisine, réserve,...)

L'orientation systématique nord-sud engendre des dispositions différentes par rapport aux rues:

- lorsque les rues sont orientées est-ouest, les faîtages des maisons sont parallèles à la rue (rue Clémenceau/Notre-Dame, rue du Port, Tu-es-Roc, village de Caroual, la ville Bourse, le Saint-Sépulcre)
- lorsque les rues sont orientées nord-sud, les faîtages sont perpendiculaires à la rue, résultant une succession de pignons alternés de clôtures hautes (rue Foch, rue du Val).

Les ouvertures sont plus nombreuses au sud; sur les façades nord et ouest elles sont réduites, voire absentes.

Des dispositifs naturels, liés au bâti (volets, forme et disposition des fenêtres, débords de toit,...) ou à son environnement (végétation, relief,...) permettent généralement de protéger la maison des surchauffes estivales et du vent.

Des volets disposés sur les façades sud et ouest offrent une protection solaire efficace en été et contribuent à l'isolation thermique pendant les nuits d'hiver.

Les arbres à feuilles caduques laissent passer les rayons du soleil en hiver et les filtrent en été. Leur tige haute permet le passage de l'air frais au niveau du rez-de-chaussee.

Les haies à feuilles persistantes disposées à bonne distance de la maison, sont une barrière efficace contre le vent. Plus la maison est élevée, plus les haies doivent en être éloignées.

Rue du Val - maisons orientées nord-sud avec faîtages perpendiculaires à la rue



Village de Caroual - maisons orientées nord-sud avec faîtages parallèles à la rue
Les baies principales sont disposées sur la façade sud



Village de Caroual
Les ouvertures sont rares sur la façade nord (portes et portes de greniers)



A Tu-es-Roc les maisons sont implantées sur le versant de coteau à l'abri du vent et orientées nord-sud, les faîtages sont parallèles à la rue.



Boulevard de la mer - les façades principales des villas balnéaires sont tournées vers la mer, elles sont donc orientées ouest.

Implantation du bâti par rapport au relief

Les maisons du village de Tu-es-Roc sont construites perpendiculaires à la pente, les rues suivent les courbes de niveau. Les terrassements nécessaires pour la construction sont ainsi réduits, les accès aux façades sont facilités.

Les ruelles et les passages piétons aménagés dans le sens de la pente favorisent l'écoulement des eaux de pluie.

La ville balnéaire du début du XX^e siècle

L'urbanisation du front de mer de la baie d'Erquy et de Caroual à partir de la fin du XIX^e siècle se traduit par l'apparition d'une structure urbaine moins dense et plus consommatrice d'espace.

La vue sur mer devient un critère prépondérant pour l'achat d'un terrain. La façade principale de la maison de bourg isolée et de la villa balnéaire est tournée vers la mer, en abandonnant l'orientation nord-sud traditionnelle. Les baies s'élargissent, les balcons se multiplient. Cette façade orientée à l'ouest ou même au nord, pour la rue de la Corniche, est exposée au vent et rarement ensoleillée. La maison, isolée au milieu de la parcelle, est soumise aux déperditions thermiques plus importantes, mais elle est souvent inoccupée en hiver.

La maison de villégiature est d'abord un lieu de repos, de repli sur soi et participe peu à l'espace public, à la vie de la cité.

La végétation a un rôle ornemental et de représentation, elle ne doit pas cacher la vue sur mer.

La ville pavillonnaire

L'archétype de la villa isolée, expression de la réussite individuelle à l'avènement de la ville balnéaire, a donné naissance aux lotissements pavillonnaires d'aujourd'hui et à un urbanisme expansif.

Les bâtiments construits après 1945 sont soumis aux contraintes d'urbanisme dues à la demande massive de logements, au prix et à la raréfaction des terrains qui ne permettent plus de tenir compte de l'environnement proche.

La maison isolée est consommatrice de terrain naturel, de réseaux, s'accommode rarement aux conditions climatiques locales et s'accompagne d'une végétation réduite et banalisée.

3.2 ECONOMIE D'ENERGIE ET MATERIAUX

Caractéristiques constructives du bâti ancien :

La diversité. Le bâti ancien est dépendant des conditions géologiques et climatiques locales, des modes de vie (rural, urbain...), des modes d'occupation (permanente, saisonnière...). Les modes de construction ont évolué dans le temps; la diversité du bâti ancien, bien que non recherchée, est générale.

L'hydrophilie. Les matériaux dits « traditionnels » ont pour principale caractéristique une certaine perméabilité à l'eau et à la vapeur d'eau ; leur mise en œuvre respecte cette logique par nécessité.

L'empilement et l'assemblage. Le bâti traditionnel doit sa stabilité à l'effet du poids d'un ouvrage sur ceux qui le supportent ; on ne constate aucun effet monolithe. La maçonnerie traditionnelle est souple, capable de s'adapter à des déformations importantes, sans cassure.

Durable : les constructions anciennes ont franchi les siècles, parfois sans véritable entretien; leur durabilité doit être appréciée à cette échelle de temps.

Ecologique et biodégradable : les ruines des bâtiments anciens, simples murs ou édifices prestigieux des grandes capitales se sont souvent désintégrées dans leur site. Le bâti ancien répond donc en particulier aux valeurs recherchées actuellement au titre des économies d'énergie, et du développement durable.

Les enjeux de la réhabilitation du bâti ancien

Les logements anciens (construits avant 1948) représentent un tiers du parc existant. L'enjeu concernant les bâtiments anciens est la réduction des consommations énergétiques.

Mais une réhabilitation « durable » de notre patrimoine bâti doit également être accompagnée d'une réflexion sur :

- L'enjeu du confort d'été :

La réhabilitation doit se faire selon une approche globale du bâtiment, intégrant notamment son comportement d'hiver et son comportement d'été.

- Les enjeux économiques :

Liés à des réhabilitations qui pourraient s'avérer peu rentables voire inadaptées au bâti ancien.

- La pérennité de notre patrimoine bâti :

Des réaménagements brutaux ou inadaptés peuvent entraîner une perte de

qualités intrinsèques, voire des pathologies ou une réduction de la durée de vie de ces constructions.

Opération BATAN

De 2008 à 2010, l'opération BATAN menée en collaboration avec le Ministère du Développement Durable, Maisons Paysannes de France, le Centre d'études techniques de l'équipement de l'est, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie et le CNRS a permis la réalisation d'une étude consistant à relever les consommations énergétiques en lien avec le comportement de la construction ancienne et celui des habitants.

Suite aux mesures relevées *in situ* pendant plus d'un an sur une quinzaine de logements représentant la typologie thermique du bâti ancien, l'étude a mis en évidence les points suivants: *une consommation moyenne du parc ancien inférieure à celle du parc existant, un bon confort d'été, une forte perméabilité à l'air, la variabilité des propriétés thermiques des matériaux en fonction de l'humidité. Cette documentation reste à exploiter.*

- Le modèle de calcul qui a été établi a donné des résultats satisfaisants principalement sur les immeubles haussmanniens.

- La caractérisation des matériaux anciens et le comportement hygrothermique des parois restent à approfondir.



Caroual



Dans les bâtiments anciens, l'ensemble des parois verticales et horizontales, murs extérieurs mais aussi murs de refend intérieurs ainsi que les sols et planchers lourds, de par leur poids et leur inertie, jouent un rôle de stockage et de régulation thermique en saison froide, mais offrent aussi un excellent confort d'été.

La porosité à l'air et à la vapeur d'eau sont une des caractéristiques fondamentales de la maçonnerie ancienne. Le mur traditionnel laisse passer la vapeur d'eau; il est dit "perméant"; la condensation se fait à l'intérieur du mur; il échange par rayonnement.

MACONNERIE - GROS OEUVRE

Au regard des problèmes thermiques, on rencontre à Erquy quelques types de murs extérieurs traditionnels :

Le mur en maçonnerie de tout venant (moellons de grès rose, calcaire, roche volcanique, granit, brèche ferrugineuse...)

Qualités :

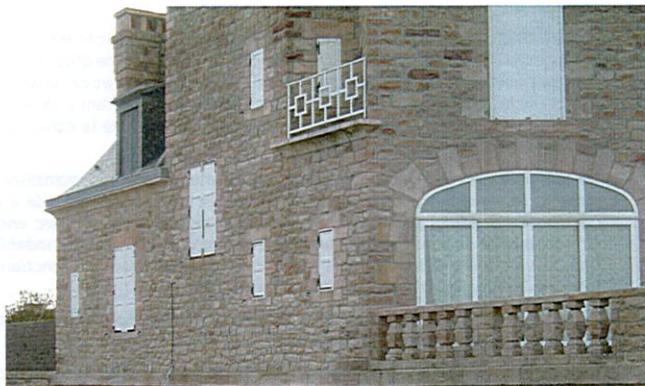
- grande inertie thermique (comportement thermique très favorable en été, favorable en hiver)
- provenance locale
- durabilité
- relative perméabilité à l'aire et eau

Améliorations possibles de performance thermique :

- rejointoiement au mortier de chaux
- enduit intérieur en mortier de chaux et de sable (et/ou de plâtre)
- isolation par l'intérieur en veillant à assurer la ventilation des murs

Maîtrise de l'humidité :

- drainage extérieur (et intérieur) des murs
- installation d'une cave ou d'un vide sanitaire
- protection les murs de ruissellement d'eau (gouttière ou avancée du toit)



Bourg d'Erquy. Rue Doué de la Cuve



Le Verger. Murs en pisé.



Multiplication des lucarnes traditionnelles et modernes (Bourg d'Erquy)



Lucarnes traditionnelles (anciens greniers)

Le mur en maçonnerie de grès rose (pierre de taille et/ou moellon)

Qualités :

- très homogène
- grande inertie thermique
- production locale (pierre et mortier)
- durabilité
- relative perméabilité à l'aire et eau

Améliorations possibles de performance thermique :

- rejointoiement au mortier de chaux
- enduit intérieur « respirant »
- isolation par l'intérieur en veillant à assurer la ventilation de paroi

Maîtrise de l'humidité :

- drainage extérieur (et intérieur) des murs
- installation d'une cave ou d'un vide sanitaire
- protection de ruissellement d'eau (gouttière ou avancée du toit)

Le mur épais en terre crue (bauge).

A Erquy ce type de maçonnerie est peu représenté et limité souvent aux bâtiments annexes.

Qualités :

- excellentes qualités thermiques et acoustiques
- provenance locale
- durabilité
- relative perméabilité à l'aire et eau

Améliorations possibles de performance thermique :

- enduit « respirant » à l'intérieur et à l'extérieur

Améliorations de la maîtrise de l'humidité :

- drainage extérieur (et intérieur) des murs
- installation d'une cave ou d'un vide sanitaire
- protection de ruissellement d'eau (gouttière ou avancée du toit)
- enduit extérieur

COUVERTURES ET CHARPENTES

Dans un bâtiment, 30% des déperditions thermiques se font par le toit.

Les combles doivent toujours être ventilés, condition pour assurer la pérennité de la charpente ainsi que celle de la couverture. Les éventuels matériaux de plafonnement et d'habillage intérieur laissent transiter la vapeur d'eau; c'est le cas du plâtre, souvent utilisé à cet usage.

Les combles n'étaient pas conçus pour être habitables. Ils étaient rarement occupés ou seulement de façon secondaire.

En milieu rural, ce rôle thermique était renforcé par le stockage des graines - d'où le nom de grenier - ou de fourrages. De plus, le plancher recevait une surcharge lourde, souvent faite de terre qui améliorait son inertie.

Dans le cas désormais fréquent du comble devenu habitable, l'isolant est placé en « rampant », en sous-face de la couverture. La contrainte principale étant de maintenir l'aération des bois de charpente et des supports de la couverture (lattis, voligeage).

Le matériaux de couverture le plus utilisé de la commune d'Erquy est l'ardoise.

Les couvertures en ardoise :

Qualités :

- peu d'entretien
- durabilité
- provenance locale (ardoise d'Angers)

Améliorations possibles de performance thermique :

- isolation des combles habités sous rampants en veillant à la bonne ventilation des charpentes bois
- isolation des planchers bas des greniers



Fenêtre traditionnelle en bois (Bignon)



Menuiseries traditionnelles en bois (Les Hôpitaux)



Porte-fenêtre traditionnelle



Double-fenêtre en bois (Boulevard de la mer), volets en PVC

MENUISERIES

Le rôle des fenêtres et des portes-fenêtres est primordial dans un logement: elles assurent l'accès à l'éclairage naturel, la récupération des apports solaires en hiver ou encore à la ventilation. Mais elles peuvent également engendrer des déperditions thermiques et un effet de paroi froide important, surtout si elles sont uniquement munies de simple vitrage.

Concernant les bâtiments anciens d'Erquy, on peut constater les caractéristiques suivantes :

Maisons rurales et fermes

- les ouvertures sont de taille relativement réduite
- l'organisation des ouvertures est faite dans l'esprit bioclimatique : fenêtres sont aménagées dans la façade sud, la façade nord ne possède pas de fenêtres ou elles sont de très petite taille
- emploi de menuiseries traditionnelles en bois à simple vitrage (bâtiments non rénovés récemment) équipés souvent des volets extérieurs
- menuiseries en PVC sont très répandues sur les bâtiments rénovés

Maisons de ville :

- Les ouvertures sont de taille plus importante, l'organisation des ouvertures est moins évidente en ville
- Les maisons balnéaires face à la mer sont fréquemment équipées de double-fenêtres avec les volets extérieurs

Menuiseries en bois traditionnelles :

Qualités :

- ventilation naturelle continue
- régulation de l'humidité de l'air
- châssis durable et réparable
- matériau renouvelable et biodégradable
- production locale

Améliorations possibles de performance thermique :

- double fenêtres
- volets extérieurs
- vitrage isolant

Améliorations de performances acoustiques :

- verre plus épais ou feuilleté
- survitrage

Enfin rappelons que la solution la plus anciennement répandue est la fenêtre double dont on voit de nombreux exemples traditionnels et historiques.

C'est, de loin, la meilleure formule tant en performance thermique (réduction de U_w de 2,4 à 1,6), qu'acoustique.

La deuxième fenêtre s'installe à l'intérieur, assurant une bonne continuité d'isolation thermique.

La fenêtre dit « en rénovation » est à prohiber. Cette solution moins onéreuse consiste à insérer une nouvelle croisée dans le cadre dormant préexistant conservé.

L'aspect de la fenêtre est alourdi, les clairs de vitre réduits...

MODES DE CHAUFFAGE

Bâti ancien au regard de modes de vie et besoins de confort actuels

Les changements de mode de vie, la présence des habitants à l'intérieur plutôt que la vie au grand air, l'occupation ponctuelle plutôt que le séjour continu..., les exigences de confort auxquelles nous sommes désormais habitués (répartition de la chaleur, facilité d'approvisionnement, satisfaction immédiate d'une chaleur uniformément répartie...), contribuent à vouloir utiliser le bâti dans des conditions pour lesquelles il n'est pas toujours conçu.

Une recherche d'isolation thermique et de chauffage sont des préoccupations incontournables, mais certaines sont difficilement conciliables avec le respect de l'aspect du bâti ancien, les transformations peuvent conduire à une dénaturation profonde de ce qui fait le caractère des espaces, des mises en oeuvre et des matériaux traditionnels.

Techniques, solutions constructives et matériaux adaptés au bâti ancien

Les sources d'inconfort dans le bâti ancien sont la température de l'air, la température des parois, les mouvements de l'air, l'humidité.

- on ne doit pas empêcher une construction ancienne de respirer
- privilégier la chaleur des parois à celle de l'air et la perfectionner

Les modes de transmission thermique sont : la convection (par l'air...), par conduction (par le métal...) et le rayonnement (par exemple, le soleil).

En acceptant un fonctionnement « rustique » (l'air restant relativement plus frais), la meilleure solution est le « chauffage par les murs et les sols », c'est-à-dire que ce sont les murs et les sols qui maintiennent la chaleur par leur inertie thermique et qui rayonnent.

Les modes de chauffage par accumulation et rayonnement, notamment par le sol apparaissent les plus performants (géothermie, poêles de masse, les planchers et murs chauffants à basse température, les radiateurs à inertie et à basse température).

La nouvelle génération des équipements de chauffage, bien plus performante que celle d'il y a 20 ans, permet des économies de l'ordre de 15 à 40%, une moindre pollution de l'air et une réduction des gaz à effet de serre. Les chaudières (basse température, à condensation), poêles (à double combustion, label « Flamme verte »...) sont très bien encadrés par les labels et certifications en vigueur.



Volet extérieur. Rue du Port



Volets en persienne. Place du centre

L'énergie solaire

Toutefois un système dispendieux peut être acceptable si cette énergie est produite de façon autonome ou sans effet sur les émissions de gaz à effet de serre; ce serait le cas de l'énergie électrique photovoltaïque dans la mesure où elle pourrait être produite en grande quantité. Le captage de cette énergie réclame des conditions d'exposition spécifiques : orientation préférentielle au Sud et inclinaison optimale allant de 30° à 60°.

Le solaire thermique

Les chauffe-eau solaires (CESI) simples, ou combinés pour chauffer l'eau et la maison, sont des systèmes dont la durée de vie fait encore débat. Ils nécessitent deux équipements :

- un dispositif de stockage, indispensable, dans un ballon d'eau mais qui peut être réalisé pour partie, directement dans le plancher, procédé dit PSD « plancher solaire direct ».
- une source d'énergie d'appoint qui s'impose en cas d'ensevelissement insuffisant.

La surchauffe d'été nécessite des systèmes spécifiques de décharge, refroidissement...

Ce système doit être installé près des lieux d'utilisation, et sur toiture pour bénéficier du meilleur ensoleillement. L'inclinaison optimale est de 45° voire 60° pour le système combiné. L'impact visuel de ces capteurs rapportés, les matériaux très réfléchissants, contribuent à fonder l'opinion de ne pas les tolérer dans le bâti ancien. Il existe actuellement des solutions combinées avec la couverture en ardoise et qui peuvent à terme apporter des réponses attendues pour le patrimoine.

Le solaire photovoltaïque

Les modules photovoltaïques produisent de l'électricité en courant continu. Ils se présentent sous forme de panneaux bleutés foncés insérés dans un cadre métallique ; on en trouve aussi en forme de tuiles, de films souples, de vitrages mixtes ou d'éléments de façade. L'inclinaison optimale est de 30°. La durée de vie du matériel est d'une trentaine d'années mais 10 ans seulement pour les onduleurs.

Le solaire thermique a un faible rendement (14%) et demande donc beaucoup de surface ; 10 m² produisent 1000 kWh par an, soit de quoi chauffer seulement 5 m² pour un bâti moyen (hypothèse de 200 kWh/m² par an). Pour pallier à cet

V.PANICUCHKINA-MOULLET / HENON TUDOR / FESSNER architectes du patrimoine dplg & MP GOSSET architecte-paysagiste

inconvénient, une tendance actuelle est d'en réaliser la couverture de grands bâtiments agricoles.

Le solaire photovoltaïque ne peut, dans les conditions actuelles, que constituer une source énergétique d'appoint mais semble cependant promis à un bel avenir car, fournissant de l'énergie électrique, il est à même d'être utilisé pour tous les usages des particuliers mais aussi pour la collectivité, le surplus étant versé dans le réseau.

L'intégration des panneaux photovoltaïques est plus aisée; en effet, malgré leur brillance, leur couleur et leur texture lisse sont proches de l'ardoise, la possibilité d'en faire des éléments de couverture et non des structures rapportées, ils sont de plus en plus utilisés pour constituer des pans entiers de couverture.

A cette condition, et si les cadres métalliques ne sont pas en aluminium clair mais sombre, l'effet est alors satisfaisant s'il ne remet pas en cause la qualité architecturale et patrimoniale du bâti, en particulier sur des appentis ou des édicules secondaires.

Les pompes à chaleur (PAC)

Les PAC aérothermiques puissent directement dans l'air ambiant et sont « à détection directe » (un seul circuit) ou « mixte » (deux circuits). Les émetteurs de chaleur sont soit des ventilo-convecteurs soit des planchers chauffants ou des radiateurs basse température.

Compte tenu de leur faible niveau d'intégration sur les façades, de leur fonctionnement par brassage de l'air perturbant l'équilibre de la ventilation habituelle et de leur impact sonore, dans l'état actuel des connaissances, ce système n'est pas adapté au bâti ancien.

La géothermie utilise généralement la différence de température du sol (relativement constante à partir de 2 m de profondeur) et celle de l'intérieur du bâti. Les PAC géothermiques sont un seul, deux ou trois circuits. Les émetteurs de chaleur sont des planchers (ou murs) chauffants à basse température, diffusant une chaleur douce inférieure à 28°C.

Les PAC géothermiques connaissent un fort développement et s'intègrent facilement dans le bâti ancien mais seulement dans la mesure où la réfection de la structure des sols de l'habitation est envisagée...

201

Le bois

Le bois est une source d'énergie non seulement renouvelable mais neutre par rapport à l'effet de serre puisqu'en brûlant il libère le gaz carbonique qu'il avait fixé lors de sa croissance. Les meilleures conditions d'utilisation sont un bois sec et une combustion forte.

Les chaudières à copeaux ou à plaquettes nécessitent de grands volumes de stockage ; l'approvisionnement en combustible et son coût sont très variables en raison de la mise en place récente de cette nouvelle filière et du développement de la demande.

Le bois en bûches traditionnelles présente l'inconvénient de la manutention, limité dans le cas d'un poêle à accumulation ; il reste un mode à privilégier comme appoint ou en demi saison (poêles, inserts).

Rappelons cependant que nos ancêtres entretenaient une petite combustion (polluante ?) en permanence qui maintenaient la chaleur dans les murs.

L'énergie éolienne

L'énergie éolienne nécessite de l'espace et une bonne exposition au vent. Le stockage de l'énergie produite est difficile et conduit à la transférer dans le réseau quelle que soit la période tarifaire. A l'échelle individuelle, le matériel actuel, à condition d'être judicieusement implanté, ne semble pas pénalisant dans l'environnement rural. Les nuisances sonores peuvent cependant gêner le voisinage .

LES AXES D'INTERVENTION DANS LE BATI ANCIEN

Dans le contexte de l'AVAP, il faudra définir des axes d'intervention qui, sans compromettre le patrimoine bâti, permettront de participer à la démarche de réduction de consommation énergétique des bâtiments anciens.

Le bâti ancien n'est pas dispendieux en énergie, certes sans le confort contemporain, et constitue pour beaucoup un modèle.

Un consensus raisonnable, issu tant des recherches du mouvement écologique que des objectifs officiels, permet de dégager quelques axes d'intervention :

- Utiliser des matériaux naturels, compatibles avec le bâtiment initial,
- Agir préférentiellement sur les ouvertures et les équipements,
- Remplacer des équipements de chauffage peu performants,
- Favoriser l'emploi d'énergies renouvelables,
- Adopter un comportement responsable et économie d'énergie.

3.3 ARTICULATION AVEC LE PADD DU PLU

- Le PADD (approuvé en septembre 2008) de la commune d'Erquy s'organise en sept grandes thématiques dont 5 sont étudiées dans l'AVAP :
1. La préservation et la mise en valeur de l'environnement naturel d'Erquy, ainsi que la prise en compte des risques naturels
 - a/ La préservation des espaces naturels remarquables
 - b/ Préservation des espaces naturels de qualité sur l'ensemble du territoire communal
 - c/ Gestion des risques d'inondation

Objectifs de l'AVAP :

- Pour le paysage remarquable du littoral (hors site classé de Cap d'Erquy) :
- se rapprocher des modes de gestion réalisés par le Conseil Général et le Syndicat des Caps (gestion des flux touristiques, des essences végétales, etc.) et s'inscrire dans les objectifs de gestion de la zone Natura 2000
 - homogénéiser les franges urbaines par un traitement unitaire des clôtures et de la palette végétale
 - intégrer les zones touristiques (habitats diffus mobil-home, camping, aires de stationnement) dans le grand paysage en proposant une charte de matériau et de végétaux (plage de Saint-Pabu).
 - préserver les panoramas existants
 - pérenniser en zones non urbanisables des lignes de crêtes et les secteurs naturels remarquables identifiés dans le PLU.

Pour le paysage des fonds des vallées :

- pérennisation de secteurs paysagers identifiés comme espaces naturels remarquables dans le PLU
- maîtriser l'urbanisation
- gestion de la végétation spontanée des coteaux et des rives
- conservation et protection des anciens murs
- réhabilitation des chemins de randonnée

La réglementation spécifique de l'AVAP doit encadrer :

- les matériaux de clôtures, de revêtements
- la palette végétale dans les zones urbanisées et secteurs touristiques

2. La conservation du paysage naturel et urbain de la commune au travers d'un projet de développement respectueux de ce patrimoine.

- a/ Protection du paysage agricole et naturel aux franges de la ville
 - les espaces naturels en périphérie des Hôpitaux.
 - la vallée du Vau Bourdonnet au sud de la ville
- b/ Préservation du grand paysage agricole ouvert sur la mer
- c/ Conservation d'un paysage urbain de qualité

Objectifs de l'AVAP :

Le centre-bourg et ancien port

- mettre en valeur les espaces publics et accompagner les travaux sur les espaces privés par une charte de matériaux et de végétaux
- renforcer les liens avec le front de mer (liaisons piétonnes, vues depuis et vers la ville)

Quartiers de villégiature balnéaire

- Valoriser le front de mer en réglementant les matériaux de revêtement de sol et les végétaux
- Préserver les panoramas existants
- Inciter la valorisation des jardins individuels en proposant une charte de matériaux et de végétaux

Villages anciens :

- accompagner les travaux sur les espaces publics et les espaces privés par une charte de matériaux et de végétaux
- préserver les vues existantes vers la mer ou le paysage agricole

Paysage agricole

- préserver le paysage environnant proche par la réglementation des constructions neuves et des plantations

3. Un développement de l'habitat qui répond aux besoins de la commune en termes de diversité et d'accessibilité pour les jeunes ménages

3. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

4. Une croissance urbaine qui associe harmonieusement la préservation du patrimoine d'Erquy, un nécessaire processus de renouvellement urbain et une extension de l'urbanisation économique de l'espace.

- la préservation du patrimoine
- Tu-Es-Roc et Le Gault au nord du bourg
- La Ville Bourse à l'est du bourg
- Langourian et la Ville Hamon en entrée de ville
- Les Hôpitaux, la Moinerie et Lanruen
- Le St-Sépulcre, Caroual, Le Dreneuf, Saint Pabu et la Couture dans l'espace rural.
- repérage et protection des constructions les plus représentatives de la richesse
- patrimoniale locale.

Objectifs de l'AVAP :

Le centre-bourg et ancien port

- Maintenir et renforcer la qualité de l'ensemble urbain
- préserver la densité, l'échelle du bâti (gabarit, découpage parcellaire) et l'alignement des façades sur rues
- compléter les fronts bâti fragmentaires
- inciter et encadrer la restauration et la mise en valeur des bâtiments remarquables ou d'accompagnement dans le respect des matériaux d'origine et des techniques anciennes
- encadrer les insertions contemporaines à la place du bâti dégradé
- encadrer le traitement des devantures et des enseignes commerciales

Quartiers de villégiature balnéaire

- Contrôler l'urbanisation à proximité immédiate du centre ville et en front de mer
- Valoriser les axes constituant les entrées de la ville
- Préserver / rétablir l'alignement sur rues par des clôtures hautes ou murs bahuts surmontés de grilles
- Inciter et encadrer la restauration et mise en valeur les bâtiments remarquables ou d'accompagnement dans le respect des matériaux d'origine et des techniques anciennes

Villages anciens :

- maintenir et renforcer le caractère urbain des villages anciens
- préserver / rétablir la densité et l'alignement des façades ou des clôtures sur rues
- restaurer et mettre en valeur les bâtiments remarquables ou d'accompagnement et le petit patrimoine lié à l'activité agricole (fours, lavoirs,...)
- maîtriser les futures extensions en cohérence avec les villages anciens
- encadrer les constructions neuves par des prescriptions urbaines essentiellement s'inspirant des typologies anciennes (division parcellaire, hauteur du bâti, implantation et rythme des façades, grille de percements) et des recommandations concernant les matériaux et les couleurs

Habitat diffus des terres agricoles

- préserver le patrimoine remarquable et d'accompagnement
- préserver le petit patrimoine lié à l'activité agricole (fours, lavoirs,...)
- préserver l'unité d'ensemble des fermes / métairies (cour commune, clôtures, palette végétale, ...)

De plus, l'AVAP propose une recomposition du périmètre de protection (rayon de 500m) autour des monuments classés et inscrits en fonction de l'impact réel de la co-visibilité. (Château de Bienassis et le dolmen de la Ville-Hamon).

7. Un développement économique qui s'appuie sur les richesses économiques du territoire (activité de pêche, d'agriculture, de tourisme) en préservant les outils économiques et les espaces dévolus à ces activités

Activité commerciale et artisanale

Objectifs de l'AVAP

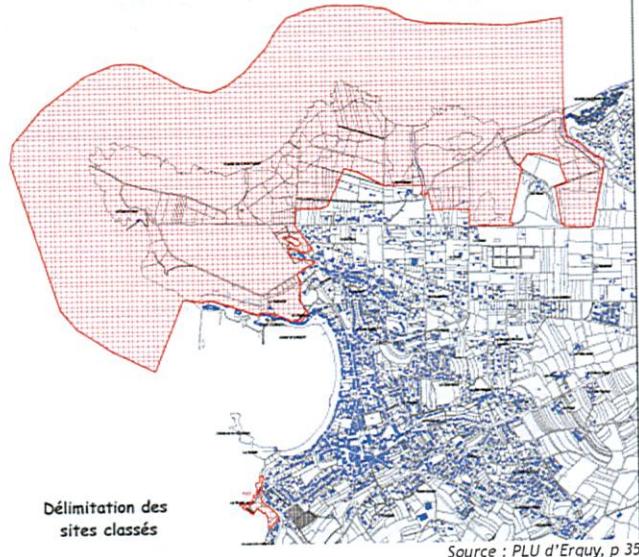
- mise en valeur du patrimoine paysager et bâti renforce l'attractivité de la commune et contribue à diversifier l'offre touristique
- encadrer le traitement des devantures et des enseignes commerciales

3.4 PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1. Prise en compte des espaces naturels remarquables

Le territoire communal d'Erquy possède des sites naturels à très grandes valeurs patrimoniales reconnus au niveau national, ayant fait l'objet de diverses protections soit au titre de site classé - loi de 1930, soit au titre de ZNIEFF ou de Zone Natura 2000.

Les sites classés



V. PANIOUCHKINA-MOUILLET et FESSNER Architectes du Patrimoine / HENON-TUDOR Architectes / MP GOSSET Architecte Paysagiste

205

Deux sites classés sont recensés sur la commune :

1. Falaise de la Roche Jaune, arrêté du 2 avril 1952
2. Cap d'Erquy, arrêté du 16 octobre 1978

Rappel du dispositif :

La loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, permet le classement pour tout site dans le domaine public ou privé de l'état.

Ce classement est prononcé, après avis de la Commission Supérieure des Sites, puis du Conseil d'Etat, par décret du Ministre. Le classement d'un site soumet à un régime d'autorisation toute destruction ou modification de l'état et de l'aspect du site, cette autorisation relevant de l'administration du site. L'autorisation de permis de construire pour les communes possédant un PLU approuvé, est soumise au ministre des sites.

Sont interdits : la pratique du camping ou le stationnement de caravanes ou mobil-Homes (sauf dérogation) ; et la publicité (pas de dérogation).

Transcription PLU : Les sites d'Erquy sont classés en zone NL et certains de leurs boisements en Espaces Boisés Classés.

Transcription AVAP : La création d'une AVAP n'ayant aucun effet sur l'application des servitudes de sites classés (dans lesquels les demandes d'autorisation de travaux sont soumis à déclaration ou à autorisation au titre du code de l'environnement), les deux sites classés pourront ne pas être intégrés dans l'AVAP.

Les ZNIEFF (Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

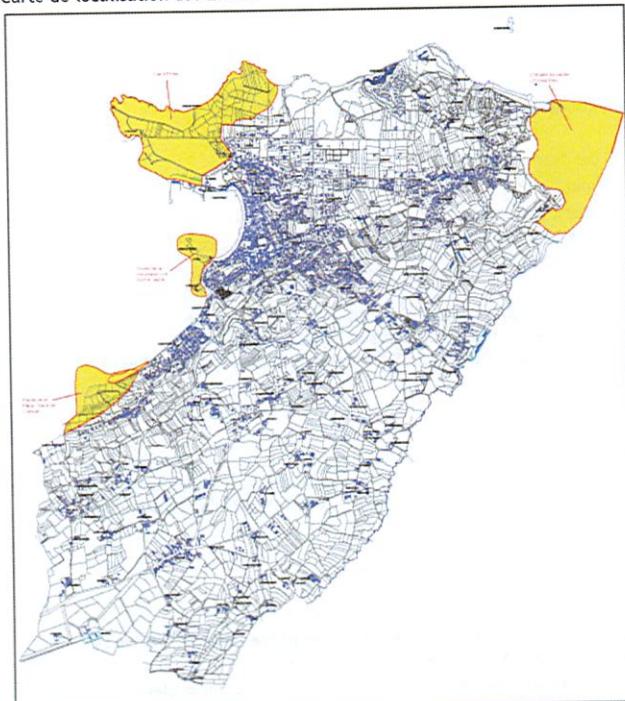
Le territoire communal possède 5 ZNIEFF :

3. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

Cap D'Erquy (195 ha 36)

description : pointe gréseuse présentant une pluralité de milieux et d'intérêts. Niveau régional de la flore et de la végétation, et du patrimoine archéologique.

Carte de localisation des ZNIEFF



Dunes, landes, falaises et abords, zone boisée proche du rivage, partie naturelle du cap, tourbière, partie naturelle du site classé (pour partie), formation géologique remarquable. Site naturel réhabilité, forte fréquentation, boisement de pins en bordure et zone urbanisée proche, caravanage sédentaire. Espace naturel du département (en majeure partie). Protection paysagère, géologique, biologique et archéologique renforcée. Gestion écologique (introduction d'ovins), poursuite des efforts pour la maîtrise de la fréquentation et l'interprétation du site

Pointe de Saint Pabu- Dune de Caroual (137 ha 55)

description : Coteaux et dunes de Saint-Pabu et de Caroual: alternance de cordons de dunes et de galets et de collines couvertes de fourrés. Intérêt géomorphologique et ponctuellement botanique (placage sablo-calcaires, pelouses dunaires). Intérêt paysager. Dunes, landes, falaises et abords, zones boisées proches du rivage, agriculture, forte fréquentation liée aux plages. Zone de préemption départementale (pour partie). Conservation paysagère et biologique. Maintien de l'agriculture, gestion écologique des riches, landes et fourrés.

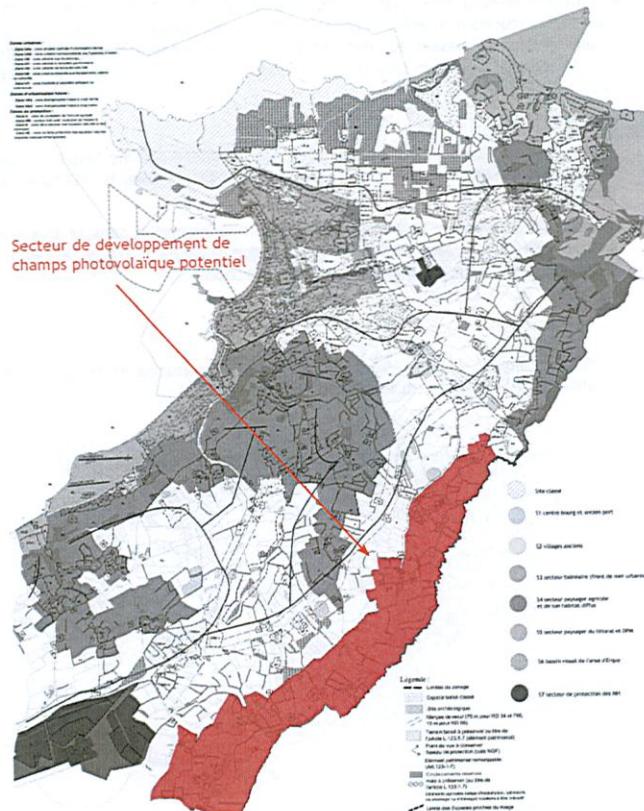
Pointe de la Heussaye/ La Roche Jaune (21 ha 96)

description : Intérêt géologique exceptionnel des falaises et de l'estran (paléovolcanisme), intérêt paysager de l'ensemble. Classement ZNIEFF de type 1. Falaises et abords, estran, partie naturelle du site classé, formation géologique remarquable. Fréquentation piétonnière, pêche à pied, vestige d'une ancienne pêcherie. Domaine communal pour partie. Projet de préemption par le département. Conservation de ce patrimoine et ouverture progressive de la pointe au public. Proscription de toute artificialisation supplémentaire du trait de côte ».

Estuaire de Sable d'Or les Pins (24 ha 23, tout en DPM)

description : marais maritime sur estuaire sableux de très grand intérêt botanique, assure le lien d'une unité paysagère très remarquable. Une voie submersible transversale permet le passage dans le marais. On constate une dégradation sensible de l'écosystème (perte de biodiversité). La gestion proposée : maîtrise de la qualité de l'eau dans le bassin versant et gestion écologique du marais.

Carte de localisation du secteur potentiel d'implantation de champs photovoltaïques



V. PANIOUCHKINA-MOULLET et FESSNER Architectes du Patrimoine / HENON-TUDOR Architectes / MP GOSSET Architecte Paysagiste

209

3. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

Eoliennes Maritimes

Pour information, le gouvernement a retenu la candidature d'Iberdrola (premier producteur mondial d'énergies renouvelables) le 6 avril 2012 après avoir lancé un appel d'offres. Iberdrola plantera 100 éoliennes de 5 MW au large de Saint-Brieuc. Iberdrola doit développer un projet de 2 milliards d'euros d'investissement, sur un parc de 80 km², pour une production de 500 mégawatts (l'équivalent d'un demi-réacteur nucléaire), qui pourrait démarrer en 2015 avec une mise en service à l'horizon 2018-2019. L'éolienne la plus proche des côtes devant être implantée à 17 km d'Erquy.

Eoliennes terrestres

Les deux réglementations du Grenelle 2 de l'environnement, concernant la distance d'exclusion de 500 mètre autour des habitations et l'obligation d'un parc éolien d'une capacité d'au moins 5 aérogénérateurs interdisent toute implantation de parc éolien terrestre sur le territoire communal en raison du manque d'espace disponible.

Autres

Le secteur des énergies renouvelables est un secteur difficilement appréhensible, particulièrement soumis aux aléas économiques. Il est donc particulièrement difficile de prévoir son développement sur le territoire communal (flottement de nouvelles installations : usine de méthanisation, biomasse, etc.).

Cependant des préconisations de plantation de principes, visant à améliorer l'insertion des ouvrages destinés aux exploitations des énergies renouvelables, seront réalisées.

ANNEXE DOCUMENTAIRE

V. PANIOUCHKINA-MOULLET / A. TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P. GOSSET architecte-paysagiste

COMMUNE D'ERQUY - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
 Reçu en préfecture le 26/12/2025
 Publié le
 ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE

ANNEXES : CARTES ET PLANS ANCIENS



Le marais d'Erquy, dit la «Grande Banche d'Erquy» se composait d'une vaste étendue de sable à moitié inondée dans sa partie ouest et constituait un commun inféodé aux riverains.

Au début du XVIII^e siècle, les marais sont envahis par les eaux et l'on interdit aux paroissiens de «mettre du lin à rour ... des oies à pâture» et de creuser la terre pour prélever la tourbe.



Détail de la Grève du Minieu

Détail de la Rade d'Erquy
 Carte des Ingénieurs géographes militaires du Roy, dressée en 1775-1776.
 Service historique de l'Armée de terre, Vincennes



Plan d'assemblage des feuilles
 Plan terrier de 1785
 Archives Départementales 1 E 494



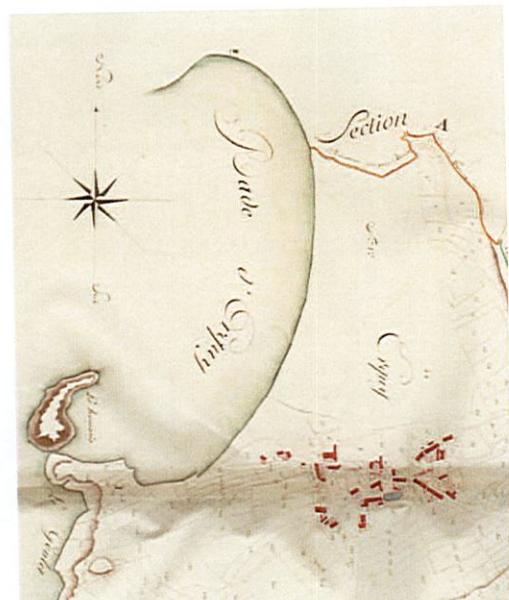
Détail de la Rade d'Erquy - feuille 1ère
 Plan terrier de 1785
 Archives Départementales 1 E 494

La Garenne d'Erquy appartenait au seigneur de Lamballe et constituait une de ses principales réserves de chasse. Elle était une vaste étendue de landes et de «bardeaux» (=taillis de peur de vigueur). Les riverains villageois y jouissaient de certains droits en échange de rentes féodales. À la Révolution, les communs inféodés de la Garenne deviennent terrains communaux et sont mis en vente.

213



Tableau d'assemblage
 Cadastre napoléonien de 1811
 Archives Départementales



Le bourg - section F. Détail
 Cadastre napoléonien de 1811
 Archives Départementales

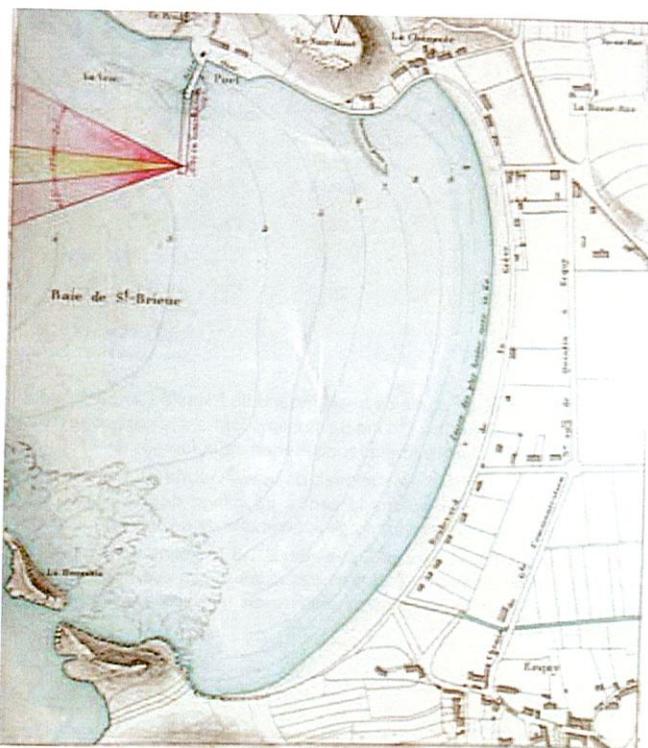
214



Tableau d'assemblage
Cadastre napoléonien de 1846
Archives Départementales



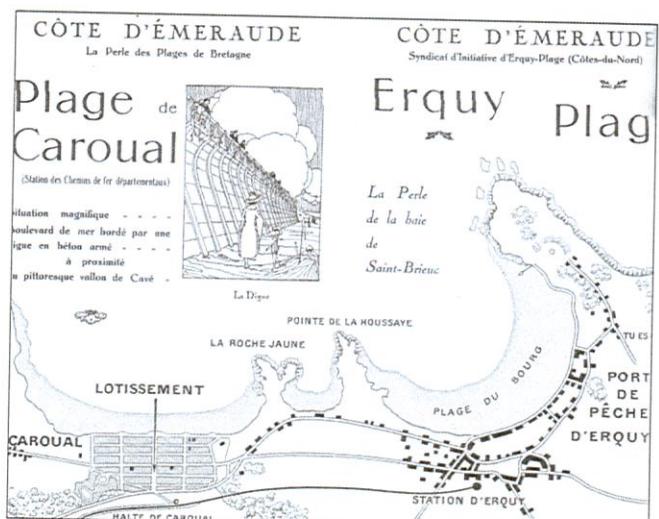
Le bourg - section C2. Détail
Cadastre napoléonien de 1846
Archives Départementales



Plan parcellaire cadastral des concessions demandées par le Syndicat d'Initiative d'Erquy en 1909.
Archives Départementales

La canalisation du ruisseau du Val et la construction du boulevard de la mer à la fin du XIX^e siècle marquent le début de l'urbanisation du cordon dunaire de la baie d'Erquy. Les premières villas y sont construites par les familles bourgeoises qui venaient se reposer à la mer. La rue Foch et la rue St-Jean sont tracées à travers les anciens marais asséchés.

Dans les années 1925, une société immobilière lance le lotissement de Caroual selon l'exemple des stations entièrement fabriquées, de plan géométrique, desservie par la ligne de chemin de fer des Côtes du Nord. La nouvelle station est reliée au bourg par la rue de la Corniche.



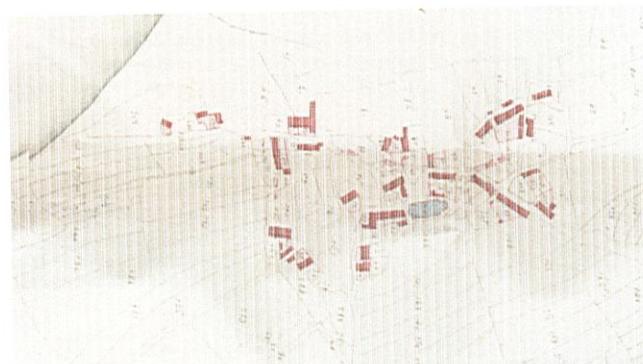
Plaquette publicitaire du Syndicat d'Initiative d'Erquy pour le lotissement de Caroual (1935?)



PLAN TERRIER DU PENTHIEVRE (1785)



CADASTRE 1846



CADASTRE 1811

Le cadastre du 1846 figure une structure urbaine en étoile avec plusieurs séquences de fronts des façades alignés sur rues. Le presbytère possède un grand jardin clos des murs qui donne sur le marais. Des parcelles agricoles en lanières s'étendent vers la baie.

217



PLAN TERRIER DU PENTHIEVRE (1785)



CADASTRE 1846

La tenu du Prémauguet (partie de la seigneurie du Plessis-Carmé puis du Bien-Assis) comprenait une dizaine de maisons formant la partie ouest du village des Hôpitaux. Le Prémauguet possédait deux fournils en 1789.

La tenu de Beaumont-Mirouze relevait de la seigneurie de Lamballe et constituait avec ces dix maisons le centre du village des Hôpitaux. En 1789 on y trouvait 4 fournils, une forge, deux croix de carrefours.

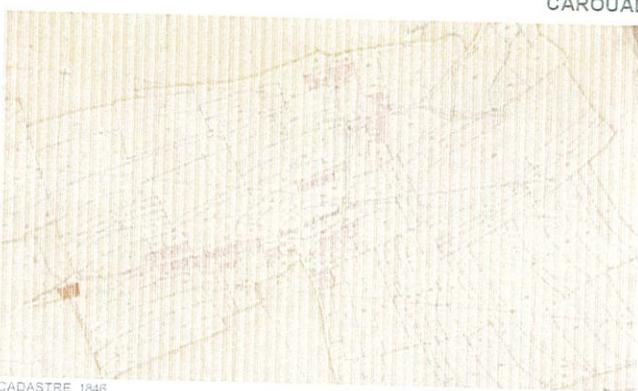
Sur les plans cadastraux les groupes de 2 à 3 maisons sont orientés nord-sud et se positionnent en retrait par rapport à la rue principale et possèdent une cour devant. Le parcellaire en lanières est également orienté nord-sud.



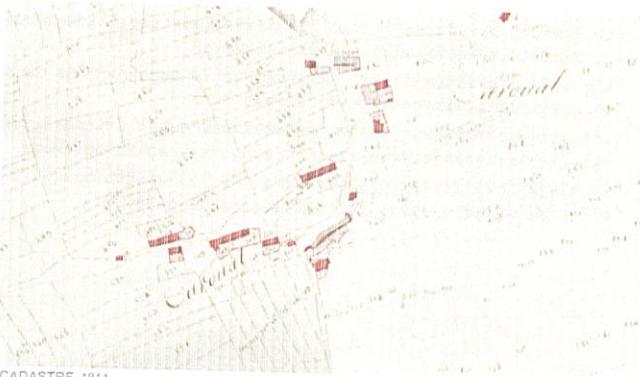
CADASTRE 1811



PLAN TERRIER DU PENTHIEVRE (1785)



CADASTRE 1846



CADASTRE 1811

Le village de Carroual, l'un de plus importants de la paroisse, compte en 1789 22 maisons disposées de part et d'autre d'une rue joignant les chemins divaricés des « banches du Travers » au chemin de Biqueneu descendant sur l'anse de la Roche Jaune. A millieu de cette rue, débouchait un chemin venant du Pommet et des Longueraines.

Le village se composait de plusieurs tenues d'est en ouest : Le Fief Passe à Pied, Le Fief à Estain, Les Estainces Paity, Le Fief es Bigot, la tenue des Corvées, Le Fief à l'Anglais, Le Fief à Patarins.

Le village possède une place centrale appelée « le grand clos de la Fontaine ». Les maisons sont groupées en bandes de 2 à 4 et orientées nord-sud. Sur le plan de 1846 on voit un alignement bilatéral le long de la rue principale.



PLAN TERRIER DU PENTHIEVRE (1785)



CADASTRE 1846



CADASTRE 1811

Avant la Révolution le village de la Couture se compose d'une dizaine de maisons disposées de manière dispersée au bord d'un champ commun marqué d'une croix, avec une place et une mare devant la Métairie de la Moinnerie, ancienne grange cistercienne de Saint-Aubin des Bois.

En effet, toutes les maisons relèvent de l'abbaye à qui elles doivent une rente unique en froment plus « une journée de corvée d'homme pour aider les moines à faucher leur près ».

Toutes les maisons sont orientées nord-sud. Les formes urbaines varient : on y trouve des maisons groupées placées en retrait par rapport à la route avec des courtis de devant, des maisons isolées, des fermes ou des métairies.

L'unique modification entre 1789 et 1846 est la disparition de la maison Renault jouxtant la Moinnerie à l'Ouest.



PLAN TERRIER DU PENTHIEVRE (1789)



CADASTRE 1846



CADASTRE 1811

La Ville-Bourse est connue dès 1383 où elle paraît dans l'acte du rachat de messire Olivier de Vauclerc, dont elle relevait.

Les plans cadastraux du XIX^e siècle figurent un alignement de maisons mitoyennes avec des cours ou jardins à l'arrière.

Les parcelles de taille moyenne se développent autour. On note la prédominance de parcelles de grande et moyenne taille autour du village.

Le village du Val jouxte à l'est celui de la Ville Bourse et forme en 1789 un ensemble de huit maisons autour de la « Maison du Val ».

221



PLAN TERRIER DU PENTHIEVRE (1789)

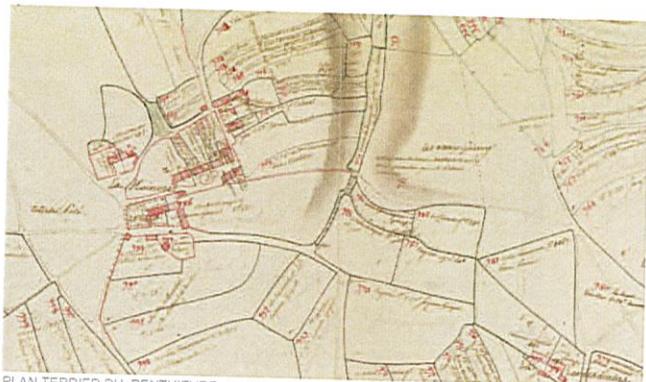


CADASTRE 1846

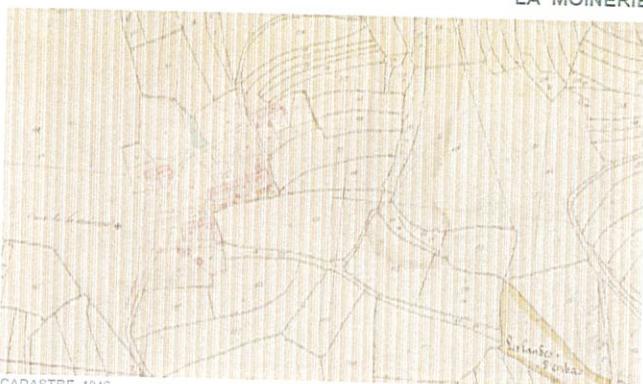
Au XV^e siècle une dizaine de familles occupent Tu-es-Roc. En 1789, le village est aussi peuplé que le bourg. Ses 34 maisons disposées des deux côtés de la Grande Rue relèvent toutes de la seigneurie de Lamballe. On y compte 7 fournils. Trois chemins ou « devises » permettent aux habitants d'accéder au port et au bourg. Les maisons ou les clôtures en pierre sont alignées sur rue. Les parcelles en lanières de la rangée d'en bas descendent vers le bourg. Sur le plan de cadastre de 1846 on dénombre une quarantaine de maisons. Le dessin parcellaire reste quasi inchangé.



CADASTRE 1811



PLAN TERRIER DU PENTHIEVRE (1785)



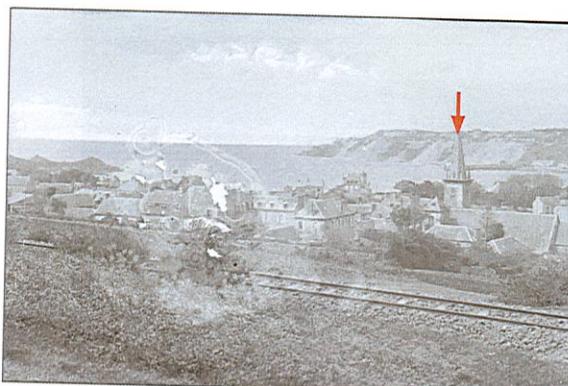
CADASTRE 1846



CADASTRE 1811

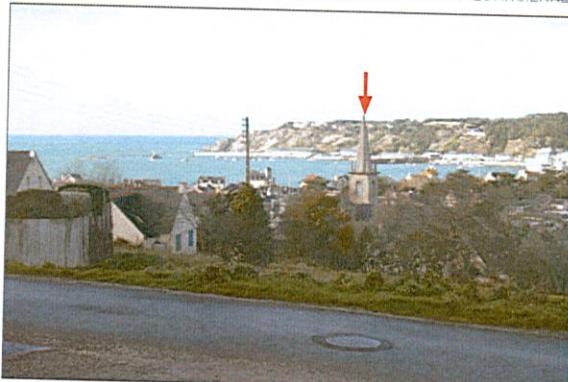
Le village de la Moinerie dit « La Moinnerie des Hôpitaux » ou « Moinnerie de la Garenne » est une fondation de l'abbaye Saint-Aubin des Bois. L'abbaye y garde jusqu'à la Révolution un fief dont la mouvance s'étendait en 1789 sur une dizaine des maisons.

Les habitations regroupées orientées nord-sud sont disposées en bandes autour d'un point d'une mare ou vivier. Les terrains à l'est du hameau est constitué de parcelles en lanières. Les parcelles étendues au sud sont de taille plus importante. A l'ouest le hameau est bordée par la Garenne.



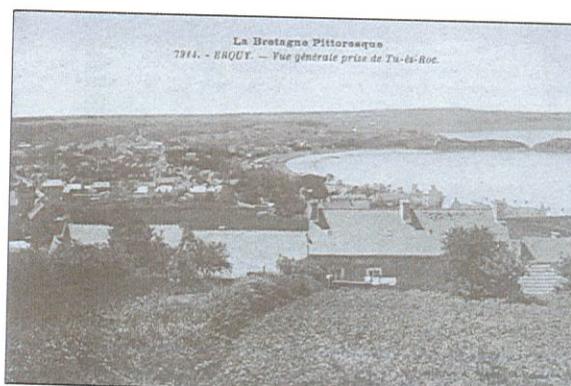
1906-1936

Vue générale Sud-Est
A l'emplacement de la voie
ferrée se trouve aujourd'hui
la rue du Viaduc.

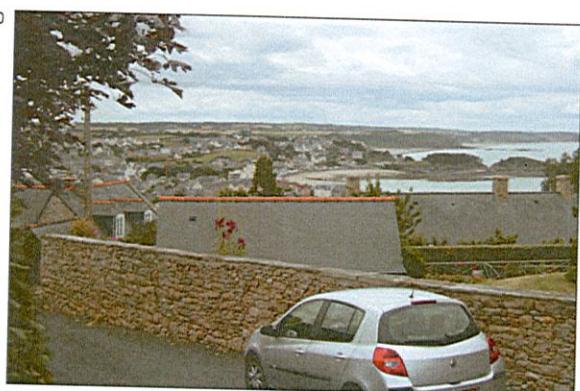

 Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques, Cartes postales, Fonds Lacombe

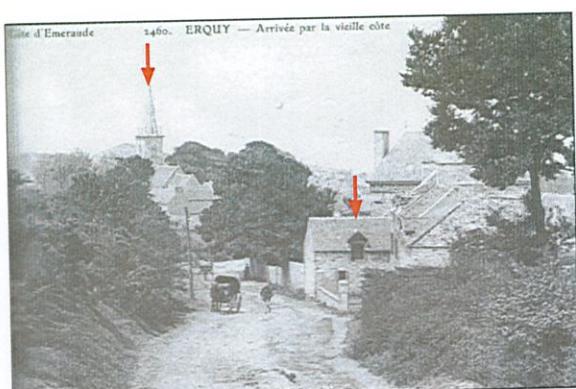
1917-1925

Vue générale depuis le vil-
lage Tu-Es-Roc


 Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques, Cartes postales.

2010





19xx

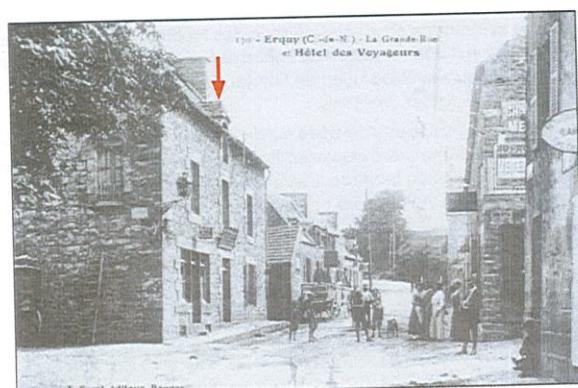
L'arrivée par la rue Notre-Dame depuis Matignon.

repère



2010

Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996



19xx

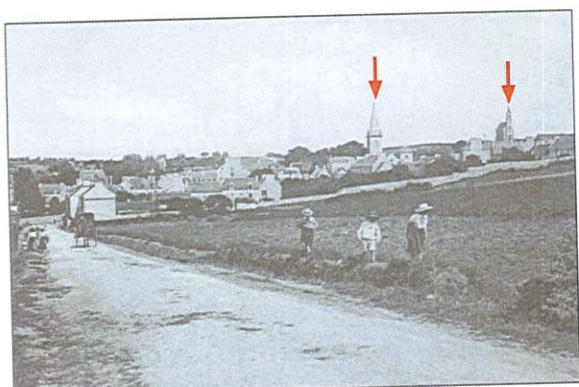
La rue Notre-Dame.



2010

Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996

225



19xx

L'arrivée par la rue de la Corniche depuis Pléneuf.

repère



2010

Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996



19xx

Vue vers la baie d'Erquy depuis la rue de la Corniche.



2010

Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996



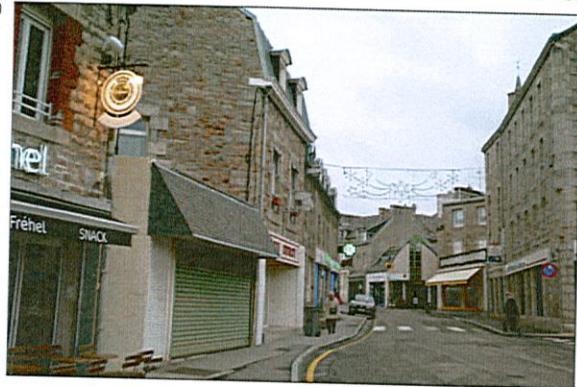
Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996

19xx

La rue Clémenceau, anciennement Grande rue, en arrivant depuis Caroual. Sur le côté gauche, l'ancien Hôtel de France a laissé la place au bar Le Fréhel.

ANALYSE DU CADRE BATI ET PAYSAGER A TRAVERS

2010

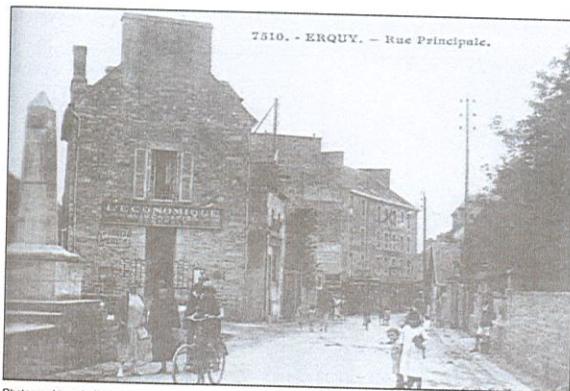


Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996

19xx

La rue Clémenceau, anciennement Grande rue. Sur le côté droit, l'ancien Hôtel des Bains.

2010



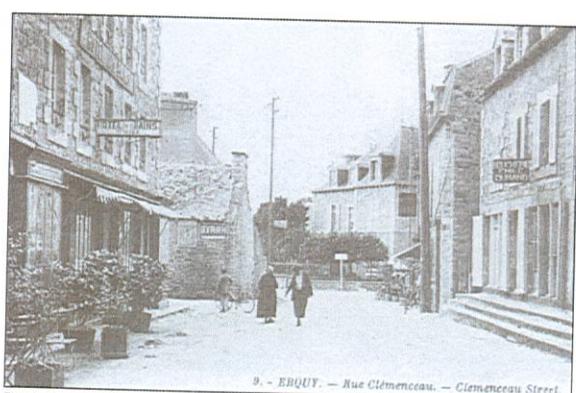
Photographie extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996

19xx

La rue Clémenceau, anciennement Grande rue, en arrivant depuis Fréhel. A gauche, la place de l'église. Le Monument aux Morts sera remplacé par un autre situé de l'autre côté de la rue, qui sera ensuite transféré place de la Mairie.

ANALYSE DU CADRE BATI ET PAYSAGER A TRAVERS

2010



Photographie extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996

19xx

La rue Clémenceau, anciennement Grande rue, en arrivant depuis Fréhel. Sur le côté gauche, l'ancien Hôtel des Bains.

2010



2010



19xx

La place de l'église.



Photographie extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996

2010



après 1920

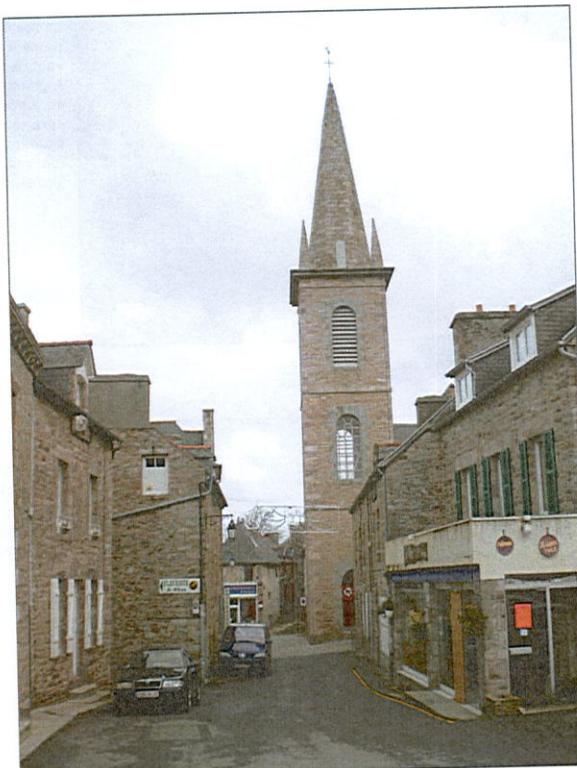
La place de l'église. La maison à R+2 a été construite en 1880-1883, le magasin Au Progrès en 1920.



Photographie extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996

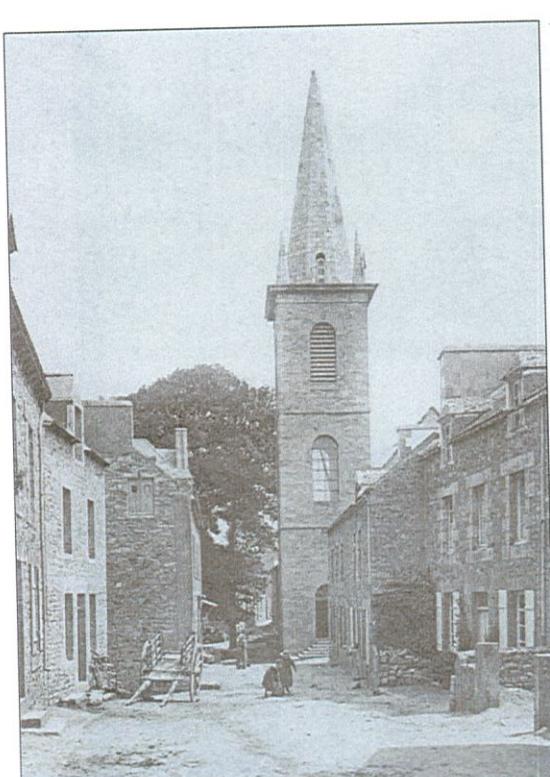
229

2010

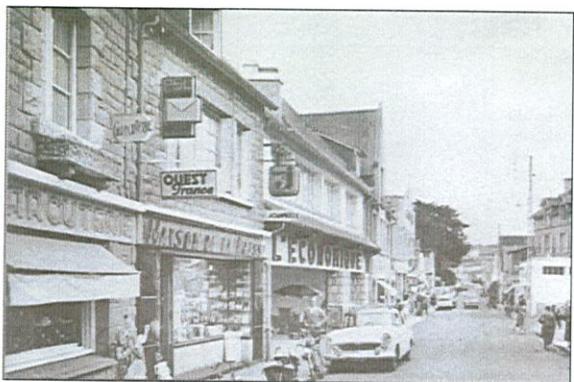


19xx

La rue de l'église. Les deux tours et la flèche occidentale ont été reconstruites au milieu du XIX^e siècle.



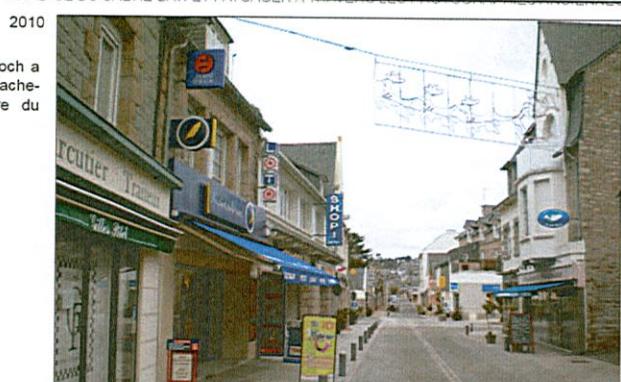
Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996



1960-1970

La rue du Maréchal Foch a été construite après l'achèvement de la «Mare du Marais».

repère



2010

Photographie extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



1950-1960

La rue du Maréchal Foch-Foch avant la construction du magasin «l'Economique».



2010

Photographie extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dplg & MP.GOSSET architecte-paysagiste

231

COMMUNE D'ERQUY - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

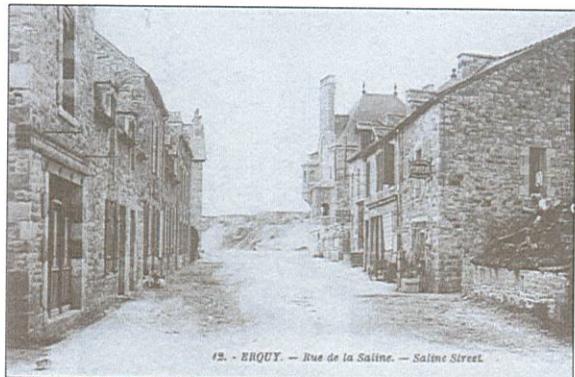
DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

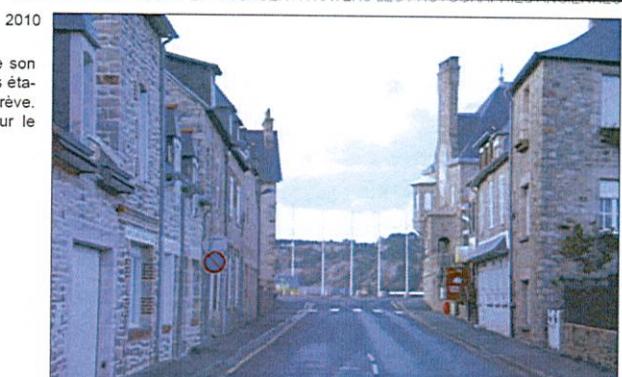
ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE



19XX

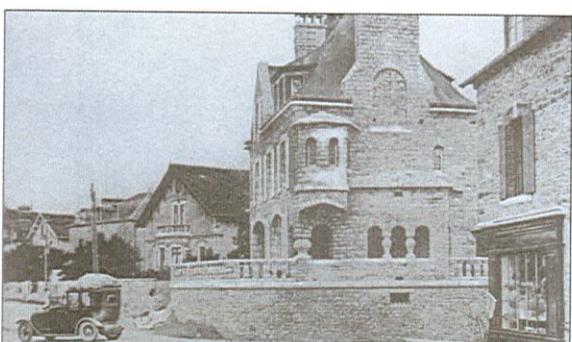
La rue de la Saline tire son nom des marais salants établis en bordure de grève. Elle est mentionnée sur le plan terrien de 1785.

repère



2010

Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



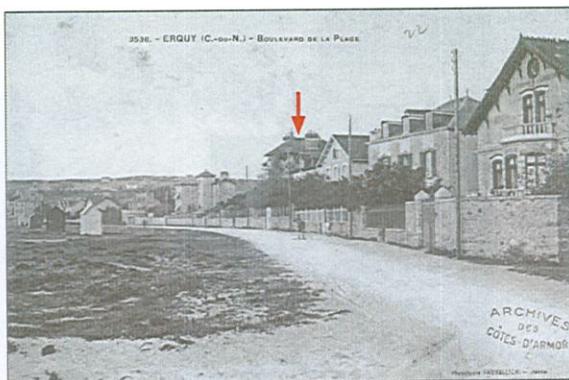
1930

L'angle de la rue de la Saline et du boulevard de la Mer. La villa Gagey.



2010

Photographie extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



19xx

Boulevard de la plage, actuellement boulevard de la Mer. Les façades et toitures du premier plan sont inchangées. En revanche les menuiseries, aujourd'hui claires, étaient de couleur foncée en 1910.

repère

2010



Carte postale extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques. Cartes postales.

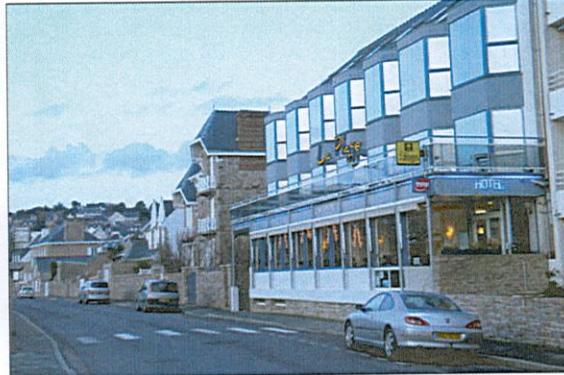


1914



Le boulevard de la Mer, l'hôtel de la Plage.

2010



Photographie extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996

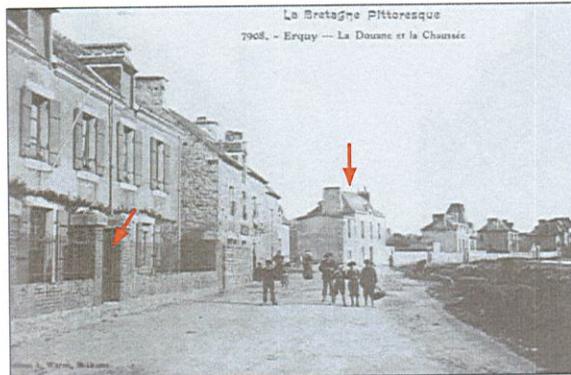
233

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20251218-AN7_5-DE



19xx

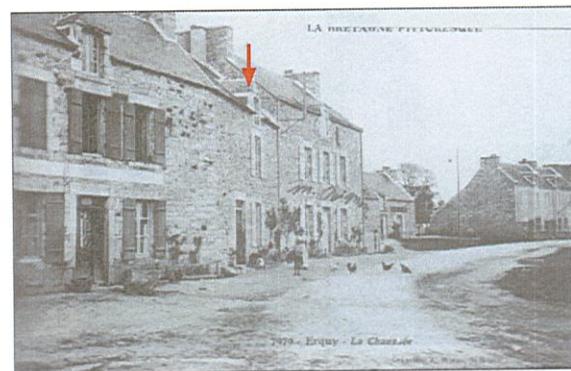
L'ancienne Chausée.

repère

2010



Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996



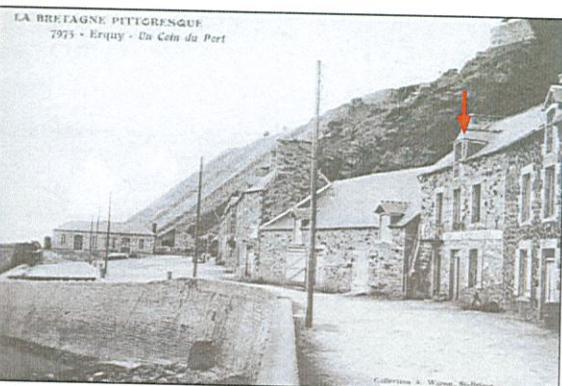
19xx

L'ancienne Chausée, actuellement la rue du Port.

2010



Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996



Carte postale extraite de
BROUARD, Noël. Mémoires en images - Erquy 1996

19xx

Le port.

repère

ANALYSE DU CADRE BATI ET PAYSAGER A TRAVERS

2010

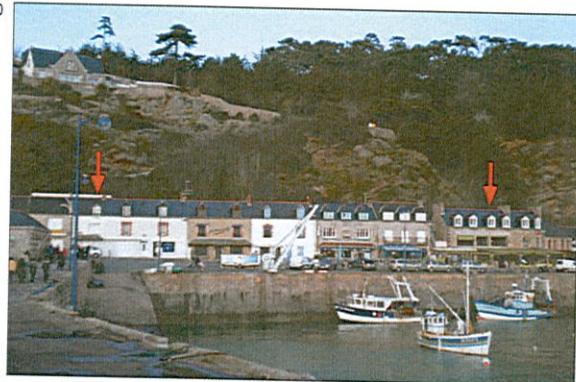


Photographie extraite de
Archives départementales, Fonds iconographiques - Cartes postales

1904-1908

Le Port.

2010

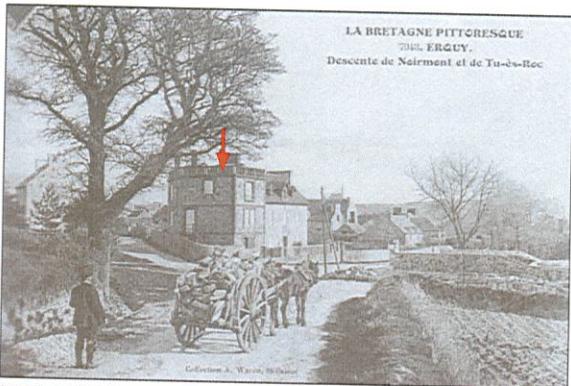


COMMUNE D'ERQUY - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL

 Envoyé en préfecture le 26/12/2025
 Reçu en préfecture le 26/12/2025
 Publié le

ID : 022-212200547-20251218-AN_5-DE



Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images - Erquy 1996

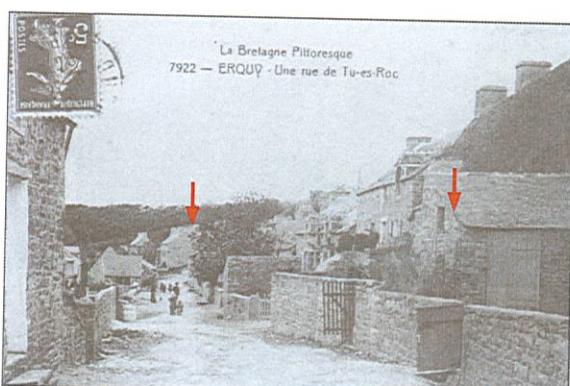
19xx

Le rue arrivant de Noirmont
et Tu-es-Roc et menant au
bourg.
La villa Sans Souci.

repère

ANALYSE DU CADRE BATI ET PAYSAGER A TRAVERS

2010

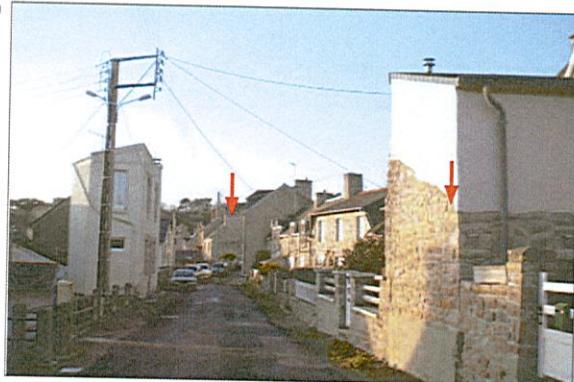


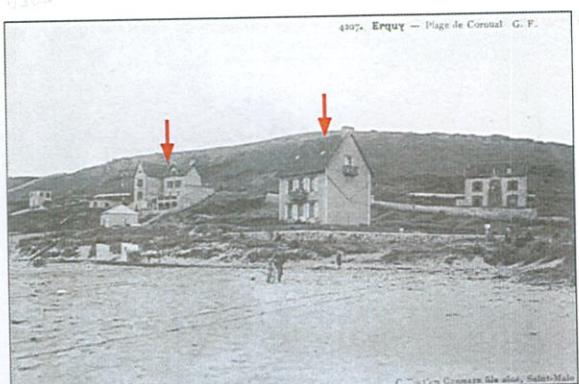
Carte postale extraite de:
BROUARD, Noël. Mémoires en images - Erquy 1996

19xx

Le village Tu-es-Roc, la rue
des Terre-Neuvas.

2010



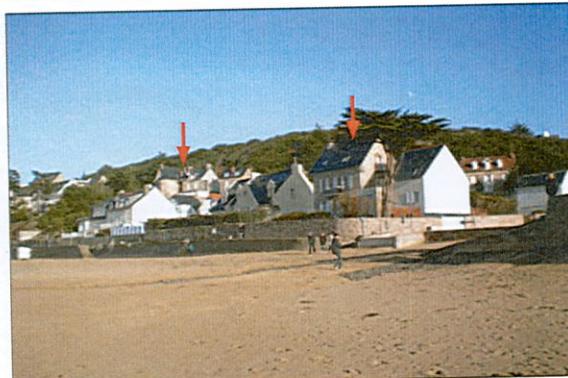


avant 1935

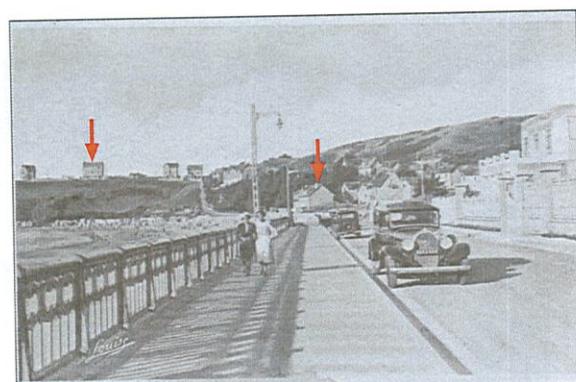
La plage de Caroual.

repère

2010



Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images. Erquy. 1996



1935-1940

 La plage de Caroual, sur la
 digue.

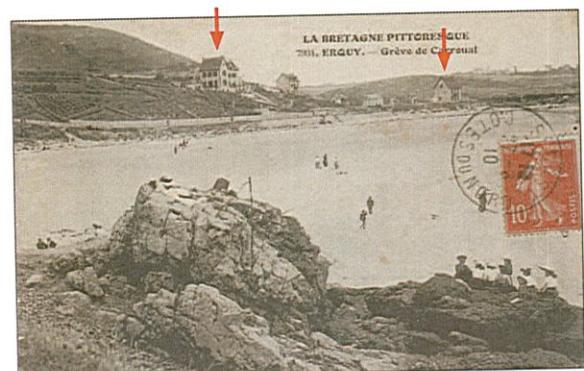
2010



Photographie extraite de:
 Archives départementales, Fonds iconographiques. Cartes postales.

237

V.PANIOUCHKINA-MOUILLET / A.TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P.GOSSET architecte-paysagiste



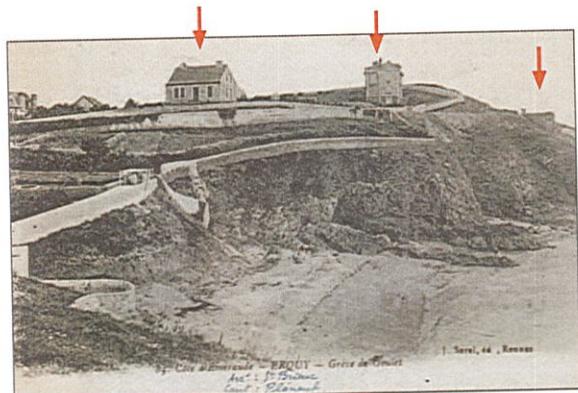
1910

La grève de Caroual.

repère



Photographie extraite de:
 Archives départementales, Fonds iconographiques. Cartes postales.



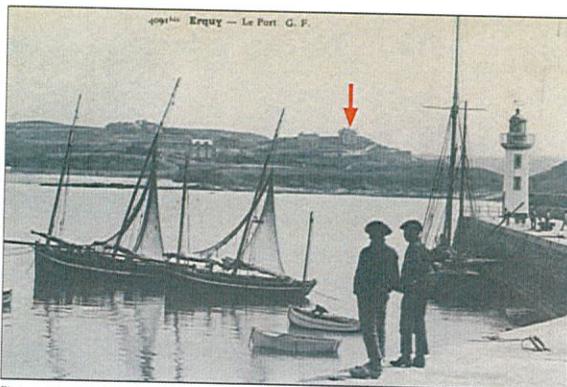
1919

La grève de Goulet

2010



Photographie extraite de:
 Archives départementales, Fonds iconographiques. Cartes postales.



Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques. Cartes postales.

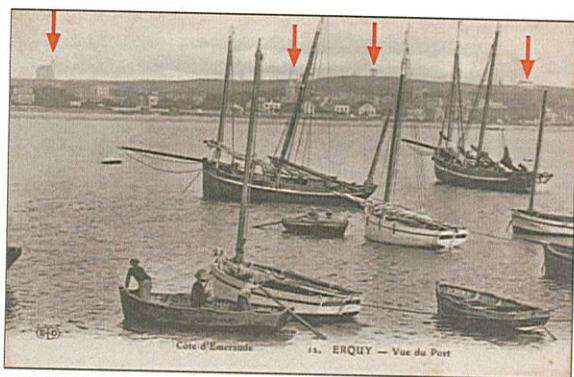
19xx

Le Port

repère

ANALYSE DU CADRE BATI ET PAYSAGER A TRAVERS

2010

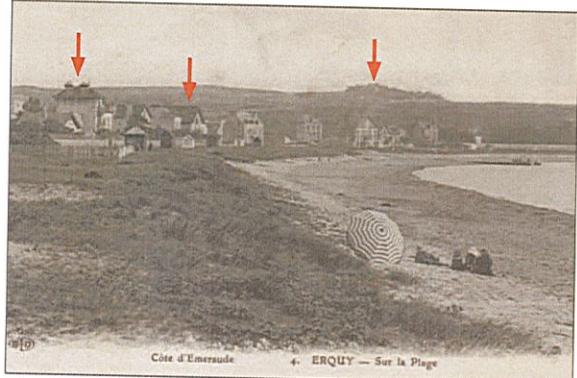
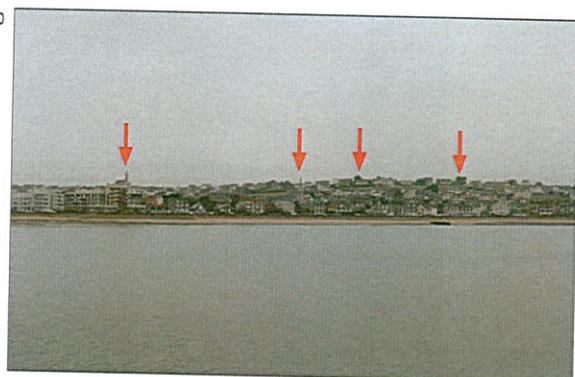


Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques. Cartes postales.

19xx

Autre vue du port

2010



Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques. Cartes postales.

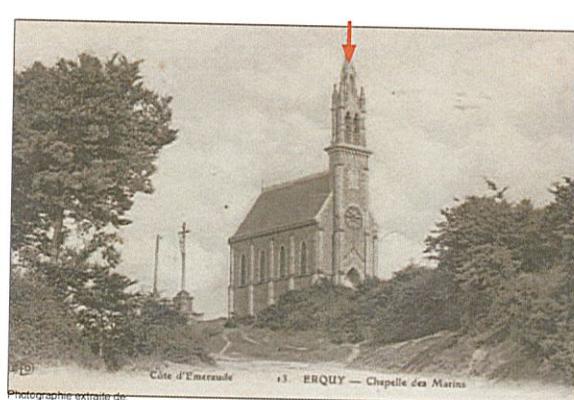
19xx

La plage

repère

ANALYSE DU CADRE BATI ET PAYSAGER A TRAVERS

2010



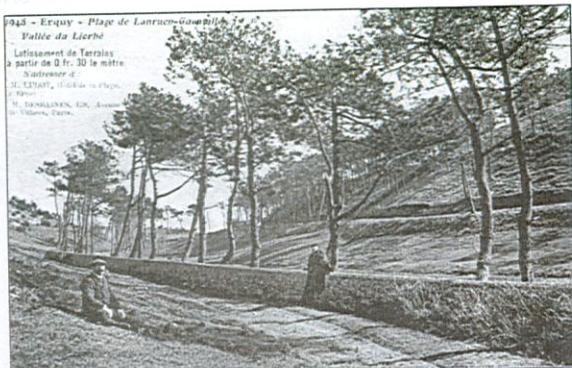
Photographie extraite de:
Archives départementales, Fonds iconographiques. Cartes postales.

19xx

La Chapelle des Marins

2010





19xx

La vallée du Liorbé

2010



Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



19xx

Les bois de Cavé

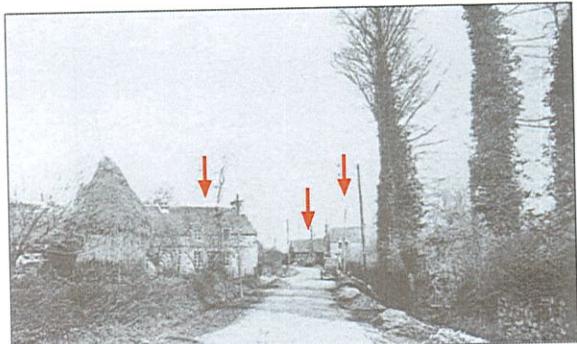
2010



Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996

241

V.PANIOUCHKINA-MOULLET / A.TUDOR-HENON / FESSNER architectes du patrimoine dplg & M.P.GOSSET architecte-paysagiste



19xx

Le hameau de la Couture

repère

2010



Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996



19xx

 La Mare de la Moinerie au
 hameau de la Couture

2010



Carte postale extraite de:
 BROUARD, Noël. Mémoires en images : Erquy. 1996